

FUSIONS PAR ABSORPTION DE SOGEPARC, SOGEPAG, SOCOFREG, SOGEA ET FINEC PAR VINCI

Annexe au rapport du Directoire de Sogeparc
et aux rapports des Conseils d'administration de Sogepag, Sogea et VINCI,
présentés à leurs Assemblées générales extraordinaires respectives
convoquées le 30 novembre 2001 pour VINCI
(ou le 12 décembre 2001 sur deuxième convocation¹),
et le 11 décembre 2001 pour Sogeparc, Sogepag et Sogea



« En application de son règlement 98-01, la Commission des opérations de bourse a apposé sur le présent document le numéro d'enregistrement E.01-455 en date du 30 octobre 2001.

Le présent document intègre par référence le document de référence Sogeparc, enregistré par la COB le 1^{er} juin 2001 sous le numéro R.01-263, et le document de référence VINCI enregistré par la COB le 19 avril 2001 sous le numéro R.01-122.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Ce numéro d'enregistrement, attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur les opérations réalisées et les sociétés concernées, n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure au Premier marché des actions de VINCI qui, sous réserve de l'approbation des assemblées générales, seront émises en rémunération des apports. »

Des exemplaires de ce document et de ceux qu'il incorpore par référence sont disponibles auprès de la Direction Financière de VINCI (1 cours F. de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison / Téléphone : +33 1 47 16 45 39 / www.vinci.com).



¹ Si le quorum du tiers n'est pas atteint le 30 novembre 2001.

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
1.1. Pour VINCI	5
1.1.1. Responsable du document	5
1.1.2. Attestation du responsable du document	5
1.1.3. Responsables du contrôle des comptes	5
1.1.4. Attestation des Commissaires aux comptes	5
1.1.5. Responsable de l'information	6
1.2. Pour SOGEPARC	7
1.2.1. Responsable du document	7
1.2.2. Attestation du responsable du document	7
1.2.3. Responsables du contrôle des comptes	7
1.2.4. Attestation des Commissaires aux comptes	7
1.2.5. Responsable de l'information	8
1.3. Pour SOGEPAG	9
1.3.1. Responsable du document	9
1.3.2. Attestation du responsable du document	9
1.3.3. Responsables du contrôle des comptes	9
1.3.4. Attestation des Commissaires aux comptes	9
1.3.5. Responsable de l'information	10
1.4. Pour SOCOFREG	11
1.4.1. Responsable du document	11
1.4.2. Attestation du responsable du document	11
1.4.3. Responsable du contrôle des comptes	11
1.4.4. Attestation du Commissaire aux comptes	11
1.4.5. Responsable de l'information	11
1.5. Pour SOGEA	12
1.5.1. Responsable du document	12
1.5.2. Attestation du responsable du document	12
1.5.3. Responsables du contrôle des comptes	12
1.5.4. Attestation des Commissaires aux comptes	12
1.5.5. Responsable de l'information	13
1.6. Pour FINEC	14
1.6.1. Responsable du document	14
1.6.2. Attestation du responsable du document	14
1.6.3. Responsable du contrôle des comptes	14
1.6.4. Attestation du Commissaire aux comptes	14
1.6.5. Responsable de l'information	14
2. RENSEIGNEMENTS SUR LES OPERATIONS ET LEURS CONSEQUENCES	15
2.1. Aspects économiques des fusions	15
2.1.1. Liens préexistants entre les sociétés en cause	15
2.1.2. Motifs et buts des opérations	17
2.2. Aspects juridiques des opérations	18
2.2.1. Les opérations elles-mêmes	18
2.2.2. Contrôle des opérations	20

2.2.3. Modalités des augmentations de capital	22
2.2.4. Modalités de l'exercice des options de souscription d'actions Sogeparc	22
2.3. Comptabilisation des apports	23
2.3.1. Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge	23
2.3.2. Engagements hors bilan	26
2.3.3. Primes de fusion	27
2.4. Rémunération des apports	27
2.4.1. Fusion-absorption de Sogeparc par VINCI	27
2.4.2. Fusion-absorption de Sogepag par VINCI	30
2.5. Conséquences des fusions	33
2.5.1. Conséquences pour la société absorbante VINCI et ses actionnaires	33
2.5.2. Répartition du capital de VINCI après les fusions	33
2.5.3. Changements envisagés dans la composition des organes d'administration et de direction	34
2.5.4. Bilan consolidé pro forma de VINCI au 31 décembre 2001	34
2.5.5. Evolution de la capitalisation boursière	34
2.5.6. Incidence des fusions sur le résultat net par action et les capitaux propres par action	34
2.5.7. Orientations nouvelles envisagées et prévisions à court ou moyen terme	35
 3. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE : VINCI	 36
3.1. Principaux évènements survenus depuis le 11 juillet 2001	36
3.2. Comptes consolidés au 30 juin 2001	37
3.3. Comptes sociaux au 31 août 2001	37
 4. PRESENTATION DES SOCIETES ABSORBEES	 40
4.1. SOGEPARC	40
4.1.1. Principaux évènements survenus depuis le 1 ^{er} juin 2001	40
4.1.2. Comptes consolidés au 30 juin 2001	40
4.1.3. Comptes sociaux au 31 août 2001	40
4.2. SOGEPAG	42
4.2.1. Renseignements de caractère général concernant la société	42
4.2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	45
4.2.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société	46
4.2.4. Renseignements financiers	46
4.2.5. Marché des titres de l'émetteur	47
4.2.6. Evolution récente	48
4.3. SOCOFREG	49
4.3.1. Renseignements de caractère général concernant la société	49
4.3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	49
4.3.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société	50
4.3.4. Renseignements financiers	50
4.3.5. Dividendes	50
4.3.6. Evolution récente	50

4.4. SOGEA	51
4.4.1. Renseignements de caractère général concernant la société	51
4.4.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	51
4.4.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société	52
4.4.4. Renseignements financiers	53
4.4.5. Dividendes	53
4.4.6. Evolution récente	53
4.5. FINEC	55
4.5.1. Renseignements de caractère général concernant la société	55
4.5.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	55
4.5.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société	56
4.5.4. Renseignements financiers	56
4.5.5. Dividendes	56
4.5.6. Evolution récente	57

ANNEXES

1. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2001 et comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2001 de VINCI
2. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2001 et comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2001 de Sogeparc
3. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2001 et comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2001 de Sogepag
4. Comptes consolidés au 31 décembre 2000 de Sogea

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Pour VINCI

1.1.1. Responsable du document

Antoine ZACHARIAS, Président-directeur général

1.1.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de VINCI, ainsi que sur les droits attachés aux titres qui seront émis suite aux fusions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

1.1.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires titulaires :

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

185, avenue Ch. de Gaulle – 92200 NEUILLY/SEINE
représenté par Th. Benoit et D. Descours
Date du premier mandat : 23 juin 1989
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

RSM SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé – 75008 PARIS
représenté par B. Cattenoz et B. Vialatte
Date du premier mandat : 23 juin 1989
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Commissaires suppléants :

B.E.A.S.

185, avenue Ch. de Gaulle – 92200 NEUILLY/SEINE
Date du premier mandat : 30 mai 2001
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

FRANCOIS PAVARD

8, avenue Delcassé – 75008 PARIS
Date du premier mandat : 16 juin 1995
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

1.1.4. Attestation des Commissaires aux comptes

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société VINCI et en application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant :

- sur la situation financière,*
- les comptes historiques et pro forma (incluant les sociétés de Groupe GTM sur 12 mois) aux 31 décembre 1999 et 2000,*
- le bilan pro forma au 31 décembre 2000 tenant compte des opérations de fusion-absorption de Sogeparc et Sogepag,*

données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission de titres VINCI au premier marché d'Euronext Paris SA consécutive aux opérations de fusion-absorption de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de VINCI. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes. Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à

apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Ce prospectus intègre le document de référence de la société VINCI enregistré par la Commission des opérations de bourse sous le numéro R.01-122 en date du 19 avril 2001 qui a déjà fait l'objet d'un avis de notre part, en date du 18 avril 2001, dans lequel nous avons émis les conclusions suivantes :

- Les comptes annuels et consolidés de VINCI pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.*
- Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 attire l'attention sur la note A de l'Annexe relative aux faits marquants, qui expose :*
 - le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des contrats de crédit-bail ;*
 - le changement de méthode comptable relatif à la constatation de la marge à l'avancement des filiales des divisions « Ingénierie et travaux électriques » et « Thermique-mécanique ».*
- Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 attire l'attention sur la note A de l'Annexe qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'annulation des charges antérieurement différées à l'actif du bilan sur les contrats de concession temporairement déficitaires.*
- Les comptes pro forma (incluant les sociétés de Groupe GTM sur 12 mois) des exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de VINCI et présentés dans le document de référence, ont fait l'objet d'un examen par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et d'un rapport inclus au document de référence qui n'exprime pas de réserve. L'observation relative aux comptes consolidés « historiques » de VINCI au 31 décembre 1999 telle que mentionnée ci-dessus est reprise dans ce document.*

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière, les comptes historiques et pro forma (incluant les sociétés de Groupe GTM sur 12 mois) présentées dans le document de référence.

Les comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires, établis selon les principes comptables applicables en France et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin du semestre.

Ce prospectus ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

En ce qui concerne la partie « rémunération des apports », la valeur des apports et la fixation de la parité d'échange font l'objet de rapports des commissaires aux apports et à la fusion.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière, les comptes et le bilan pro forma au 31 décembre 2000 tenant compte des opérations de fusion de Sogeparc et Sogepag présentées dans ce prospectus. »

1.1.5. Responsable de l'information

Christian LABEYRIE, Directeur financier

1.2. Pour SOGEPARC

1.2.1. Responsable du document

Denis GRAND, Directeur général et membre du Directoire

1.2.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOGEPARC ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

1.2.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires titulaires :

RSM SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé – 75008 PARIS
représenté par B. Cattenoz et Ph. Mathis

COOPERS & LYBRAND AUDIT

32 rue Guersant – 75017 PARIS
représenté par O. Auberty

Commissaires suppléants :

BERTRAND VIALATTE

8, avenue Delcassé – 75008 PARIS

GILLES GUFFLET

32 rue Guersant – 75017 PARIS

1.2.4. Attestation des Commissaires aux comptes

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Sogeparc et en application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques de Sogeparc données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission de titres VINCI au premier marché d'Euronext Paris SA consécutive aux opérations de fusion-absorption de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Directoire de Sogeparc. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes de Sogeparc.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Sogeparc, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Ce prospectus intègre le document de référence de la société Sogeparc enregistré par la Commission des opérations de bourse sous le numéro R.01-263 en date du 1^{er} juin 2001 qui a déjà fait l'objet d'un avis de notre part, en date du 31 mai 2001, dans lequel nous avons émis la conclusion suivante : les comptes annuels et les comptes consolidés, arrêtés par le Directoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 et arrêtés par le conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 30 juin 1999, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets COOPERS & LYBRAND AUDIT et RSM SALUSTRO REYDEL pour l'exercice clos le 31 décembre

2000 ; par les cabinets COOPERS & LYBRAND AUDIT, RSM SALUSTRO REYDEL et MAZARS & GUERARD pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ; par les cabinets COOPERS & LYBRAND AUDIT et MAZARS & GUERARD pour l'exercice clos le 30 juin 1999, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation, à l'exception d'une observation relative aux changements de méthodes dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires, établis selon les principes comptables applicables en France et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin du semestre.

En ce qui concerne la partie « rémunération des apports », la valeur des apports et la fixation de la parité d'échange font l'objet de rapports des commissaires aux apports et à la fusion.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de SOGEPARC présentés dans ce prospectus. »

1.2.5. Responsable de l'information

Renaud LAROCHE, Directeur financier

1.3. Pour SOGEPAG

1.3.1. Responsable du document

Gilles d'Ambrières, Administrateur

1.3.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOGEPAG ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

1.3.3. Responsables du contrôle des comptes

- Jean Crespy, 24 boulevard de l'Hôpital Stell – 92500 Rueil-Malmaison
- RSM Salustro Reydel (représenté par B. Cattenoz et Ph. Mathis), 8 avenue Delcassé – 75008 Paris
- Mazars & Guérard (représenté par Ph. Bouillet), 125 rue de Montreuil – 75011 Paris

1.3.4. Attestation des Commissaires aux comptes

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Sogepag et en application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques de Sogepag données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission de titres VINCI au premier marché d'Euronext Paris SA consécutive aux opérations de fusion-absorption de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Sogepag. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes de SOGEPAG.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Sogepag, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés, arrêtés par le conseil d'administration pour les exercices clos le 31 décembre 2000, le 31 décembre 1999 et 30 juin 1999, ont fait l'objet d'un audit par Monsieur Jean Crespy et les cabinets MAZARS & GUERARD et RSM SALUSTRO REYDEL pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 ; par Monsieur Jean Crespy et les cabinets INDEX, MAZARS & GUERARD et RSM SALUSTRO REYDEL pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ; par Monsieur Jean Crespy et les cabinets INDEX et MAZARS & GUERARD pour l'exercice clos le 30 juin 1999, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation, à l'exception d'une observation relative aux changements de méthodes dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires, établis selon les principes comptables applicables en

France et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin du semestre.

En ce qui concerne la partie « rémunération des apports », la valeur des apports et la fixation de la parité d'échange font l'objet de rapports des commissaires aux apports et à la fusion.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de SOGEPAG présentés dans ce prospectus. »

1.3.5. Responsable de l'information

Renaud LAROCHE, Directeur financier

1.4. Pour SOCOFREG

1.4.1. Responsable du document

Antoine ZACHARIAS, Président-directeur général

1.4.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOCOFREG ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

1.4.3. Responsable du contrôle des comptes

- Commissaire titulaire : RSM Salustro Reydel (représenté par F. Pavard), 8 avenue Delcassé – 75008 Paris
- Commissaire suppléant : Didier Kling, 8 avenue Delcassé – 75008 Paris

1.4.4. Attestation du Commissaire aux comptes

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Socofreg et en application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques de Socofreg données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission de titres VINCI au premier marché d'Euronext Paris SA consécutive aux opérations de fusion-absorption de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Socofreg. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes de Socofreg.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Socofreg, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels, arrêtés par le conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

La valeur des apports fait l'objet d'un rapport des commissaires aux apports.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de SOCOFREG présentés dans ce prospectus. »

1.4.5. Responsable de l'information

Antoine ZACHARIAS, Président-directeur général

1.5. Pour SOGEA

1.5.1. Responsable du document

Xavier HUILLARD, Président-directeur général

1.5.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Sogea ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

1.5.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires titulaires :

- RSM Salustro Reydel (représenté par B. Cattenoz et F. Pavard), 8 avenue Delcassé – 75008 Paris
- Deloitte Touche Tohmatsu-Audit (représenté par T. Benoit), 185 avenue Ch. de Gaulle – 92200 Neuilly

Commissaires suppléants :

- Jean-Louis Mullenbach, 8 avenue Delcassé – 75008 Paris
- Michel Bousquet, 183 avenue Ch. de Gaulle – 92200 Neuilly

1.5.4. Attestation des Commissaires aux comptes

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Sogea et en application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques de Sogea données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission de titres VINCI au premier marché d'Euronext Paris SA consécutive aux opérations de fusion-absorption de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Sogea. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes de Sogea.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Sogea, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et consolidés, arrêtés par le conseil d'administration pour les exercices clos le 31 décembre 1998, le 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1998 attire l'attention sur la note 2.1 de l'annexe relative au changement de méthode comptable lié à la comptabilisation des contrats de crédit-bail.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999 attire l'attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'annulation des charges antérieurement différées à l'actif du bilan sur les contrats de concession temporairement déficitaires.

En ce qui concerne la partie « rémunération des apports », la valeur des apports et la fixation de la parité d'échange font l'objet de rapports des commissaires aux apports et à la fusion.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de SOGEA présentés dans ce prospectus. »

1.5.5. Responsable de l'information

Xavier HUILLARD, Président-directeur général

1.6. Pour FINEC (anciennement « France Parc Auto »)

1.6.1. Responsable du document

Stéphane De Barros, Président-directeur général

1.6.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de FINEC ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

1.6.3. Responsable du contrôle des comptes

- Commissaire titulaire : Barbier Frinault et Autres (représenté par F. Scheidecker), 41 rue Ybry – 92200 Neuilly
- Commissaire suppléant : Michel Léger, Tour Franklin, 92042 Paris La Défense

1.6.4. Attestation du Commissaire aux comptes

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société FINEC et en application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques de FINEC données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission de titres VINCI au premier marché d'Euronext Paris SA consécutive aux opérations de fusion-absorption de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de FINEC. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes de FINEC.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de FINEC, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'administration de la société France Parc Auto pour l'exercice clos le 31 décembre 1998, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'administration de la société FINEC (anciennement France Parc Auto) pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

La valeur des apports fait l'objet d'un rapport des commissaires aux apports.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de FINEC présentés dans ce prospectus. »

1.6.5. Responsable de l'information

Renaud LAROCHE, Directeur financier

2. RENSEIGNEMENTS SUR LES OPERATIONS ET LEURS CONSEQUENCES

Les opérations envisagées consistent en la fusion par absorption des sociétés Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec (dans cet ordre) par la société VINCI.

- Sogeparc est une filiale à 97,7% de VINCI cotée au Premier Marché d'Euronext Paris SA ;
- Sogepag est une filiale à 99% de Sogeparc cotée au Second Marché d'Euronext Paris SA ;
- Socofreg, Sogea et Finec sont contrôlées à 100% par VINCI.

Les fusions-absorptions de Socofreg et Finec sont soumises à la procédure des fusions simplifiées et ne donneront pas lieu à création d'actions VINCI. La fusion-absorption de Sogea ne donnera pas lieu à création d'actions VINCI, VINCI détenant directement 100% du capital de Sogea au moment de la réalisation de la fusion.

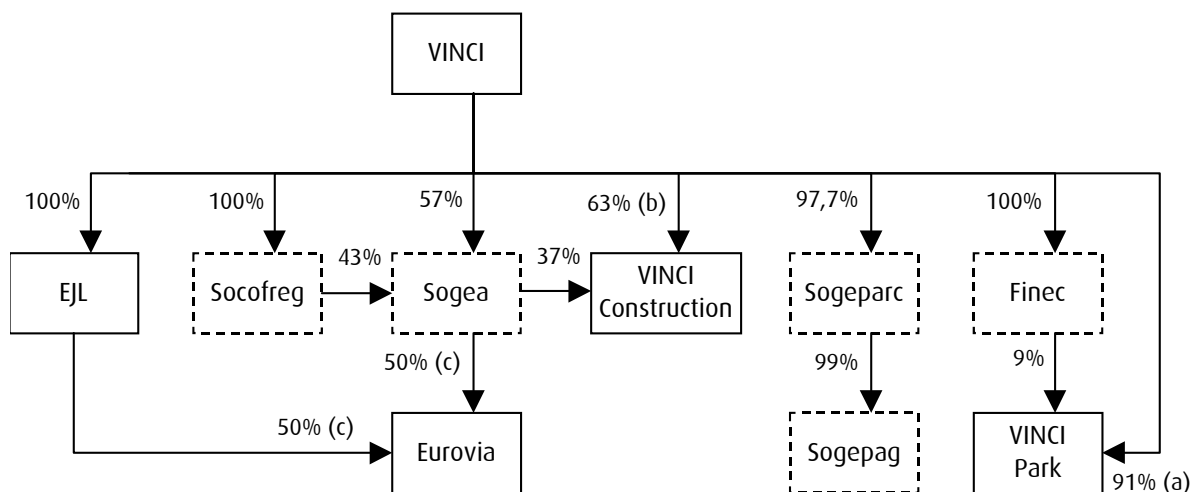
2.1. Aspects économiques des fusions

2.1.1. Liens préexistants entre les sociétés en cause

a) Liens en capital au 15 octobre 2001 :

Participations détenues par	Dans	Titres détenus	Nombre total de titres	% détenu
VINCI	Sogeparc	7 045 075	7 208 267	97,7%
VINCI	Socofreg	18 221 570	18 221 570	100,0%
VINCI	Finec	2 500	2 500	100,0%
VINCI	Sogea	1 899 540	3 332 940	57,0%
Socofreg	Sogea	1 433 400	3 332 940	43,0%
Sogeparc ²	Sogepag	1 773 194	1 791 704	99,0%

L'organigramme simplifié suivant synthétise les informations présentées dans le tableau ci-dessus³ :



(a) Dont 4% à travers SPHM.

(b) Dont 15% à travers GTM Participations et GTM CI.

(c) Sous réserve de l'approbation de l'apport de la branche d'activité "travaux routiers" d'Ejl à Eurovia par les actionnaires d'Ejl et Eurovia réunis en Assemblées générales le 31 octobre 2001.

² Sogeparc détient également indirectement 0,7% (13 151 actions) du capital de Sogepag, par le biais de sa filiale SPE.

³ Les sociétés devant être absorbées sont présentées avec un cadre en « pointillés ».

b) Dépendance à l'égard d'un même groupe : néant.

c) Cautions : néant.

d) Dirigeants communs au 15 octobre 2001 (par ordre alphabétique) :

- **Gilles d'Ambrières** est Président du Conseil de surveillance de Sogeparc et Administrateur de Sogepag.
- **Stéphane De Barros** est Directeur juridique de Sogeparc et Président-directeur général de Finec.
- **Frédéric Gauchet** est Président du Directoire de Sogeparc et Président-directeur général de Sogepag.
- **Xavier Huillard** est Directeur général adjoint de VINCI, Président-directeur général de Sogea et membre du Conseil de surveillance de Sogeparc.
- **Bernard Huvelin** est Administrateur-directeur général de VINCI, membre du Conseil de surveillance de Sogeparc et Administrateur de Socofreg et Sogea.
- **Christian Labeyrie** est Directeur financier de VINCI et membre du Conseil de surveillance de Sogeparc.
- **Christian de Longevialle** est membre du Conseil de surveillance de Sogeparc et Administrateur de Sogepag.
- **Serge Michel** est Administrateur de VINCI et Président d'honneur de Sogea.
- **Jérôme Tolot** est Administrateur-directeur général de VINCI et membre du Conseil de surveillance de Sogeparc.
- **Antoine Zacharias** est Président-directeur général de VINCI et de Socofreg, et membre du Conseil de surveillance de Sogeparc.

e) Filiales communes au 15 octobre 2001 :

Filiale commune	de		et de		Total détenu
Sogea	VINCI	57%	Socofreg	43%	100%
VINCI Construction	VINCI	48%	Sogea	37%	85% (1)
VINCI Park	VINCI	87%	Finec	9%	96% (2)
Parking St Michel (SPSM)	Sogeparc	45%	Sogepag	45%	90%
Parking de la Place Vendôme	Sogeparc	4%	Sogepag	35%	39%
Garage Parking Saint-Honoré	Sogeparc	1%	Sogepag	28%	29%
STS (Toulousaine de Stationnement)	Sogeparc	50%	Sogea	50%	100% (3)
SMS (Marseillaise de Stationnement)	Sogeparc	50%	Sogea	50%	100% (3)

(1) Les 15% restant sont détenus par GTM Participations et GTM CI, filiales de VINCI.

(2) Les 4% restant sont détenus par SPHM, une filiale de VINCI. VINCI Park est la nouvelle dénomination sociale de la société Les Parcs GTM.

(3) Les participations de Sogeparc dans STS et SMS sont respectivement détenues via les filiales Sogeparc-France et Sogeparc-CGST.

f) Accords techniques ou commerciaux :

Sogeparc, Socofreg et Sogea ont adhéré à la Convention de gestion centralisée de trésorerie du groupe VINCI. Par cette convention, les filiales de VINCI donnent mandat à VINCI de gérer la trésorerie du groupe et d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie, afin de permettre à chaque filiale de bénéficier (i) d'une optimisation de sa gestion de trésorerie, (ii) d'une diminution du coût moyen pondéré de ses financements et, en conséquence, de ses frais financiers et bancaires, (iii) d'une juste rémunération de ses excédents de trésorerie.

2.1.2. Motifs et buts de l'opération

Ces opérations de fusion s'inscrivent dans le cadre d'un projet de réorganisation interne et de simplification des structures du groupe VINCI consécutif à son rapprochement avec Groupe GTM en 2000. Cette réorganisation interne, destinée à faire coïncider l'organisation juridique et financière du nouveau groupe avec son organisation opérationnelle. La présente opération porte sur deux des trois pôles de métier concernés par le rapprochement avec Groupe GTM : VINCI Concessions et VINCI Construction.

VINCI Concessions (partie « Stationnement ») : l'activité « Stationnement » de VINCI est aujourd'hui répartie entre les sociétés Sogeparc, Sogepag, Sogea, Finec et VINCI Park (nouvelle dénomination sociale de la société Les Parcs GTM). Sogeparc est une société cotée au Premier Marché d'Euronext Paris, dont VINCI détient 97,7% du capital. Sogepag est une société cotée au Second Marché d'Euronext Paris, dont Sogeparc détient directement 99% du capital. Sogea, Finec et VINCI Park sont des sociétés non cotées dont VINCI détient directement ou indirectement 100% du capital.

Le but de la réorganisation de l'activité « Stationnement » est de simplifier et clarifier sa structure en regroupant l'ensemble des activités d'exploitation de parkings au sein d'une seule société, VINCI Park, détenue à 100% par VINCI. Pour ce faire, les opérations suivantes sont prévues (cf. organigrammes « avant fusions » présenté au 2.1.1. et « après fusions » présenté au 2.5.1) :

- fusion-absorption de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI ;
- transfert par VINCI à VINCI Park des actifs concernés des sociétés absorbées.

Ces fusions permettront également aux actionnaires minoritaires de Sogeparc et Sogepag de bénéficier de la liquidité des titres VINCI.

VINCI Construction : les activités « Construction » de VINCI sont, depuis le 13 juin 2001, regroupées sous une holding unique : VINCI Construction. Dans le cadre de la constitution de ce pôle, Sogea a fait l'apport de l'ensemble de ses activités « Construction » à VINCI Construction. A l'issue de ces apports, Sogea reste titulaire des titres VINCI Construction remis en rémunération, de participations dans des sociétés de stationnement et de sa participation au capital d'Eurovia (cf. organigramme au paragraphe 2.1.1.).

Afin de pouvoir reclasser les participations dans les sociétés de stationnement auprès de VINCI Park et de faire remonter sur VINCI la participation au capital d'Eurovia, il est proposé que VINCI absorbe, d'une part, Sogea (dont il détient actuellement 57% du capital) et, d'autre part, le holding intermédiaire Socofreg (qui détient le solde du capital de Sogea : 43%).

Les fusions-absorptions de Socofreg et Sogea permettront à VINCI de détenir 100% du capital de VINCI Construction.

2.2. Aspects juridiques des opérations

2.2.1. Les opérations elles-mêmes

- a) La fusion par absorption de Sogeparc par VINCI sera réalisée sur la base d'une parité de 3 actions VINCI pour 2 actions Sogeparc. Ce projet de fusion a été approuvé à l'unanimité par le Directoire de Sogeparc et le Conseil d'administration de VINCI réunis respectivement les 17 et 18 septembre 2001. Le projet de traité de fusion a été signé le 24 octobre 2001 et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 25 octobre 2001.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes (sous réserve de l'approbation de l'ensemble des dispositions du projet de traité de fusion par les actionnaires de VINCI et Sogeparc réunis respectivement en Assemblée générale les 30 novembre⁴ et 12 décembre 2001) :

- la fusion-absorption prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 ;
- les apports seront effectués à leur valeur réelle ;
- les comptes de Sogeparc utilisés pour établir les valeurs d'apport sont ceux arrêtés le 31 décembre 2000, corrigés des plus ou moins-values latentes sur les actifs immobilisés, de la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2000 intervenue en juillet 2001 et des augmentations de capital survenues depuis le 1^{er} janvier 2001 (cf. paragraphe 2.3.1.1.) ;
- la fusion-absorption dégagera un boni de fusion de 17 652 471,67 € (soit 115 792 623,56 FF) dans les comptes sociaux de VINCI. Ce boni de fusion sera inscrit au compte de résultat de VINCI (cf. paragraphe 2.3.1.1.) ;
- cette opération sera placée sous le régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés (article 210 A du Code Général des Impôts - CGI) et de droits d'enregistrement (article 816 du CGI).

- b) La fusion par absorption de Sogepag par VINCI sera réalisée (sous réserve de la fusion-absorption de Sogeparc par VINCI) sur la base d'une parité de 2 actions VINCI pour 3 actions Sogepag. Ce projet de fusion a été approuvé à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sogepag et VINCI réunis le 18 septembre 2001. Le projet de traité de fusion a été signé le 24 octobre 2001 et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 25 octobre 2001.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes (sous réserve de l'approbation de l'ensemble des dispositions du projet de traité de fusion par les actionnaires de Sogepag et VINCI réunis respectivement en Assemblée générale les 11 et 12 décembre 2001, et sous réserve de l'absorption de Sogeparc par VINCI) :

- la fusion-absorption prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 ;
- les apports seront effectués à leur valeur réelle ;
- les comptes de Sogepag utilisés pour établir les valeurs d'apport sont ceux arrêtés le 31 décembre 2000, corrigés des plus ou moins-values latentes sur les actifs immobilisés et de la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2000 intervenue en juillet 2001 (cf. paragraphe 2.3.1.2.) ;
- la fusion-absorption dégagera un mali de fusion de 1 537 701,47 € (soit 10 086 660,42 FF) dans les comptes sociaux de VINCI. Ce mali de fusion sera inscrit au compte de résultat de VINCI (cf. paragraphe 2.3.1.2.) ;
- cette opération sera placée sous le régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés (article 210 A du CGI) et de droits d'enregistrement (article 816 du CGI).

⁴ Ou le 12 décembre 2001, si le quorum du tiers n'est pas atteint le 30 novembre 2001.

- c) La fusion par absorption de Socofreg par VINCI sera une fusion simplifiée ne donnant pas lieu à création d'actions VINCI. Ce projet de fusion a été approuvé à l'unanimité par les Conseils d'administration de Socofreg et VINCI⁵ réunis le 18 septembre 2001. Le projet de traité de fusion a été signé le 24 octobre 2001 et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 25 octobre 2001.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes (sous réserve de l'approbation de l'ensemble des dispositions du projet de traité de fusion par les actionnaires de VINCI réunis en Assemblée générale le 12 décembre 2001) :

- la fusion-absorption prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 ;
- les apports seront effectués à leur valeur nette comptable ;
- les comptes de Socofreg utilisés pour établir les valeurs d'apport sont ceux arrêtés le 31 décembre 2000 (cf. paragraphe 2.3.1.3.) ;
- la fusion-absorption dégagera un boni de fusion de 6 705 196,15 € (soit 43 983 203,49 FF) dans les comptes sociaux de VINCI. Il sera prélevé 208 351 € sur le boni de fusion dégagé pour reconstituer dans le bilan de VINCI la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant dans le bilan de Socofreg au 31 décembre 2000. Le solde du boni de fusion sera inscrit au compte de résultat de VINCI (cf. paragraphe 2.3.1.3.) ;
- cette opération sera placée sous le régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés (article 210 A du CGI) et de droits d'enregistrement (article 816 du CGI).

- d) La fusion par absorption de Sogea par VINCI ne donnera pas lieu à création d'actions VINCI, VINCI détenant 100% du capital de Sogea au moment de la fusion (sous réserve de la fusion-absorption de Socofreg par VINCI). Ce projet de fusion a été approuvé à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sogea et VINCI⁶ réunis le 18 septembre 2001. Le projet de traité de fusion a été signé le 24 octobre 2001 et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 25 octobre 2001.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes (sous réserve de l'approbation de l'ensemble des dispositions du projet de traité de fusion par les actionnaires de Sogea et VINCI réunis respectivement en Assemblée générale les 11 et 12 décembre 2001, et sous réserve de l'absorption de Socofreg par VINCI) :

- la fusion-absorption prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 ;
- les apports seront effectués à leur valeur réelle ;
- les comptes de Sogea utilisés pour établir les valeurs d'apport sont ceux arrêtés le 31 décembre 2000, corrigés des plus ou moins-values latentes sur les actifs immobilisés (cf. paragraphe 2.3.1.4.) ;
- la fusion-absorption dégagera un boni de fusion de 319 253 765,46 € (soit 2 094 167 422 FF) dans les comptes sociaux de VINCI. Ce boni de fusion sera inscrit, pour une partie, au compte de résultat de VINCI et, pour l'autre, dans les capitaux propres de VINCI (cf. paragraphe 2.3.1.4.) ;
- cette opération sera placée sous le régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés (article 210 A du CGI) et de droits d'enregistrement (article 816 du CGI).

⁵ Les administrateurs communs aux deux sociétés (cf. § 2.1.1.d.) se sont abstenus.

⁶ Les administrateurs communs aux deux sociétés (cf. § 2.1.1.d.) se sont abstenus.

- e) La fusion par absorption de Finec par VINCI sera une fusion simplifiée ne donnant pas lieu à création d'actions VINCI. Ce projet de fusion a été approuvé à l'unanimité par les Conseils d'administration de Finec et VINCI réunis respectivement les 27 et 18 septembre 2001. Le projet de traité de fusion a été signé le 24 octobre 2001 et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 25 octobre 2001.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes (sous réserve de l'approbation de l'ensemble des dispositions du projet de traité de fusion par les actionnaires de VINCI réunis en Assemblée générale le 12 décembre 2001) :

- la fusion-absorption prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 ;
- les apports seront effectués à leur valeur nette comptable ;
- les comptes de Finec utilisés pour établir les valeurs d'apport sont ceux arrêtés le 31 décembre 2000 (cf. paragraphe 2.3.1.6.) ;
- la fusion-absorption dégagera un boni de fusion de 11 513 255,31 € (soit 75 522 004,13 FF) dans les comptes sociaux de VINCI. Ce boni de fusion sera inscrit, pour une partie, au compte de résultat de VINCI et, pour l'autre, dans les capitaux propres de VINCI (cf. paragraphe 2.3.1.5.) ;
- cette opération sera placée sous le régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés (article 210 A du CGI) et de droits d'enregistrement (article 816 du CGI).

2.2.2. Contrôle des opérations

- Date des Assemblées générales extraordinaires appelées à approuver l'opération : le 30 novembre 2001 pour les actionnaires de VINCI (ou le 12 décembre 2001 sur deuxième convocation⁷) ; le 11 décembre 2001 pour les actionnaires de Sogeparc, Sogepag et Sogea.
- Pour les cinq opérations de fusion-absorption présentées dans ce document, les Commissaires aux apports et à la fusion sont Madame Hélène BON (140, boulevard Haussmann – 75008 Paris) et Monsieur Marcel PERONNET (3 bis, avenue Théodore Rousseau – 75016 Paris). Ils ont été désignés par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre le 24 septembre 2001. Leurs rapports sur les rémunérations des apports et sur les valeurs des apports sont disponibles aux sièges de VINCI et des sociétés absorbées. Les conclusions de ces rapports sont reprises ci-dessous :

a) Fusion-absorption de Sogeparc par VINCI :

Rapport sur la rémunération des apports : « En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 3 actions VINCI pour 2 actions Sogeparc est équitable. »

Rapport sur la valeur des apports : « Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 4 136 150 304,18 FF (soit 630 552 049,02 €) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, augmentée de la prime d'émission. »

b) Fusion-absorption de Sogepag par VINCI :

Rapport sur la rémunération des apports : « En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 2 actions VINCI pour 3 actions Sogepag est équitable. »

Rapport sur la valeur des apports : « Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 373 073 708,49 FF (soit 56 874 720,22 €) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, augmentée de la prime d'émission. »

⁷ Si le quorum du tiers n'est pas atteint le 30 novembre 2001.

c) Fusion-absorption de Socofreg par VINCI (fusion simplifiée) :

Rapport sur la valeur des apports : « Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 2 305 032 926 FF (351 400 004 €) n'est pas surévaluée. »

d) Fusion-absorption de Sogea par VINCI :

Rapport sur la rémunération des apports : « A la date de réalisation de la fusion, Sogea devrait être détenue à 100% par VINCI en conséquence de la fusion-absorption préalable de la société Socofreg par VINCI et sous réserve naturellement qu'entre la date du présent rapport et la date de l'Assemblée approuvant l'opération ni VINCI ni Socofreg ne cèdent à des tiers des actions Sogea. Cette absorption de Socofreg par VINCI est elle-même une condition suspensive à la réalisation de la présente fusion. Dès lors, la fusion qui vous est soumise ne pourra se faire qu'à partir du moment où VINCI détiendra la totalité des actions composant le capital de Sogea. Dans ces conditions, le fait qu'il n'ait pas été retenu de rapport d'échange n'appelle pas d'observations de notre part. »

Rapport sur la valeur des apports : « Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 4 957 743 593 FF (755 803 138,46 €) n'est pas surévaluée. »

e) Fusion-absorption de Finec par VINCI (fusion simplifiée) :

Rapport sur la valeur des apports : « Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 75 772 004,13 FF (11 551 367,56 €) n'est pas surévaluée. »

- Experts désignés par le Tribunal de Commerce : néant.
- Mission spéciale confiée par la COB aux Commissaires aux comptes : néant.

Par ailleurs, les parités retenues pour les fusions-absorptions de Sogeparc et Sogepag par VINCI, ainsi que la valeur de ces apports, ont fait l'objet d'une attestation d'équité établie par la banque HSBC CCF. La synthèse de ces travaux est présentée au paragraphe 2.4. ci-dessous.

2.2.3. Modalités des augmentations de capital

En rémunération de l'absorption de Sogeparc et Sogepag, seront émises des actions VINCI de 10 € nominal, jouissance au 1^{er} janvier 2001, dont l'admission au Premier Marché de Euronext Paris sera demandée à l'issue des Assemblées générales de Sogeparc, Sogepag et VINCI convoquées les 11 et 12 décembre 2001. Il est précisé que l'exercice des options de souscription d'actions Sogeparc est suspendu du 11 octobre 2001, 00 heure, au 19 décembre 2001, minuit (cf. paragraphe 2.2.4.).

Compte tenu des parités de fusion retenues (3 actions VINCI pour 2 actions Sogeparc, et 2 actions VINCI pour 3 actions Sogepag) et de l'impossibilité pour VINCI⁸ de recevoir ses propres titres en rémunération de l'apport de ses participations dans Sogeparc et (sous réserve de la fusion-absorption de Sogeparc par VINCI) dans Sogepag, le nombre de titres VINCI à créer s'élèverait à 257 128 :

Au 15 octobre 2001	Actions à rémunérer	Actions à créer
Nombre total d'actions Sogeparc	7 208 267	
Nombre total d'actions Sogeparc détenues par VINCI	7 045 075	
Sous-total « Sogeparc »	163 192	244 788
Nombre total d'actions Sogepag	1 791 704	
Nombre total d'actions Sogepag détenues par VINCI ⁹	1 773 194	
Sous-total « Sogepag »	18 510	12 340
Nombre total d'actions		257 128

Le montant de l'augmentation de capital résultant de ces fusions s'élèvera donc à 2 571 280 € (soit 16 866 491,15 FF). En conséquence, le capital social de VINCI sera porté, à l'issue des opérations de fusion, à 812 201 300 € (divisé en 81 220 130 actions de 10 € nominal) et ajusté, le cas échéant, des levées d'options de souscription d'actions VINCI intervenues avant la date de réalisation définitive des fusions.

Les parités de fusion retenues étant de 3 actions VINCI pour 2 actions Sogeparc et de 2 actions VINCI pour 3 actions Sogepag, les actionnaires de Sogeparc et Sogepag n'ayant pas les quotités requises ou un multiple de ces quotités devront céder les actions formant rompus ou compléter à la quotité (en achetant au maximum 1 action Sogeparc ou 2 actions Sogepag). Les actionnaires de Sogeparc et Sogepag feront leur affaire de l'achat ou de la vente des rompus.

Par ailleurs, et conformément à l'article L 225-181 du Code de Commerce, les options de souscription d'actions VINCI existant avant les fusions ne seront pas ajustées à l'issue des opérations précitées.

2.2.4. Modalités de l'exercice des options de souscription d'actions Sogeparc

L'exercice des options de souscription d'actions Sogeparc est suspendu du 11 octobre 2001, 00 heure, au 19 décembre 2001, minuit. A compter de cette date, VINCI sera substituée à Sogeparc dans tous les droits et obligations afférents aux options de souscription d'actions consenties aux membres du personnel et aux mandataires sociaux de Sogeparc ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce. Les options de souscription d'actions Sogeparc existant au jour de la réalisation définitive de la fusion seront en conséquence converties en options de souscription d'actions VINCI, en appliquant au nombre et au prix des actions sous options le rapport d'échange de la fusion visé au paragraphe 2.2.1.

Les autorisations d'attributions d'options de souscription données par l'Assemblée générale de Sogeparc, mais non utilisées à la date de la dernière des deux Assemblées générales de VINCI et de Sogeparc ayant pour objet l'approbation de la fusion, seront de plein droit caduques du fait de la réalisation définitive de la fusion.

⁸ Conformément à l'article L 236-3 du Code de Commerce.

⁹ Sous réserve de la fusion-absorption de Sogeparc par VINCI.

2.3. Comptabilisation des apports

- En ce qui concerne Sogeparc, Sogepag et Sogea, les valeurs nettes auxquelles les apports sont réalisés correspondent aux valeurs nettes comptables des bilans sociaux au 31 décembre 2000, corrigées :

- des plus ou moins-values latentes sur les actifs immobilisés (immeubles, titres de participation) ;
- des augmentations de capital intervenues depuis le 1^{er} janvier 2001 ;
- et des dividendes versés en 2001 au titre de l'exercice 2000.

Les autres opérations réalisées par Sogeparc, Sogepag et Sogea entre le 1^{er} janvier 2001 et la date de fusion seront mises activement et passivement au compte de VINCI.

- En ce qui concerne Socofreg et Finec, les valeurs nettes auxquelles les apports sont réalisés correspondent aux valeurs nettes comptables des bilans sociaux au 31 décembre 2000. Les opérations réalisées par Socofreg et Finec entre le 1^{er} janvier 2001 et la date de fusion seront mises activement et passivement au compte de VINCI.

2.3.1. Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge

2.3.1.1. Fusion-absorption de Sogeparc (valeurs réelles)

	Montants nets (en FF)	Montants nets (en €)
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Titres de participation	1 653 059 121,10	252 007 238,45
Créances rattachées à des participations	537 784 192,48	81 984 671,63
Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Actif circulant	20 852 635,16	3 178 963,74
Comptes de régularisation	2 162 065,21	329 604,72
Actif apporté	2 213 858 013,95	337 500 478,53
Passif pris en charge	-599 504 046,99	-91 393 802,79
Actif net comptable au 31 décembre 2000	1 614 353 966,96	246 106 675,74
Plus-values latentes sur titres de participation	2 541 109 260,08	387 389 609,39
Distribution de dividendes (en 2001 au titre de 2000)	-23 598 272,82	-3 597 533,50
Augmentation de capital 2001 (stock-options)	692 690,59	105 600,00
Prime d'émission 2001 (stock-options)	3 592 659,37	547 697,39
Actif net retraité	4 136 150 304,18	630 552 049,02
Valeur de l'actif net correspondant à la participation de l'absorbante	4 042 509 677,32	616 276 627,48
Valeur nette comptable des actions détenues dans l'absorbée	3 926 717 053,76	598 624 155,81
Boni de fusion	115 792 623,56	17 652 471,67

Les « titres de participation » de Sogeparc correspondent à des participations dans des sociétés titulaires de contrats de concessions ou de prestations de services dans le domaine du stationnement. Les plus-values latentes sur ces titres ont été déterminées par différence entre leur valeur économique (calculée par l'actualisation des flux financiers futurs ou « discounted cash flows ») et leur valeur nette comptable au 31 décembre 2000. Cette approche de valorisation, traditionnelle pour le secteur du stationnement, est conforme à celle employée par la banque HSBC CCF dans le cadre de l'établissement de son attestation d'équité (cf. paragraphe 2.4.1.).

Le boni de fusion dégagé (17 652 471,67 €) étant inférieur au montant des réserves de la société absorbée (17 931 065,16 € au 31 décembre 2000), il sera inscrit en totalité au compte de résultat de VINCI.

2.3.1.2. Fusion-absorption de Sogepag (valeurs réelles)

	Montants nets (en FF)	Montants nets (en €)
Immobilisations incorporelles	12 417 150,11	1 892 982,33
Immobilisations corporelles	14 702 820,34	2 241 430,51
Titres de participation	66 554 673,07	10 146 194,50
Créances rattachées à des participations	107 392 000,00	16 371 804,86
Autres immobilisations financières	247 853,29	37 784,99
Actif circulant	5 263 422,07	802 403,52
Comptes de régularisation	210 998,79	32 166,56
Actif apporté	206 788 917,67	31 524 767,27
Passif pris en charge	-120 925 352,50	-18 434 951,15
Actif net comptable au 31 décembre 2000	85 863 565,17	13 089 816,13
Plus-values latentes sur immobilisations	301 548 568,84	45 970 782,97
Distribution de dividendes (en 2001 au titre de 2000)	-14 338 425,52	-2 185 878,88
Augmentation de capital 2001	0,00	0,00
Prime d'émission 2001	0,00	0,00
Actif net retraité	373 073 708,49	56 874 720,22
Valeur de l'actif net correspondant à la participation de l'absorbante	369 219 503,58	56 287 150,47
Valeur nette comptable des actions détenues dans l'absorbée	379 306 164,00	57 824 851,93
Mali de fusion	-10 086 660,42	-1 537 701,47

Les « Immobilisations incorporelles » de Sogepag correspondent aux droits d'occupation de 89 places de stationnement du Parc des Saints-Pères à Paris. Les « Immobilisations corporelles » correspondent essentiellement au parc de stationnement « Triangle » à Montpellier, détenu en pleine propriété. Enfin, les « Titres de participation » correspondent à des participations dans des sociétés titulaires de contrats de concessions ou de prestations de services dans le domaine du stationnement. Les plus-values latentes sur ces immobilisations ont été déterminées par différence entre leur valeur économique (calculée par l'actualisation des flux financiers futurs ou « discounted cash flows ») et leur valeur nette comptable au 31 décembre 2000. Cette approche de valorisation, traditionnelle pour le secteur du stationnement, est conforme à celle employée par HSBC CCF dans le cadre de l'établissement de son attestation d'équité (cf. paragraphe 2.4.2.).

Le mali de fusion dégagé (1 537 701,47 €) sera inscrit au compte de résultat de VINCI.

2.3.1.3. Fusion-absorption de Socofreg (valeurs nettes comptables)

	Montants nets (en FF)	Montants nets (en €)
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Titres de participation	1 735 263 089,54	264 539 152,65
Créances rattachées à des participations	250,00	38,11
Autres immobilisations financières	27 348,03	4 169,18
Actif circulant	610 456 724,50	93 063 527,72
Comptes de régularisation	0,00	0,00
Actif apporté	2 345 747 412,07	357 606 887,66
Passif pris en charge	-40 714 485,75	-6 206 883,34
Actif net comptable au 31 décembre 2000	2 305 032 926,32	351 400 004,32
Valeur nette comptable des actions détenues dans l'absorbée	2 261 049 722,83	344 694 808,17
Boni de fusion	43 983 203,49	6 705 196,15

Il sera prélevé 208 351 € sur le boni de fusion dégagé (6 705 196,15 €) pour reconstituer dans le bilan de VINCI la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant dans le bilan de Socofreg au 31 décembre

2000. Le solde du boni (soit 6 496 845,15 €) étant inférieur au montant des réserves de la société absorbée (12 763 121,75 € au 31 décembre 2000), il sera inscrit au compte de résultat de VINCI.

2.3.1.4. Fusion-absorption de Sogea (valeurs réelles)

	Montants nets (en FF)	Montants nets (en €)
Immobilisations incorporelles	526 610,00	80 281,18
Immobilisations corporelles	268 911 608,00	40 995 310,36
Titres de participation	2 103 830 936,00	320 726 958,63
Créances rattachées à des participations	95 003 275,00	14 483 155,91
Autres immobilisations financières	23 348 712,00	3 559 488,20
Actif circulant	3 127 833 344,00	476 835 119,38
Comptes de régularisation	20 636 920,00	3 146 078,17
Actif apporté	5 640 091 405,00	859 826 391,82
Passif pris en charge	-3 630 855 115,00	-553 520 294,01
Actif net comptable au 31 décembre 2000	2 009 236 290,00	306 306 097,81
Plus-values latentes sur immobilisations	2 948 507 303,00	449 497 040,66
Distribution de dividendes (en 2001 au titre de 2000)	0,00	0,00
Augmentation de capital 2001	0,00	0,00
Prime d'émission 2001	0,00	0,00
Actif net retraité	4 957 743 593,00	755 803 138,47
Valeur nette comptable des actions détenues dans l'absorbée	2 863 576 171,00	436 549 373,00
Boni de fusion	2 094 167 422,00	319 253 765,46

Dans le cadre de la constitution de VINCI Construction (cf. paragraphe 2.1.2), Sogea a fait l'apport au premier semestre 2001 de l'ensemble de ses activités « Construction » à VINCI Construction. A l'issue de ces apports, Sogea reste essentiellement titulaire des titres VINCI Construction remis en rémunération, de participations dans des sociétés de stationnement et de sa participation au capital d'Eurovia. Les plus-values latentes sur ces titres ont été calculées par différence entre leur valeur économique (calculée selon les méthodes présentées ci-dessous) et leur valeur nette comptable au 31 décembre 2000.

- les titres VINCI Construction ont été évalués sur la base des valorisations effectuées lors de l'apport des activités « Construction » de Sogea à VINCI Construction au premier semestre 2001 – cf. paragraphe 2.1.2. (multiples appliqués au résultat net normalisé pondéré des exercices 1999 (réel), 2000 (réel) et 2001 (prévisionnel)) ;
- les titres des sociétés de stationnement ont été évalués, comme Sogeparc et Sogepag (cf. ci-dessus), sur la base de l'actualisation des flux financiers futurs (méthode dite des « discounted cash flows ») ;
- les titres Eurovia ont été évalués sur la base des valorisations effectuées lors de l'apport des activités de travaux routiers d'EJL à Eurovia en octobre 2001 (multiples appliqués au résultat net normalisé pondéré des exercices 1999 (réel), 2000 (réel) et 2001 (prévisionnel)).

Le boni de fusion dégagé (319 253 765,46 €) sera inscrit au compte de résultat de VINCI à hauteur des réserves de la société absorbée (55 772 761,17 € au 31 décembre 2000). Le solde sera inscrit dans les capitaux propres de VINCI (soit 263 481 004,29 €, dont 562 836,59 € destinés à reconstituer dans le bilan de VINCI la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant dans le bilan de Sogea au 31 décembre 2000).

2.3.1.5. Fusion-absorption de Finec (valeurs nettes comptables)

	Montants nets (en FF)	Montants nets (en €)
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Titres de participation	146 949 779,00	22 402 349,39
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	29 453 393,00	4 490 140,82
Actif circulant	1 141 715,80	174 053,45
Comptes de régularisation	0,00	0,00
Actif apporté	177 544 887,80	27 066 543,66
Passif pris en charge	-101 772 883,67	-15 515 176,10
Actif net comptable au 31 décembre 2000	75 772 004,13	11 551 367,56
Valeur nette comptable des actions de l'absorbée	250 000,00	38 112,25
Boni de fusion	75 522 004,13	11 513 255,31

Le boni de fusion dégagé (11 513 255,31 €) sera inscrit au compte de résultat de VINCI à hauteur des réserves de la société absorbée (841 149,93 € au 31 décembre 2000). Le solde (10 672 105,38 €) sera imputé sur les capitaux propres de VINCI.

2.3.1.7. Récapitulatif des bonis et malis de fusions

Les cinq fusions-absorptions par VINCI de Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec dégageront un boni global de 353 586 987,12 €, qui sera inscrit au compte de résultat de VINCI à hauteur de 79 225 526,45 €. Le solde (soit 274 361 460,67 €) sera imputé sur les capitaux propres de VINCI. Il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de VINCI d'imputer sur la partie du boni de fusion qui sera inscrite en capitaux propres l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la restructuration.

Fusion	Boni (mali) (en €)	Dont inscrit en résultat (en €)	Dont inscrit en capitaux propres (en €)
Sogeparc	17 652 471,67	17 652 471,67	0,00
Sogepag	-1 537 701,47	-1 537 701,47	0,00
Socofreg	6 705 196,15	6 496 845,15	208 351,00
Sogea	319 253 765,46	55 772 761,17	263 481 004,29
Finec	11 513 255,31	841 149,93	10 672 105,38
Total	353 586 987,12	79 225 526,45	274 361 460,67

2.3.2. Engagements hors bilan

En sus des actifs et passifs susvisés, VINCI assumera les engagements hors bilan donnés par Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec tels qu'ils existeront à la date de réalisation de la fusion et qui s'élevaient à 6,5 milliards de francs (soit 1 milliard d'euros) au 31 décembre 2000.

	(en milliers de FF)	(en milliers d'€)
Sogeparc	49 306,41	7 516,71
Sogepag	4 999,56	762,18
Socofreg	0,00	0,00
Sogea	6 400 200,00	975 704,20
Finec	1 254,99	191,32
Total	6 455 760,96	984 174,41

2.3.3. Primes de fusion

Comme le montre le calcul ci-dessous, le montant des primes de fusion relatives aux absorptions de Sogeparc et Sogepag s'élève à 12 291 711,29 € (soit 80 628 3340,62 FF) :

Sogeparc	(en FF)	(en €)
Nombre d'actions VINCI à émettre	244 788	244 788
Augmentation de capital (A)	16 057 040,21	2 447 880,00
Actif net retraité de l'absorbée	4 136 150 304,18	630 552 049,02
% des titres de l'absorbée détenus par l'absorbante	97,7%	97,7%
Part de l'actif net de l'absorbée détenue par l'absorbante	4 042 509 677,32	616 276 627,48
Actif net retraité apporté (B)	93 640 626,86	14 275 421,54
Prime de fusion (B-A)	77 583 586,65	11 827 541,54

Sogepag	(en FF)	(en €)
Nombre d'actions VINCI à émettre	12 340	12 340
Augmentation de capital (A)	809 450,94	123 400,00
Actif net retraité de l'absorbée	373 073 708,49	56 874 720,22
% des titres de l'absorbée détenus par l'absorbante	99,0%	99,0%
Part de l'actif net de l'absorbée détenue par l'absorbante	369 219 503,58	56 287 150,47
Actif net retraité apporté (B)	3 854 204,90	587 569,75
Prime de fusion (B-A)	3 044 753,97	464 169,75

Au global :

	(en FF)	(en €)
Nombre d'actions VINCI à émettre	257 128	257 128
Augmentation de capital	16 866 491,15	2 571 280,00
Prime de fusion	80 628 340,61	12 291 711,29

2.4. Rémunération des apports

Comme expliqué précédemment au paragraphe 2, seules les fusions-absorptions de Sogeparc et Sogepag donnent lieu à rémunération.

2.4.1. Fusion-absorption de Sogeparc par VINCI

La parité de fusion arrêtée par le Conseil d'administration de VINCI et le Directoire de Sogeparc est de 3 actions VINCI pour 2 actions Sogeparc. Cette parité, qui résulte d'une approche multicritères et prend en compte une prime inhérente à ce type d'opération, a fait l'objet d'une attestation d'équité établie le 18 septembre 2001 par la banque HSBC CCF, dont on trouvera ci-dessous la conclusion :

« Opinion d'HSBC CCF sur la parité proposée dans le cadre de la fusion-absorption de Sogeparc par VINCI :

Présentation de l'opération :

Dans le but de simplifier l'organisation de son pôle stationnement, VINCI envisage de procéder à une fusion avec ses filiales Sogeparc et Sogepag. La parité proposée pour Sogeparc est de 1,5 actions VINCI pour une action Sogeparc.

Sogeparc, dont les titres sont admis à la cote officielle de la Bourse de Paris, est détenue à hauteur de 97,9% par VINCI (en terme de capital). VINCI a demandé au CMF la confirmation que la fusion de Sogeparc avec VINCI n'appelle pas au regard de l'article 5.6.6 du règlement général du CMF la mise en œuvre d'une offre publique de retrait.

VINCI a confié à HSBC CCF Investment Bank (« HSBC CCF ») la mission de procéder à une analyse de la parité pressentie dans le cadre de la fusion ci-dessus exposée.

Contexte de l'opération :

La Société Générale d'Entreprises (« SGE ») a initié, du 2 août 1999 au 17 septembre 1999, une Offre Publique d'Achat (« OPA ») portant sur les actions et les bons de souscription d'actions de la société Sogeparc. A l'issue de cette OPA, SGE détenait 97,75% du capital et 95,59% des droits de vote de Sogeparc. Au 31 décembre 2000, VINCI (nouvelle dénomination sociale de SGE) détenait 97,92% du capital de Sogeparc.

D'autre part VINCI a réalisé en juillet 2000 une OPE sur la société Groupe GTM, dont l'une des filiales (« Parcs GTM ») est spécialisée dans les parcs de stationnement. A l'issue de cette offre, VINCI et GTM ont fusionné.

Les opérations précitées ont eu pour conséquence de renforcer l'activité de stationnement de VINCI. Elle représente un chiffre d'affaires et un excédent brut d'exploitation de respectivement 449 M€ et 162 M€ au 31 décembre 2000.

L'exploitation des concessions de parkings est aujourd'hui réalisée parallèlement par Sogeparc, Sogea, Socofreg, Finec et Parcs GTM au sein du groupe VINCI. En conséquence, et dans la perspective de clarifier la structure du groupe, VINCI a décidé de réaliser les opérations suivantes :

- Absorption des sociétés Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI ;
- Transfert par VINCI à Parcs GTM (qui changera sa dénomination sociale pour s'appeler VINCI Park) des actifs des sociétés absorbées.

Exposé de la mission et des résultats :

Pour mener à bien sa mission, HSBC CCF a procédé à une analyse multi-critères de la parité pressentie selon des méthodes relevant de trois approches usuelles :

Méthodes retenues :

a - Le cours de bourse : Nous avons comparé les cours de bourse moyens, arithmétiques et pondérés, de VINCI et Sogeparc sur des périodes de un mois, trois mois, six mois et un an (au 14 septembre 2000).

b - La rentabilité : Résultat net par action : Nous avons comparé les résultats nets hors éléments exceptionnels par action des deux entités pour les années 1999 et 2000.

Dividende net : L'approche fondée sur ce critère consiste à comparer les dividendes des deux sociétés pour les années 1999 et 2000.

c - Méthode patrimoniale :

DCF Sogeparc / Somme des Parties VINCI : Pour un opérateur de concessions tel que Sogeparc, l'actualisation des flux financiers futurs (« Discounted cash flows » ou « DCF ») est la meilleure approche de valorisation. En effet, la durée des contrats de concessions donne une bonne visibilité des flux financiers. Nous avons utilisé les business plans établis par VINCI pour chaque parking de Sogeparc, et, de manière complémentaire, nous avons réalisé un scénario alternatif sur la base des données consolidées de Sogeparc au 31 décembre 2000, auxquelles ont été appliquées un certain nombre d'hypothèses de croissance.

Pour VINCI, dont les grands métiers présentent des profils de croissance, de profitabilité, de cyclicité et de visibilité très divers, les DCF n'étaient pas nécessairement disponibles ou pertinents. La valeur d'entreprise de

VINCI a donc été obtenue par l'addition des valeurs d'entreprise de chaque pôle d'activité évalué selon la méthode la mieux appropriée : DCF, multiples de transactions comparables ou comparaisons boursières selon les cas. Pour obtenir la valeur des capitaux propres de VINCI, nous avons ensuite déduit de l'addition des valeurs d'entreprise la dette financière nette du groupe, les provisions pour départs en retraite ainsi que les intérêts minoritaires. Les méthodes de valorisation utilisées pour les différents métiers de VINCI ont été les suivantes :

- Division Parkings (Sogeparc, Sogea, Finec, Parcs GTM) : Méthode des DCF
- Cofiroute : Méthode des DCF
- Autres concessions : Valeur nette comptable au 31 décembre 2000
- Division Energies-Information : Méthode des multiples de transactions récentes
- Division Routes : Méthode des multiples de transactions récentes
- Division Construction : Méthode des multiples de sociétés cotées comparables

DCF Sogeparc / Capitalisation boursière VINCI : A titre subsidiaire, une comparaison entre la valeur de Sogeparc obtenue par la méthode des flux financiers actualisés et la capitalisation boursière de VINCI a été réalisée.

Méthodes écartées :

Comparables boursiers :

L'approche par les comparables boursiers pour l'analyse de la parité d'échange n'a pas été retenue car, tant pour VINCI que pour Sogeparc, les sociétés cotées que nous avons identifiées présentaient des portefeuilles d'activité trop différents et/ou des modèles d'exploitation trop divergents.

Transactions comparables :

Pour l'analyse de la parité selon une logique patrimoniale, nous avons privilégié pour les concessions de parkings le DCF par rapport à une approche par les transactions comparables pour les raisons suivantes :

- le DCF donne la mesure de la valeur la plus précise, s'agissant de concessions qui s'assimilent à des flux financiers prévisibles et finis,
- les sociétés objets des transactions comparables identifiées répondaient à des modèles d'exploitation divergents et/ou avaient un positionnement différent dans le cycle de rentabilité de leurs actifs.

Résultats obtenus : Les rapports d'échange obtenus par l'application de ces différentes approches sont les suivants :

Synthèse des rapports d'échange obtenus	
Analyse des cours de bourse	
1 mois	1,29
3 mois	1,24 – 1,27
6 mois	1,27 – 1,30
1 an	1,32
Critères de rentabilité	
Résultat net par action (hors éléments exceptionnels) 1999	0,92
Résultat net par action (hors éléments exceptionnels) 2000	0,81
Dividende net par action 1999	1,69
Dividende net par action 2000	1,45
Méthode patrimoniale	
DCF Sogeparc / Somme des parties VINCI	1,30
DCF Sogeparc / Capitalisation VINCI	1,17

Opinion d’HSBC CCF : La parité proposée de 1,5 actions VINCI pour 1 action Sogeparc est supérieure à la quasi-totalité des rapports d’échange obtenus selon les différents critères retenus. HSBC CCF considère que la proposition faite aux actionnaires minoritaires de Sogeparc d’échanger leurs actions Sogeparc contre des actions VINCI selon cette parité dans le cadre d’une fusion est équitable. »

2.4.2. Fusion-absorption de Sogepag par VINCI

La parité de fusion arrêtée par les Conseils d’administration de VINCI et de Sogepag est de 2 actions VINCI pour 3 actions Sogepag. Cette parité, qui résulte d’une approche multicritères et prend en compte une prime inhérente à ce type d’opération, a fait l’objet d’une attestation d’équité établie le 18 septembre 2001 par la banque HSBC CCF, dont on trouvera ci-dessous la conclusion :

« Opinion d’HSBC CCF sur la parité proposée dans le cadre de la fusion-absorption de Sogepag par VINCI :

Présentation de l’opération :

Dans le but de simplifier l’organisation de son pôle stationnement, VINCI envisage de procéder à une fusion avec ses filiales Sogeparc et Sogepag. La parité proposée pour Sogepag est de 0,67 action VINCI pour une action Sogeparc.

Sogepag, dont les titres sont admis à la cote officielle de la Bourse de Paris, est détenue à hauteur de 97,62% par VINCI (en terme de capital). VINCI a demandé au CMF la confirmation que la fusion de Sogepag avec VINCI n’appelle pas au regard de l’article 5.6.6 du règlement général du CMF la mise en œuvre d’une offre publique de retrait.

VINCI a confié à HSBC CCF Investment Bank (« HSBC CCF ») la mission de procéder à une analyse de la parité pressentie dans le cadre de la fusion ci-dessus exposée.

Contexte de l’opération :

En février 1996, Sogeparc prend le contrôle de Sogepag à la suite de l’Offre Publique d’Echange (« OPE ») initiée en décembre 1995. A l’issue de l’OPE, Sogeparc détient 97,53% du capital de Sogepag. Au 31 décembre 2000, cette détention est de 99,69%.

La Société Générale d’Entreprises (« SGE ») a initié, du 2 août 1999 au 17 septembre 1999, une Offre Publique d’Achat (« OPA ») portant sur les actions et les bons de souscription d’actions de la société Sogeparc. A l’issue de cette OPA, SGE détenait 97,75% du capital et 95,59% des droits de vote de Sogeparc. Au 31 décembre 2000, VINCI (nouvelle dénomination sociale de SGE) détenait 97,92% du capital de Sogeparc.

VINCI a également réalisé en juillet 2000 une OPE sur la société Groupe GTM, dont l’une des filiales (« Parcs GTM ») est spécialisée dans les parcs de stationnement. A l’issue de cette offre, VINCI et GTM ont fusionné.

Les opérations précitées ont eu pour conséquence de renforcer l’activité de stationnement de VINCI. Elle représente un chiffre d’affaires et un excédent brut d’exploitation de respectivement 449 M€ et 162 M€ au 31 décembre 2000.

L’exploitation des concessions de parkings est aujourd’hui réalisée parallèlement par Sogeparc, Sogea, Socofreg, Finec et Parcs GTM au sein du groupe VINCI. En conséquence, et dans la perspective de clarifier la structure du groupe, VINCI a décidé de réaliser les opérations suivantes :

- Absorption des sociétés Sogeparc, Sogepag, Socofreg, Sogea et Finec par VINCI ;
- Transfert par VINCI à Parcs GTM (qui changera sa dénomination sociale pour s’appeler VINCI Park) des actifs des sociétés absorbées.

Exposé de la mission et des résultats :

Pour mener à bien sa mission, HSBC CCF a procédé à une analyse multi-critères de la parité pressentie selon des méthodes relevant de trois approches usuelles :

Méthodes retenues :

a - Le cours de bourse : Nous avons comparé les cours de bourse moyens, arithmétiques et pondérés, de VINCI et Sogepag sur des périodes de un mois, trois mois, six mois et un an (au 14 septembre 2000).

b - La rentabilité : Résultat net par action : Nous avons comparé les résultats nets hors éléments exceptionnels par action des deux entités pour les années 1999 et 2000.

Dividende net : L'approche fondée sur ce critère consiste à comparer des dividendes des deux sociétés pour les années 1999 et 2000.

c - Méthode patrimoniale :

DCF Sogepag / Somme des Parties VINCI :

Pour un opérateur de concessions tel que Sogepag, l'actualisation des flux financiers futurs (« Discounted cash flows » ou « DCF ») est la meilleure approche de valorisation. En effet, la durée des contrats de concessions donne une bonne visibilité des flux financiers. Nous avons utilisé les business plans établis par le management de Sogepag pour chaque parking de Sogepag, et, de manière complémentaire, nous avons réalisé un scénario alternatif sur la base des données consolidées de Sogepag au 31 décembre 2000, auxquelles ont été appliquées un certain nombre d'hypothèses de croissance.

Pour VINCI, dont les grands métiers présentent des profils de croissance, de profitabilité, de cyclicité et de visibilité très divers, les DCF n'étaient pas nécessairement disponibles ou pertinents. La valeur d'entreprise de VINCI a donc été obtenue par l'addition des valeurs d'entreprise de chaque pôle d'activité évalué selon la méthode la mieux appropriée : DCF, multiples de transactions comparables ou comparaisons boursières selon les cas. Pour obtenir la valeur des capitaux propres de VINCI, nous avons ensuite déduit de l'addition des valeurs d'entreprise la dette financière nette du groupe, les provisions pour départs en retraite ainsi que les intérêts minoritaires. Les méthodes de valorisation utilisées pour les différents métiers de VINCI ont été les suivantes :

- Division Parkings (Sogeparc, Sogea, Finec, Parcs GTM) : Méthode des DCF
- Cofiroute : Méthode des DCF
- Autres concessions : Valeur nette comptable au 31 décembre 2000
- Division Energies-Information : Méthode des multiples de transactions récentes
- Division Routes : Méthode des multiples de transactions récentes
- Division Construction : Méthode des multiples de sociétés cotées comparables

DCF Sogepag / Capitalisation boursière VINCI : A titre subsidiaire, une comparaison entre la valeur de Sogepag obtenue par la méthode des flux financiers actualisés et la capitalisation boursière de VINCI a été réalisée.

Méthodes écartées :

Comparables boursiers :

L'approche par les comparables boursiers pour l'analyse de la parité d'échange n'a pas été retenue car, tant pour VINCI que pour Sogepag, les sociétés cotées que nous avons identifiées présentaient des portefeuilles d'activité trop différents et/ou des modèles d'exploitation trop divergents.

Transactions comparables :

Pour l'analyse de la parité selon une logique patrimoniale, nous avons privilégié pour les concessions de parkings le DCF par rapport à une approche par les transactions comparables pour les raisons suivantes :

- le DCF donne la mesure de la valeur la plus précise, s'agissant de concessions qui s'assimilent à des flux financiers prévisibles et finis,
- les sociétés objets des transactions comparables identifiées répondaient à des modèles d'exploitation divergents et/ou avaient un positionnement différent dans le cycle de rentabilité de leurs actifs.

Résultats obtenus : Les rapports d'échange obtenus par l'application de ces différentes approches sont les suivants :

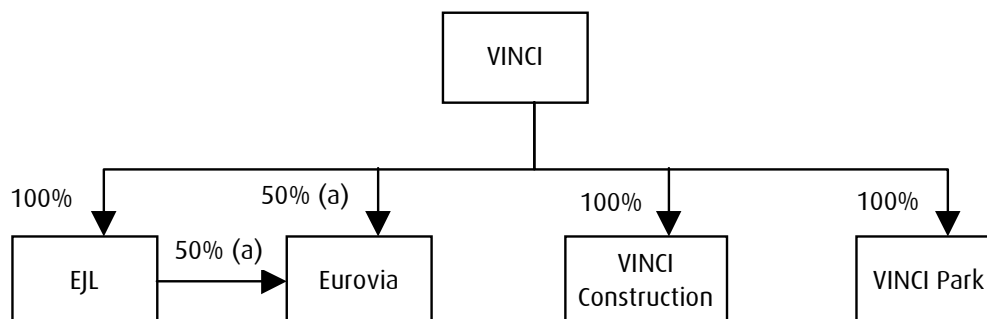
Synthèse des rapports d'échange obtenus	
Analyse des cours de bourse	
1 mois	0,53
3 mois	0,50
6 mois	0,49
1 an	0,52
Critères de rentabilité	
Résultat net par action (hors éléments exceptionnels) 1999	0,39
Résultat net par action (hors éléments exceptionnels) 2000	0,29
Dividende net par action 1999	0,87
Dividende net par action 2000	0,74
Méthode patrimoniale	
DCF Sogepag / Somme des parties VINCI	0,41
DCF Sogepag / Capitalisation VINCI	0,37

Opinion d'HSBC CCF : La parité proposée de 0,67 action VINCI pour 1 action Sogepag est supérieure à la quasi-totalité des rapports d'échange obtenus selon les différents critères retenus. HSBC CCF considère que la proposition faite aux actionnaires minoritaires de Sogepag d'échanger leurs actions Sogepag contre des actions VINCI selon cette parité dans le cadre d'une fusion est équitable. »

2.5. Conséquences des fusions

2.5.1. Conséquences pour la société absorbante VINCI et ses actionnaires

L'organigramme juridique à l'issue de la restructuration sera le suivant :



(a) Sous réserve de l'approbation de l'apport de la branche d'activité "travaux routiers" d'EIJL à Eurovia par les actionnaires d'EIJL et Eurovia réunis en Assemblées générales le 31 octobre 2001.

Par ailleurs l'impact des fusions sur les capitaux propres sociaux de VINCI s'établit de la manière suivante :

	(en FF)	(en €)
Capitaux propres au 31.12.2000		
(après affectation des résultats)	8 433 267 443,59	1 285 643 333,88
Augmentation de capital (PEG et stock-options 2001)	118 623 329,48	18 084 010,00
Prime d'émission (PEG et stock-options 2001)	383 637 705,19	58 485 191,13
Capitaux propres avant fusions	8 935 528 478,26	1 362 212 535,01
Augmentation de capital (fusion Sogeparc)	16 057 040,21	2 447 880,00
Prime de fusion (Sogeparc)	77 583 586,65	11 827 541,54
Augmentation de capital (fusion Sogepag)	809 450,94	123 400,00
Prime de fusion (Sogepag)	3 044 753,97	464 169,75
Boni (Sogeparc) - part inscrite en capitaux propres	0,00	0,00
Boni (Socofreg) - part inscrite en capitaux propres	1 366 692,97	208 351,00
Boni (Sogea) - part inscrite en capitaux propres	1 728 322 091,33	263 481 004,29
Boni (Finec) - part inscrite en capitaux propres	70 004 422,28	10 672 105,38
Capitaux propres après fusions¹⁰	10 832 716 516,60	1 651 436 986,97

2.5.2. Répartition du capital de VINCI après les fusions

A la connaissance de la société et sur la base de la répartition du capital et des droits de vote de VINCI, de Sogeparc et de Sogepag au 15 octobre 2001, la répartition du capital et des droits de vote de VINCI après les opérations de fusion serait la suivante :

	Avant fusions	Avant fusions	Après fusions	Après fusions
	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
Autocontrôle	8,59%	-	8,56%	-
Groupe Vivendi	8,42%	9,21%	8,40%	9,18%
Salariés (PEG)	5,29%	5,79%	5,27%	5,77%
Groupe Suez	4,97%	5,44%	4,96%	5,42%
Flottant	72,73%	79,56%	72,81%	79,63%
	100%	100%	100%	100%

¹⁰ A ajuster, le cas échéant, des levées d'options de souscription survenues avant la date de réalisation des fusions.

2.5.3. Changements envisagés dans la composition des organes d'administration et de direction

Aucun changement lié à l'opération de fusion n'est envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction de VINCI.

2.5.4. Bilan consolidé pro forma de VINCI au 31 décembre 2000

Le bilan consolidé pro forma de VINCI au 31 décembre 2000 présenté ci-dessous, établi à partir des comptes consolidés publiés de VINCI au 31 décembre 2000, intègre l'incidence des fusions-absorptions de Sogeparc et Sogepag¹¹. Ces dernières concernent, au passif, les postes « Capital social », « Réserves » et « Intérêts minoritaires », et à l'actif, le poste « Ecart d'acquisition ».

ACTIF au 31.12.2000	Réel	Pro	PASSIF au 31.12.2000	Réel	Pro
En Millions d'€	publié	Forma	En Millions d'€	publié	Forma
Immobilisations incorporelles	104,2	104,2	Capital social	791,5	794,1
Ecart d'acquisition	800,3	810,3	Réserves	619,6	631,9
Immob. du domaine concédé	5 056,3	5 056,3	Résultat de l'exercice	423,0	423,0
Immobilisations corporelles	1 860,6	1 860,6	Capitaux propres	1 834,2	1 849,0
Immobilisations financières	605,5	605,5	Intérêts minoritaires	482,4	477,5
Charges à répartir	37,7	37,7	Subventions d'investissement	409,7	409,7
Actif immobilisé	8 464,6	8 474,6	Provisions pour retraites	429,2	429,2
Stocks et travaux en cours	459,8	459,8	Amortissements de caducité	984,5	984,5
Créances	7 322,7	7 322,7	Provisions pour risques	1 950,3	1 950,3
VMP et disponibilités	2 264,8	2 264,8	Dettes financières	4 120,2	4 120,2
Actif circulant	10 047,3	10 047,3	Dettes d'exploitation	8 320,7	8 320,7
Impôts différés actif	251,7	251,7	Impôts différés passif	232,3	232,3
Total actif	18 763,5	18 773,4	Total passif	18 763,5	18 773,4

2.5.5. Evolution de la capitalisation boursière

Sur la base du cours de clôture du 15 octobre 2001 (65,15 €) et du nombre d'actions composant le capital de VINCI à cette date, la capitalisation boursière de VINCI s'élève à 5 275 M€. Après fusions et compte tenu des augmentations de capital correspondantes, la capitalisation boursière du nouvel ensemble serait de 5 291 M€.

2.5.6. Incidence de la fusion sur le résultat net consolidé par action et les capitaux propres consolidés par action

Les capitaux propres consolidés de VINCI au 31 décembre 2000 s'élèvent à 1 834,2 M€, soit 22,65€ par action avant les opérations de fusion (sur la base du nombre d'actions existant au 15 octobre 2001), et 22,58€ par action après ces opérations. Après prise en compte de la dilution liée aux options de souscriptions d'actions et à l'OCEANE émise en juillet 2001 (cf. paragraphe 3.1.), les capitaux propres consolidés de VINCI au 31 décembre 2000 s'établissent à 19,55€ par action avant les opérations de fusion, et 19,49€ après ces opérations.

Le résultat net consolidé de VINCI¹² au 31 décembre 2000 s'établit à 423 M€, soit 5,22€ par action avant les opérations de fusion (sur la base du nombre d'actions existant au 15 octobre 2001), et 5,21€ par action après ces opérations. Après prise en compte de la dilution liée aux options de souscriptions d'actions et à l'OCEANE émise en juillet 2001 (cf. paragraphe 3.1.), le résultat net consolidé de VINCI au 31 décembre 2000 s'établit à 4,51€ par action avant les opérations de fusion, et 4,50€ après ces opérations.

¹¹ Les fusions-absorptions de Socofreg, Sogea et Finec (sociétés contrôlées à 100% par VINCI et consolidées par intégration globale au 31 décembre 2000) n'ont pas d'impact sur le bilan consolidé de VINCI.

¹² Pro forma incluant Groupe GTM sur 12 mois.

2.5.7. Orientations nouvelles envisagées et prévisions à court ou moyen terme

VINCI, qui réalise 80% de son résultat d'exploitation dans des métiers récurrents, dispose de fondamentaux solides et de perspectives durables de croissance illustrées par un carnet de commandes au 31 juillet 2001 d'excellente qualité s'élevant à 10,8 milliards d'euros, en augmentation de 4% par rapport au 31 juillet 2000.

Pour l'exercice 2001, la rentabilité opérationnelle de VINCI devrait enregistrer une nouvelle progression, grâce à l'impact des synergies consécutives au rapprochement avec Groupe GTM et à l'amélioration des performances de l'ensemble des métiers.

Le résultat économique¹³ devrait progresser d'environ 20 %. Le résultat net devrait dépasser le niveau atteint en 2000 (423 M€), malgré un taux d'imposition plus lourd et l'absence de plus-values exceptionnelles significatives.

Ces objectifs ne sont pas remis en cause, en l'état actuel de la situation, par les tragiques événements survenus aux Etats Unis.

En matière de dividendes, le nouveau groupe se réserve la possibilité d'adapter sa politique de distribution en fonction notamment de ses perspectives de développement, et en restant cohérent avec les politiques menées précédemment par VINCI, Sogeparc et Sogepag.

¹³ *Résultat net avant impôts et hors éléments exceptionnels non récurrents.*

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE : VINCI

Un document de référence enregistré auprès de la COB le 19 avril 2001 sous le numéro R.01-122, ainsi qu'une note d'information visée par la COB le 11 juillet 2001 avec le numéro 01-954, font partie intégrante du présent document : ils décrivent l'activité de VINCI et de ses filiales, sa situation juridique, économique et financière, son évolution récente et ses perspectives d'avenir.

Ces documents sont disponibles sur simple demande en écrivant, en téléphonant ou en se présentant au Siège de VINCI (Direction Financière) – 1, cours Ferdinand de Lesseps – 92 851 RUEIL-MALMAISON Cedex (téléphone : +33 1 47 16 45 39) ou en consultant le site internet de VINCI (www.vinci.com).

3.1. Principaux évènements survenus depuis le 11 juillet 2001

- 18 juillet 2001 : VINCI cède à Stolt Offshore sa filiale Litwin. Cette cession intervient après la reprise par ses cadres dirigeants de Ingérop début 2001. Spécialisée en ingénierie pétrolière, Litwin, qui emploie 180 personnes et a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros, constituait avec Ingérop le pôle ingénierie de VINCI.
- 15 août 2001 : après avoir acheté le 14 août 14,9% du capital de l'opérateur aéroportuaire britannique TBI, VINCI lance une OPA sur le solde des actions de cette société. TBI est propriétaire des aéroports de Cardiff et Belfast International et concessionnaire de ceux de Stockholm Skavsta, Orlando Sanford et de 71% de celui de Londres Luton. A la première date de clôture de l'OPA (*le 24 septembre*), 84% des actions de TBI non détenues par VINCI ont été apportées. Ce niveau d'acceptation étant inférieur au seuil de 90% posé par VINCI pour poursuivre son offre, l'OPA n'a pas été maintenue. VINCI conserve les 14,9% du capital de TBI acquis précédemment et n'a pas, à ce jour, l'intention de les céder.
- 6 septembre 2001 : Jean-Claude Gayssot, Ministre de l'Equipeement, des transports et du logement et Antoine Zacharias, Président de VINCI, ont inauguré le 6 septembre, le nouveau terminal A de l'aéroport de Phnom Penh au Cambodge dont VINCI a la concession pour 25 ans. A cette occasion, VINCI a signé avec les autorités cambodgiennes un contrat complémentaire qui a pour objet de confier la concession de l'aéroport de Siem Reap (proche des temples d'Angkor) à la société concessionnaire de l'aéroport de Phnom Penh dont VINCI détient 70%.
- 7 septembre 2001 : VINCI a conclu le 7 septembre 2001 un protocole d'accord avec le fonds d'investissement Castle Harlan pour l'acquisition du groupe de services aéroportuaires américain WFS. WFS, qui réalise un chiffre d'affaires de 400 M€ dans une vingtaine de pays, est l'un des trois premiers acteurs mondiaux du secteur.
- 19 septembre 2001 : les comptes du 1^{er} semestre 2000 de VINCI font ressortir un résultat d'exploitation de 415 M€, en hausse de 24% par rapport à la même période de 2000, et un résultat net de 170 M€, en hausse de 31% par rapport au 30 juin 2000 (*hors plus-value sur la cession d'ETPM au premier semestre 2000*). Les objectifs de rentabilité pour l'ensemble de l'exercice 2001 ont été confirmés : le résultat économique¹⁴ devrait progresser de l'ordre de 20%.
- 21 septembre 2001 : VINCI remporte en groupement à parité avec l'anglais Miller Civil Engineering, le contrat du lot d'ouvrages numéro 310 du lien ferroviaire entre le tunnel sous la Manche et Londres (Channel Tunnel Rail Link), qui permettra d'effectuer le trajet entre Paris et Londres en 2h20 à la vitesse de 300 km/h. Union Rail, concessionnaire privé de CTRL et maître d'ouvrage, a retenu VINCI Construction Grands Projets pour la construction de ce tronçon de 13,8 km situé dans la banlieue Est de Londres. La signature de ce contrat intervient alors que VINCI Construction Grand Projets vient d'achever, en avance sur le planning initial, deux lots du même projet (les lots 350 et 410) portant sur la construction du viaduc sur la Medway et du tunnel des North Downs pour le compte de Union Rail.

¹⁴ Résultat net avant impôts et hors éléments exceptionnels non récurrents.

3.2. Comptes consolidés au 30 juin 2001

Cf. Annexe 1

3.3. Comptes sociaux au 31 août 2001

Le bilan et le compte de résultat de la holding VINCI sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante. Les comptes de VINCI font apparaître pour les 8 premiers mois de l'exercice un résultat bénéficiaire de 33,8 millions d'€, à comparer avec un résultat au 30 juin 2001 de 40,4 millions d'€.

Les mois de juillet et d'août ont essentiellement été marqués par l'acquisition de 14,9 % du capital de la société britannique TBI pour 119,3 millions d'€.

L'analyse des huit premiers mois de l'exercice fait ressortir les principaux éléments suivants :

- Les remontées de résultat des filiales françaises sous forme de remontées automatiques à travers le statut de SNC/SCS ont été de 28,2 millions d'€.
- Les dividendes des filiales françaises se sont élevés à 22,7 millions d'€.
- Le produit d'intégration fiscale s'élève à 62,2 millions d'€. Par ailleurs, une charge d'impôt de 49 millions d'€ a été prise en compte au 31 août 2001.

Aucun événement exceptionnel n'a été constaté au cours des huit premiers mois de l'exercice 2001.

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	31/08/2001	30/06/2001	31/12/2000
Immobilisations incorporelles	0,4	0,4	0,4
Immobilisations corporelles	20,8	21,1	21,7
Immobilisations financières	3 269,3	2 648,3	2 572,8
Charges à répartir sur plusieurs exercices	11,0	3,6	4,2
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 301,5	2 673,5	2 599,1
Clients et comptes rattachés	18,7	22,9	16,1
Autres débiteurs	135,2	159,0	199,1
Valeurs mobilières de placement	1 381,3	880,1	988,0
Disponibilités	895,4	319,1	279,3
Charges constatées d'avance	10,5	8,2	7,8
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	2 441,1	1 389,3	1 490,3
Ecart de conversion de l'actif	2,7	2,6	2,9
TOTAL DE L'ACTIF	5 745,4	4 065,4	4 092,3

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	31/08/2001	30/06/2001	31/12/2000
Capital	809,2	805,7	791,5
Primes d'émission, de fusion, d'apport	412,0	399,2	354,4
Réserve légale	42,1	42,1	33,0
Réserves réglementées	85,0	85,0	44,7
Report à nouveau	12,6	12,6	
Résultat de l'exercice	33,8	40,4	181,4
CAPITAUX PROPRES	1 394,7	1 385,0	1 405,1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	231,1	201,0	273,2
Dettes financières	3944,4	2 226,2	2 048,1
Autres dettes	167,5	244,0	362,4
Produits constatés d'avance	3,5	3,7	0,5
TOTAL DES DETTES	4 115,4	2 473,9	2 410,9
Ecart de conversion du Passif	4,3	5,5	3,1
TOTAL DU PASSIF	5 745,4	4 065,4	4 092,3

COMPTE DE RESULTAT <i>(en millions d'euros)</i>	31/08/2001	30/06/2001	31/12/2000
Chiffre d'affaires	23,4	19,1	58,2
Reprises sur provisions et transferts de charges	11,5	3,3	34,3
Autres produits d'exploitation	27,8	20,1	25,9
Produits d'exploitation	62,7	42,6	118,4
Autres achats et charges externes	(34,6)	(18,7)	(83,6)
Impôts et taxes	(1,9)	(1,3)	(1,7)
Salaires et charges sociales	(27,6)	(22,7)	(38,7)
Dotations aux amortissements	(2,7)	(2,0)	(4,0)
Dotations aux provisions	(0,7)	(0,6)	(7,1)
Autres charges d'exploitation	(0,3)	(0,2)	(2,9)
Charges d'exploitation	(67,9)	(45,6)	(138,0)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	(5,1)	(3,0)	(19,6)

Produits de participations	58,4	57,0	224,3
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6,2	4,7	0,8
Autres intérêts et produits assimilés	27,5	19,8	20,6
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14,8	13,7	11,9
Différences positives de change	1,1	1,0	6,8
Reprises sur provisions et transferts de charges	7,4	6,5	29,7
Produits financiers	115,4	102,7	294,2
Charges liées à des participations	(45,4)	(35,4)	(11,0)
Intérêts et charges assimilés	(46,6)	(30,2)	(86,6)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	(0,0)
Différences négatives de change	(1,2)	(1,1)	(2,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(28,3)	(1,9)	(87,5)
Charges financières	(121,5)	(68,6)	(187,7)
RESULTAT FINANCIER	(6,1)	34,1	106,4
RESULTAT COURANT	(11,2)	31,1	86,8
Sur opérations de gestion	0,5	0,5	1,4
Sur opérations en capital	8,1	7,4	449,8
Reprises sur provisions et transferts de charges	42,8	75,5	44,3
Produits exceptionnels	51,4	83,3	495,6
Sur opérations de gestion	(5,8)	(45,4)	(114,9)
Sur opérations en capital	(13,1)	(13,1)	(316,9)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,7)	(27,1)	(94,9)
Charges exceptionnelles	(19,6)	(85,6)	(526,7)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	31,8	(2,3)	(31,1)
Impôt sur les bénéfices	13,2	11,7	125,6
RESULTAT NET	33,8	40,4	181,4

4. PRESENTATION DES SOCIETES ABSORBEES :

4.1. Sogeparc

Un document de référence enregistré auprès de la COB le 1^{er} juin 2001 sous le numéro R.01-263, fait partie intégrante du présent document : il décrit l'activité de Sogeparc et de ses filiales, sa situation juridique, économique et financière, son évolution récente et ses perspectives d'avenir.

Ce document est disponible sur simple demande en écrivant, en téléphonant ou en se présentant au Siège de Sogeparc (Direction Juridique) – 61, avenue Jules Quentin – 92000 Nanterre (téléphone : +33 1 41 91 48 20) ou au Siège de VINCI (Direction Financière) – 1, cours Ferdinand de Lesseps – 92 500 Rueil-Malmaison (téléphone : +33 1 47 16 45 39).

4.1.1 Principaux évènements survenus depuis le 1^{er} juin 2001

- 19 juin 2001 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2001, en progression de 4% par rapport à la même période de l'exercice 2000 (+2,8% en France et +8,5% dans les autres pays européens).
- 20 juin 2001 : lancement de la marque « VINCI PARK », qui fédère l'ensemble des filiales de stationnement de VINCI : Sogeparc, Sogepag, Sogea, Finec et Les Parcs GTM.
- 13 août 2001 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2001, en progression de 6,7% par rapport à la même période de l'exercice 2000 (+6% en France et +9,3% dans les autres pays européens).
- 17 septembre 2001 : le Directoire de Sogeparc approuve le projet de fusion-absorption de Sogeparc par VINCI.
- 19 septembre 2001 : le Conseil de surveillance de Sogeparc émet un avis favorable sur le projet de fusion-absorption de Sogeparc par VINCI.

4.1.2. Comptes consolidés au 30 juin 2001

Cf. Annexe 2.

4.1.3. Comptes sociaux au 31 août 2001

Le bilan et le compte de résultat de la holding Sogeparc sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

ACTIF (en K€)	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	298 212	333 992	272 481	256 808
Actif immobilisé	298 212	333 992	272 481	256 808
Stocks et travaux en cours	0	0	0	0
Créances	6 988	2 102	76 445	88 314
VMP et disponibilités	51	1 077	24	647
Comptes de régularisation	6	330	297	286
Total actif	305 257	337 501	349 247	346 055

PASSIF (en M€)	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Capital social	54 789	54 844	57 561	57 624
Réserves	182 719	176 339	184 948	185 277
Résultat de l'exercice	17 085	14 924	26 950	27 461
Capitaux propres	254 593	246 107	269 459	270 362
Provisions réglementées	0	0	0	0
Fonds propres	254 593	246 107	269 459	270 362
Provisions pour risques & charges	0	235	119	119
Dettes financières	30 430	88 040	15 297	15 325
Dettes d'exploitation	19 812	2 678	63 700	59 845
Ecart de conversion	423	441	672	404
Total passif	305 257	337 501	349 247	346 055

4.2. Sogepag

4.2.1. Renseignements de caractère général concernant la société

Créée le 5 décembre 1966 pour une durée de 99 ans, la Société Générale d'Exploitation de Parcs et Garages - SOGEPAG (dénomination sociale, article 3 des statuts) est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de Commerce dont le siège social est 61, avenue Jules Quentin, 92000 Nanterre¹⁵, France.

SOGEPAG est immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le n° 672 010 055. Son n° Siret est : 672 010 055-00065 et son code APE : 741 J.

L'objet social résumé de SOGEPAG est la promotion, la réalisation et l'exploitation, directement ou indirectement, de toutes opérations concernant les parcs de stationnement, en France ou à l'étranger (article 2 des statuts dont l'extrait essentiel est reproduit ci-dessous).

« La Société a pour objet :

- l'étude, la construction et l'exploitation de tout garage et de tout parking faisant ou non l'objet d'une convention de concession ou de sous-concession, soit directement, soit indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, ou de prise ou de dation, en location ou en gérance, de tous biens ou droits, ou autrement ;
- et généralement, (la réalisation) de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés. »

Son exercice social s'ouvre le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année depuis l'instauration d'un exercice exceptionnel de six mois ouvert le 1^{er} juillet et clos le 31 décembre 1999 (article 48 des statuts).

Sur les bénéfices sont prélevés (article 49 des statuts) :

- la somme éventuellement nécessaire pour constituer la réserve légale;
- un premier dividende aux actionnaires égal à 5 % du montant nominal du capital social libéré ;
- toutes sommes que l'Assemblée jugerait bon d'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales ou à tout report à nouveau.

Le solde, s'il y a lieu, est distribué aux actionnaires.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions (article 50 des statuts). Cette possibilité n'a pas été utilisée depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1992 (antérieure à l'introduction en bourse du 30 juin 1994).

Les statuts, comptes annuels, rapports et renseignements mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social.

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions et délais fixés par la loi. La participation aux assemblées des actionnaires, qui sont tous titulaires d'actions obligatoirement nominatives, est subordonnée à leur inscription dans les registres de la Société le cinquième jour au plus tard qui précède la date de l'insertion de l'avis de convocation (article 34 des statuts).

¹⁵ Depuis le 29 juin 2001.

Le Conseil d'administration de Sogepag s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2000. Sa composition est la suivante :

Président du Conseil d'Administration : Frédéric Gauchet

Entrées en fonctions :

Administrateur : 4 avril 2000

Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : 4 avril 2000

Président-directeur général : 30 juin 2000

Expiration des mandats d'Administrateur et de Président-directeur général : 2003

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2000 : 1

Président-directeur général : SOGEPARC TECHNOLOGIES , VINCI Environnement, VINCI Energie, Speic, Fidevi ;

Président du Directoire : SOGEPARC ; Administrateur : Muse, Uranie ; Représentant permanent de Sogea au Conseil d'Administration de la Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage ; Directeur Général du pôle VINCI CONCESSIONS et SERVICES du groupe VINCI.

Autres Administrateurs :

Gilles d'Ambrières

Entrées en fonctions :

Administrateur : 9 février 1996

Président-Directeur Général : 12 juin 1996

Expiration du mandat de Président-Directeur Général : 30 juin 2000

Expiration du mandat d'Administrateur : 2002

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2000 : 50

Président du Conseil de Surveillance : SOGEPARC, SOGEPARC-CGSt ; Administrateur : SOGEPARC France ;

Président : European Parking Association ; Trésorier National : CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile).

Bernard Heulin

Entrée en fonctions : 9 février 1996

Expiration du mandat : 2003

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2000 : 1

Président-Directeur Général : Garage Parking Saint-Honoré, Société du Parking de la Place Vendôme, Société du Parc Champs Elysées-Pierre Charron, Société du Parc de la rue François 1^{er} ; Président : Association des Promoteurs et Exploitants de Parkings (APEP) ; Vice-Président : Syncoparc.

Jean de La Chauvinière

Entrée en fonctions : 8 juin 1998

Expiration du mandat : 2004

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2000 : 10

Administrateur : SOGEPARC FRANCE, Natexis-Banques Populaires, RentaCIC (Sicav), France Entreprises (Sicav).

Christian de Longevialle

Entrée en fonctions : 9 février 1996

Expiration du mandat : 2003

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2000 : 10

Administrateur : SOCIETE du PARKING du BOULEVARD SAINT-GERMAIN, Sommer, Banorab, Société pour l'Industrie des Transports, Sofibus (Sicomi) ; Membre du Conseil de Surveillance : SOGEPARC, SOGEPARC-CGSt.

Pierre-Michel Raquenaud

Entrées en fonctions :

Administrateur et Directeur Général : 7 septembre 1994

Président-Directeur Général : 1^{er} décembre 1994

Expiration du mandat de Président-Directeur Général: 12 juin 1996

Expiration du mandat d'Administrateur : 2002

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2000 : 1

Administrateur : Sogeparc Gestion.

Olivier de Vrégille

Entrées en fonctions :

Représentant permanent de l'OPFI PARIBAS : février 1985

Administrateur : 23 juin 1988

Expiration du mandat : 2003

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2000 : 1

Président-Directeur Général : Cofinal, Parfici ; Administrateur : Antargaz, Coparex International, Financière SAE-Fougerolle, Gerflor, Compagnie Eolienne du Détroit ; Représentant permanent de Paribas - Participation au Conseil d'Administration de : Cofiroute.

Commissaires aux Comptes titulaires

Jean Crespy

24, boulevard de l'Hôpital Stell

92500 Rueil-Malmaison

Election : 12 juin 1996

Expiration du mandat : 2002

Mazars & Guérard - Mazars

Espace Nation

125, rue de Montreuil

75011 Paris

Election : 12 juin 1996

Expiration du mandat : 2002

Société de Commissaires aux Comptes représentée par Monsieur Philippe Bouillet,
Commissaire aux Comptes associé de cette société.

RSM Salustro Reydel

8, avenue Delcassé

75 378 Paris Cedex 08

Election : 10 janvier 2000

Expiration du mandat : 2005

Société de Commissaires aux Comptes représentée par Messieurs Philippe Mathis et Bernard Cattenoz,
Commissaires aux Comptes associés de cette société.

Commissaires aux Comptes suppléants :

PGA (suppléant de Jean Crespy)

Tour Franklin

Cedex 11

92042 Paris-La Défense 8

Election : 12 juin 1996

Expiration du mandat : 2002

Xavier Boucher (suppléant de Mazars & Guérard - Mazars)

116, rue de Rivoli

75004 Paris

Election : 12 juin 1996

Expiration du mandat : 2002

Bertrand Vialatte (suppléant de RSM Salustro Reydel)

8, avenue Delcassé

75 378 Paris Cedex 08

Election : 10 janvier 2000

Expiration du mandat : 2005

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège.

4.2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Evolution du capital social sur les cinq dernières années :

Année	Désignation	Montant du capital social	Nb d'actions
1996	-	44 792 600 FF	1 791 704
1997	-	44 792 600 FF	1 791 704
1998	-	44 792 600 FF	1 791 704
1999	-	44 792 600 FF	1 791 704
2000	-	44 792 600 FF	1 791 704
2001	Conversion du capital en euros (incorp. de réserves)	7 166 816 €	1 791 704

Répartition des actions composant le capital social et des droits de vote qui leur sont attachés :

	Au 31.12.2000				Au 31.03.2001			
	Nombres d'actions	%	Nombres de droits de vote	%	Nombres d'actions	%	Nombres de droits de vote	%
SOGEPARC, directement et indirectement	1 786 219	99,69	3 568 087	99,71	1 786 345	99,70	3 568 213	99,75
Public	5 485	0,31	10 219	0,29	5 359	0,30	9 043	0,25
Totaux des actions de la Société et des droits de vote qui leur sont attachés	1 791 704	100,00	3 578 306	100,00	1 791 704	100,00	3 577 256	100,00

Droits de vote : Dans les Assemblées générales d'actionnaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente (article 40 des statuts). Le même article prévoit cependant que les actions conservées sous la forme nominative depuis plus de trois ans bénéficient d'un droit de vote double (décision prise par l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 16 mai 1994).

Franchissements de seuils : L'article 9 des statuts de la Société impose une obligation de déclaration de franchissements de seuils égaux à 2,5 % des droits de vote attachés aux actions composant le capital social ou à tout multiple de ce pourcentage en sus des seuils prévus par les articles L 233-7 et L 233-8 du Code de Commerce, soit les seuils légaux de 5%, 10%, 20%, 1/3, 50% et 2/3.

Au cours de l'exercice de douze mois ouvert le 1er janvier 2000 et clos le 31 décembre 2000, non plus qu'au cours du premier trimestre de l'exercice 2001 en cours, la Société n'a reçu aucune notification de franchissement de seuil.

Pactes d'actionnaires : Aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement conclu.

Identification des actionnaires : Les articles 6, 9 et 11 des statuts disposent que les actions de la Société sont obligatoirement nominatives.

Actionnariat du personnel : Compte tenu de l'appartenance du groupe SOGEPAG à celui de sa société mère SOGEPARC, l'actionnariat des salariés du groupe SOGEPAG a été développé par leur accès au plan d'épargne d'entreprise du groupe SOGEPARC et par l'attribution d'options de souscription d'actions SOGEPARC à certains d'entre eux.

Depuis janvier 2000, les salariés des sociétés du groupe SOGEPAG ont accès à Castor, le plan d'épargne d'entreprise du groupe VINCI et certains d'entre eux bénéficient d'options de souscription et d'achat d'actions VINCI.

Autorisations financières consenties au Conseil d'administration : Aucune autorisation financière antérieurement consentie au Conseil d'administration n'est actuellement en vigueur, non plus qu'aucune autorisation permettant à SOGEPAG d'intervenir sur le marché de ses propres actions. Les conditions auxquelles les statuts de SOGEPAG soumettent les modifications du capital social et des droits respectifs des différentes catégories d'actions sont régies par les prescriptions légales, sans restriction particulière.

4.2.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société

Sogepag est une société exploitant (en France) des parcs de stationnement en pleine propriété ou par l'intermédiaire de contrats de concession ou de prestations de services. Les chiffres-clés de la société sont les suivants¹⁶ :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2000	31.12.1999 (pro forma) 12 mois	31.12.1999 6 mois	30.06.1999 12 mois
Chiffre d'affaires consolidé	18 815	18 109	8 988	26 213
<i>Dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Excédent brut d'exploitation	6 463	5 663	2 750	8 845
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>34%</i>	<i>31%</i>	<i>31%</i>	<i>34%</i>
Résultat d'exploitation	4 218	4 028	1 877	6 386
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>
Résultat courant	3 049	3 254	1 425	5 234
Résultat de l'ensemble consolidé	2 324	2 250	956	3 775
Résultat net part du groupe	2 324	2 250	956	3 774
Résultat net par action (en euros)	1,30	1,26	0,5	2,1
Dividende par action (en euros)	1,22	na	0,6	2,3
Capitaux propres part du groupe	15 528	14 315	14 315	15 294
Provisions pour risques et charges	1 525	1 288	1 288	1 035
Effectifs fin de période	220	232	232	241

Par ailleurs, il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

4.2.4. Renseignements financiers

Comptes consolidés :

Cf. Annexe 3.

¹⁶ Suite à l'intégration de SOGEPAG dans le groupe VINCI, la date de clôture des exercices de SOGEPAG a été alignée sur celle de VINCI, soit le 31 décembre de chaque année, si bien que l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2000 succède à l'exercice exceptionnel de six mois qui s'était ouvert le 1^{er} juillet 1999 pour se clore le 31 décembre 1999.

Comptes sociaux : Le bilan de la société mère Sogepag est établi conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

ACTIF (en K€)	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Immobilisations incorporelles	2 065	1 893	1 879	1 875
Immobilisations corporelles	2 289	2 242	2 218	2 224
Immobilisations financières	21 268	26 555	14 011	14 018
Charges à répartir	87	32	16	11
Actif immobilisé	25 709	30 722	18 124	18 128
Stocks et travaux en cours	0	0	0	0
Créances	372	630	13 609	12 476
VMP et disponibilités	34	172	25	51
Actif circulant	406	802	13 634	12 525
Total actif	26 115	31 524	31 758	30 656

PASSIF (en M€)	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Capital social	6 829	6 829	7 167	7 167
Réserves	3 970	4 242	3 737	3 737
Résultat de l'exercice	1 383	2 019	3 908	3 952
Capitaux propres	12 182	13 089	14 812	14 856
Provisions réglementées	0	0	0	0
Fonds propres	12 182	13 089	14 812	14 856
Provisions pour risques & charges	76	76	76	76
Dettes financières	11 356	16 030	13 660	2 871
Dettes d'exploitation	1 945	1 502	2 508	12 187
Produits constatés d'avance	556	827	702	666
Total passif	26 115	31 524	31 758	60 656

4.2.5. Marché des titres de l'émetteur

L'action SOGEPAG : Les actions sont obligatoirement sous la forme nominative (articles 6, 9 et 11 des statuts). SOGEPAG n'a pas émis différentes catégories d'actions. Les 1 791 704 actions de la Société émises au 31 décembre 2000 (comme au 31 mars 2001) et qui portent toutes jouissance du 1^{er} janvier 2000 sont admises à la cote du Second Marché (Bourse de Paris) et se négocient à l'unité sous le code valeur Euroclear France n° 3653 dans la catégorie de cotation Fixing A.

Transactions des 21 derniers mois des actions portant jouissance courante (Fixing A)

Années	Mois	Nombres d'actions échangées	Capitaux échangés en milliers d'euros	Cours extrêmes en euros	
				Plus bas	Plus haut
2000	Janvier	100	4	35,85	35,85
	Février	200	7	35,50	35,50
	Mars	734	29	29,50	43,54
	Avril	2		30,10	30,10
	Mai	25	1	36,00	36,00
	Juin	-	-	-	-
	Juillet	1 180	38	30,42	33,62
	Août	564	17	27,10	31,00
	Septembre	30	1	34,97	34,97

	Octobre	-	-	-	-
	Novembre	1 901	70	34,99	36,90
	Décembre	175	6	30,55	35,06
Totaux de janvier à décembre 2000		4 911	173	27,10	43,54
2001	Janvier	96	3	30,55	30,55
	Février	100	3	30,55	30,55
	Mars	70	2	30,55	30,55
	Avril	-	-	-	-
	Mai	70	3	35,90	36,00
	Juin	-	-	-	-
	Juillet	-	-	-	-
	Août	-	-	-	-
	Septembre	122	4	24,50	35,00
Totaux de janvier à septembre 2001		458	14	24,10	36,00

Dividendes

	<i>1997</i>	<i>1998-1999 18 mois</i>	<i>1999 6 mois</i>	<i>2000</i>
Dividende net, hors avoir fiscal, en € *	1,14	1,53	1,24	1,22
Bénéfice net consolidé par action en € (part du groupe) *	1,39	1,41	1,06	1,30
Taux de distribution en %	82	109	117	94

* Après annualisation linéaire, pour les exercices exceptionnels de dix-huit mois et de six mois clos respectivement les 30 juin et 31 décembre 1999.

4.2.6. Evolution récente

- 29 juin 2001 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2001 : le chiffre d'affaires s'est établi à 3,9 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à la même période de 2000, cette baisse s'expliquant par l'expiration de la concession du parc Boucicaut à Paris intervenue en décembre 2000. En neutralisant la perte de ce contrat, le chiffre d'affaires a progressé de 1,1% par rapport au premier trimestre 2000.
- 20 juin 2001 : lancement de la marque « VINCI PARK », qui fédère l'ensemble des filiales de stationnement de VINCI : Sogeparc, Sogepag, Sogea, Finec et Les Parcs GTM.
- 20 août 2001 : les sociétés Sanpag et Apcoa France, filiales de Sogepag, ont été absorbées par Sogeparc Gestion avec effet au 1^{er} janvier 2001. Sogepag a reçu en rémunération de cet apport des actions Sogeparc Gestion représentant 28% de son capital. Par ailleurs, le chiffre d'affaires du premier semestre 2001 s'établit à 4,1 M€ (contre 5,3 M€ au premier semestre 2000) : cette diminution est due à l'achèvement de la concession du parc Boucicaut à Paris, l'activité des autres parcs restant stable.
- 18 septembre 2001 : le Conseil d'administration de Sogepag approuve le projet de fusion-absorption de Sogepag par VINCI.

4.3. Socofreg

4.3.1. Renseignements généraux

Dénomination sociale : Société de Commerce Française pour l'Entreprise Générale – SOCOFREG

Siège social : 1 cours Ferdinand de Lesseps – 92500 Rueil Malmaison

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'administration

Législation : française

Constitution : 8 décembre 1977

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation, soit un terme fixé au 14 février 2077

Objet social : La société a pour objet, en France et en tout autre pays : la réalisation, directement ou indirectement, de toute opération de commerce, notamment la fourniture d'éléments, pièces, approvisionnements, matériaux et les prestations de services y afférentes en rapport avec la construction et l'entretien d'immeubles construits ou à construire ; la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles, immobilières ou foncières existantes ou à créer ; toutes opérations en vue d'assurer la gestion, la direction, le contrôle et la surveillance de toutes entreprises ou services d'entreprises commerciales, industrielles ou financières ; l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille de valeurs mobilières et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités.

Registre du Commerce : Nanterre numéro 312 009 335

Code NAF : 65.2 E

Composition du Conseil d'administration :

Président-directeur général : Antoine Zacharias

Administrateurs : Bernard Huvelin, Arnaud Vercken et la société Semana représentée par Christian Labeyrie

Commissaire aux Comptes : Le titulaire est RSM Salustro Reydel, dont le siège social est à Paris 8^{ème}, 8 avenue Delcassé, représenté par François PAVARD. Le suppléant est Didier KLING domicilié à Paris 8^{ème}, 8 avenue Delcassé.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de SOCOFREG et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

4.3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Montant du capital souscrit : le capital est fixé à ce jour à 291 545 120 €, divisé en 18 221 570 actions d'une valeur nominale de 16 € chacune, toutes de même catégorie.

Evolution du capital social sur les cinq dernières années :

Année	Désignation	Montant du capital social	Nombre de titres
1996	-	1 913 264 850 FF	18 221 570
1997	-	1 913 264 850 FF	18 221 570
1998	-	1 913 264 850 FF	18 221 570
1999	Conversion en euros	291 545 120 €	18 221 570
2000	-	291 545 120 €	18 221 570

Le capital est entièrement détenu par VINCI.

4.3.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société

Socofreg est une société holding ne disposant pas de salariés et ne réalisant pas de chiffre d'affaires propre. Ses principaux actifs sont des participations de 43% au capital de la société Sogea (présentée au paragraphe 4.4.) de 100% au capital de Sogea Holdings UK (holding de droit anglais détenant 100% de la société de construction Norwest Holst) et de 99,6% au capital de CGTT (agence de voyages). Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société.

En M€	1998	1999	2000
Chiffre d'affaires social	0	0	0
Effectifs	0	0	0

4.3.4. Renseignements financiers (comptes sociaux¹⁷)

Le bilan de Socofreg est établi conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

ACTIF (en M€)	31/12/98	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations financières	318,8	318,7	264,5	261,6	261,6
Charges à répartir	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif immobilisé	318,8	318,7	264,5	261,6	261,6
Stocks et travaux en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
VMP et disponibilités	37,2	48,6	93,0	95,5	96,1
Actif circulant	37,3	48,6	93,1	95,7	96,4
Total actif	356,1	367,3	357,6	357,3	358,0
PASSIF (en M€)	31/12/98	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Capital social	291,7	291,5	291,5	291,5	291,5
Réserves	49,3	41,2	31,1	59,9	59,9
Résultat de l'exercice	12,0	8,2	28,7	5,8	6,6
Capitaux propres	353,0	340,9	351,4	357,2	358,0
Provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres	353,0	340,9	351,4	357,2	358,0
Provisions pour risques & charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	24,6	4,5	0,0	0,0
Dettes d'exploitation	3,0	1,8	1,7	0,0	0,0
Provisions et dettes	3,1	26,4	6,2	0,0	0,0
Total passif	356,1	367,3	357,6	357,3	358,0

4.3.5. Dividendes : Socofreg distribue habituellement l'essentiel de son résultat à ses actionnaires.

En M€	1998	1999	2000
Dividendes au titre de l'exercice	11,9	8,3	18,2

4.3.6. Evolution récente

¹⁷ Pas de comptes consolidés disponibles pour Socofreg.

Dans le cadre général des réorganisations internes au groupe VINCI décrites au paragraphe 2.1.2., Socofreg a cédé le 20 juin 2001 ses titres VINCI Environnement à Sogea Construction.

4.4. SOGEA

4.4.1. Renseignements généraux

Dénomination sociale : Sogea

Siège social : 9 place de l'Europe – 92500 Rueil Malmaison

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'administration

Législation : française

Constitution : 27 mars 1918

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation, soit un terme fixé au 26 mars 2017

Objet social : la société a pour objet, notamment, l'étude et/ou l'exécution de tous travaux publics ou privés, de génie civil, la construction de bâtiments, la conception, la réalisation et/ou la vente d'usines ou d'équipements industriels ; l'exploitation et l'entretien de tous services aux collectivités publiques et organismes privés sous quelque forme que ce soit, notamment la concession, l'affermage, la régie, la gérance, l'assistance technique, etc ; l'achat, la vente ou l'échange de tous produits, matériaux et matériels de travaux publics ou privés, de génie civil, de bâtiment et d'équipements collectifs, le cas échéant, leur conditionnement ou leur fabrication.

Registre du Commerce : Nanterre numéro 709 806 939

Code NAF : 451.A

Composition du Conseil d'administration :

Président-directeur général : Xavier Huillard

Administrateurs : Michel Cambournac, Bernard Huvelin

Commissaires aux Comptes : les titulaires sont RSM Salustro Reydel, dont le siège social est à Paris 8^{ème}, 8 avenue Delcassé (représenté par Messieurs Bernard CATTENOZ et François PAVARD) et Deloitte Touche Tohmatsu Audit, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine, 183 avenue Charles de Gaulle (représenté par Monsieur Thierry BENOIT). Les suppléants sont Jean-Louis MULLENBACH domicilié à Paris 8^{ème}, 8 avenue Delcassé et Michel BOUSQUET domicilié à Neuilly-sur-Seine, 183 avenue Charles de Gaulle.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de Sogea et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

4.4.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Montant du capital souscrit : Son capital est fixé à ce jour à 249 970 500 euros, divisé en 3 332 940 actions d'une valeur nominale de 75€ chacune, toutes de même catégorie.

Evolution du capital social sur les cinq dernières années :

Année	Désignation	Montant du capital social	Nombre de titres
1996	-	1 758 679 090 FF	3 589 141
1997	Réduction du capital	1 633 140 600 FF	3 332 940
1998	-	1 633 140 600 FF	3 332 940
1999	Conversion en euros	249 970 500 €	3 332 940
2000	-	249 970 500 €	3 332 940

Le capital est détenu à 57% par VINCI et à 43% par Socofreg.

4.4.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société

Le groupe Sogea, qui a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires consolidé de 3 298 M€, était actif jusqu'au premier semestre 2001 dans les métiers de la Construction, des Services et des Travaux routiers (cf. paragraphe 4.4.6.). 80% du chiffre d'affaires a été réalisé en France métropolitaine et 20% à l'étranger et dans les Dom-Tom.

Dans la Construction, Sogea est intervenu principalement dans trois branches :

- Le bâtiment qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitation, de bâtiments publics ou privés, fonctionnels ou industriels (Chiffre d'affaires 2000 : 695 M€) ;
- Le génie civil : ouvrages d'art de toute nature, travaux souterrains, maritimes et fluviaux, génie civil lié à l'environnement, génie civil industriel (Chiffre d'affaires 2000 : 241 M€).
- Les travaux hydrauliques : captage, canalisation de grand diamètre, fonçage, forage horizontal guidé, procédés d'épuration (Chiffre d'affaires 2000 : 417 M€).

En matière de Services, Sogea était en 2000 le troisième opérateur français de stationnement avec 40 000 places.

Enfin Sogea, à travers ses filiales Eurovia (Chiffre d'affaires 2000 : 1 755 M€) et Satom (Chiffre d'affaires 2000 : 117 M€), est intervenu en 2000 à toutes les étapes de la construction routière, de la production au recyclage des matériaux en passant par les différentes phases de la mise en œuvre. Le chiffre d'affaires se répartit pour 2/3 en travaux routiers proprement dits et 1/3 pour les travaux de démolition, environnement, carrières et industries, aéroports et autoroutes.

En M€	1998	1999	2000
Routes	1 503	1 598	1 872
Bâtiment	669	674	695
Génie civil	224	188	241
Hydraulique	355	330	417
Services	72	77	73
Chiffre d'affaires consolidé	2 823	2 867	3 298
Dont France métropolitaine	2 260	2 362	2 726
Et Etranger & outre-mer	563	505	572
Effectifs	22 987	22 875	24 393

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société :

- Dans le cadre de la réalisation d'un hôtel à Lyon et en raison d'une livraison retardée accidentellement par un incendie provoqué par un sous-traitant, un litige oppose Sogea au maître d'ouvrage HIL quant à l'application des pénalités de retard et à l'appréciation du préjudice subi. Sogea a fait appel du jugement du Tribunal de Commerce de Lyon du 10 octobre 2000 la condamnant à payer 9 millions d'euros à HIL, et a exercé des recours à l'égard du sous-traitant responsable. Sogea ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- Certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles et procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains dirigeants font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont pu faire des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. Sogea ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient éventuellement pour effet de dégrader de manière substantielle sa situation financière.

4.4.4. Renseignements financiers

Comptes sociaux : Le bilan de la société mère Sogea est établi conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

ACTIF (en M€)	31/12/98	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Immobilisations incorporelles	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	46,4	46,1	41,0	1,5	1,5
Immobilisations financières	358,5	324,5	338,8	323,2	323,5
Charges à répartir	0,3	0,4	0,3	0,0	0,0
Actif immobilisé	405,6	371,4	380,2	324,7	325,0
Stocks et travaux en cours	5,0	4,4	3,4	0,0	0,0
Créances	336,7	346,2	473,0	44,4	29,1
VMP et disponibilités	9,6	3,7	3,3	0,0	0,0
Actif circulant	351,3	354,3	479,7	44,4	29,1
Total actif	756,9	725,7	859,9	369,1	354,1

PASSIF (en M€)	31/12/98	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Capital social	249,0	250,0	250,0	250,0	250,0
Réserves	4,2	14,4	-21,6	55,5	55,5
Résultat de l'exercice	35,6	28,1	77,1	32,8	33,1
Capitaux propres	288,8	292,5	305,5	338,3	338,6
Provisions réglementées	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0
Fonds propres	289,6	293,3	306,3	338,3	338,6
Provisions pour risques & charges	65,5	62,8	71,5	10,6	10,6
Dettes financières	29,2	25,4	21,2	0,6	0,0
Dettes d'exploitation	372,6	344,1	460,9	19,6	4,9
Provisions et dettes	467,3	432,3	553,6	30,8	15,5
Total passif	756,9	725,6	859,9	369,1	354,1

Comptes consolidés :

Cf. Annexe 4.

4.4.5. Dividendes

En M€	1998	1999	2000
Dividendes au titre de l'exercice	29,0	45,0	28,3

4.4.6. Evolution récente

Dans le cadre général des réorganisations internes au groupe VINCI décrites au paragraphe 2.1.2., Sogea a subi de profondes modifications au 1^{er} semestre 2001 :

L'ensemble Construction (cf. paragraphe 4.4.3.) a fait l'objet au 1^{er} semestre 2001 des opérations d'apport suivantes (entérinées par les Assemblées générales des entités concernées en date du 13 juin 2001) :

- Apport de la branche d'activité BTP Métropole à Sogea Construction ;
- Apport de la branche BTP International (hors DOM-TOM) à Satom ;
- Apport à Campenon Bernard des titres reçus en rémunération des apports précédents ainsi que des titres des filiales DOM-TOM.

Suite à ces opérations réalisées avec effet au 1^{er} janvier 2001, Sogea est actuellement une société holding détenant :

- la quasi totalité des titres Eurovia ;
- 37% des titres de VINCI Construction (nouvelle dénomination sociale de Campenon Bernard) ;
- les titres de sociétés de stationnement ;
- une participation dans la SMTPC (Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage) de 16,9% (contre 13,5% au 31 décembre 2000).

Par ailleurs, en raison de l'apport par EJM à Eurovia de sa branche d'activité « travaux routiers » (et sous réserve de l'approbation de cette opération par les actionnaires d'EJM et Eurovia réunis en Assemblées générales le 31 octobre 2001), la participation de Sogea au capital d'Eurovia se trouve ramenée à 50%.

4.5. Finec

4.5.1. Renseignements généraux

Dénomination sociale : Financière pour le Développement des Equipements Collectifs - FINEC

Siège social : 61 avenue Jules Quentin – 92000 Nanterre

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'administration

Législation : française

Constitution : 24 septembre 1991

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation, soit un terme fixé au 23 septembre 2090

Objet social : La société a pour objet la recherche et l'obtention de toutes concessions ; la recherche et l'acquisition de tous terrains en pleine propriété ou sous forme de concession ; l'étude et la réalisation de tous travaux et de tous ensembles immobiliers, la recherche de tous concours financiers pour mener à bien toutes ces opérations ; l'exploitation d'immeubles ou constructions, édifiés ou non par ses soins, et en particulier de garages et parkings privés ou publics, concédés ou non ; et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ; l'acquisition de toutes participations dans des sociétés existantes ou à créer dont l'objet est lié directement ou indirectement aux objets précités ; la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes.

Registre du Commerce : Nanterre numéro 383 106 747

Code NAF : 63.2A

Composition du Conseil d'administration :

Président-directeur général : Stéphane De Barros

Administrateurs : « Gepec » représentée par Renaud Laroche et « GTM Développement et Services » représentée par Denis Grand.

Commissaires aux Comptes : Le titulaire est le cabinet Barbier Frinault et autres dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92200), 41 rue Ybry (représenté par Francis SCHEIDECKER). Le suppléant est Michel LEGER domicilié à Paris-La Défense 8 (92042), Tour Franklin.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de FINEC et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

4.5.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Montant du capital souscrit : son capital est fixé à ce jour à 532 500 francs, divisé en 2 500 actions d'une valeur nominale de 213 francs chacune, toutes de même catégorie.

Evolution du capital social sur les cinq dernières années :

Année	Désignation	Montant du capital social	Nb d'actions
1996	-	250 000 FF	2 500
1997	-	250 000 FF	2 500
1998	-	250 000 FF	2 500
1999	-	250 000 FF	2 500
2000	-	250 000 FF	2 500
2001	Incorporation réserve spéciale / report à nouveau	532 500 FF	2 500

Le capital est entièrement détenu par VINCI.

4.5.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société

La Société FINEC exerce exclusivement une activité de holding ; elle gère à ce titre un portefeuille de participations et les opérations y afférentes.

En FRF	1998	1999	2000
Chiffre d'affaires social	0	0	0
Effectifs	0	0	0

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société.

4.5.4. Renseignements financiers (Comptes sociaux¹⁸)

Le bilan de Finec est établi conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

ACTIF (en FRF)	31/12/98	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	180 797 078	189 272 081	176 403 172	148 203 112	148 203 275
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Actif immobilisé	180 797 078	189 272 081	176 403 172	148 203 112	148 203 275
Stocks et travaux en cours	0	0	0	0	0
Créances	49 786	4 736 883	218 330	4 763 135	290 345
VMP et disponibilités	27 780	180 079	923 386	51 698	24 173
Actif circulant	77 566	4 916 962	1 141 716	4 814 833	314 518
Total actif	180 874 644	194 189 043	177 544 888	153 017 945	148 517 793
PASSIF (en FRF)	31/12/98	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/08/01
Capital social	250 000	250 000	250 000	532 500	532 500
Réserves	- 18 725 160	64 276 254	71 947 914	75 239 504	75 239 504
Résultat de l'exercice	701 650	7 671 659	3 574 090	24 930 318	25 380 132
Capitaux propres	- 17 773 510	72 197 913	75 772 004	100 702 322	101 152 136
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Fonds propres	- 17 773 510	72 197 913	75 772 004	100 702 322	101 152 136
Provisions pour risques & charges	0	29 825 567	27 024 984	50 000	50 000
Prêt subordonné durée indéterm.	0	0	0	0	0
Dettes financières	0	625 000	625 023	23	23
Dettes d'exploitation	198 648 154	91 540 563	74 122 877	52 265 600	47 315 634
Provisions et dettes	198 648 154	121 991 130	101 772 884	52 315 623	47 365 657
Total passif	180 874 644	194 189 043	177 544 888	153 017 945	148 517 793

4.5.5. Dividendes

En FRF	1998	1999	2000
Dividendes au titre de l'exercice	0	0	0

¹⁸ Pas de comptes consolidés disponibles pour Finec.

4.5.6. Evolution récente

Jusqu'en 1998, la dénomination sociale de la société était France Parc Auto. Au cours de l'exercice 1999 des mesures de simplification de l'organisation administrative ont conduit France Parc Auto à absorber sa filiale à 100% FINEC et à reprendre la dénomination sociale de son ex-filiale.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2001, le groupe ORPEA a remboursé à FINEC un montant de 27,6 millions de Francs, correspondant à la totalité de l'encours des prêts que FINEC avait consentie au groupe ORPEA. En conséquence, FINEC a repris la provision pour risque constituée à ce titre pour 27 millions de Francs.

Annexe 1



Vinci **Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2001**

Le conseil d'administration de VINCI s'est réuni mardi 18 septembre 2001 sous la présidence d'Antoine Zacharias pour arrêter les comptes semestriels au 30 juin 2001.

Afin de rendre comparables les données d'une année sur l'autre, les comptes du 1^{er} semestre 2000 de VINCI ont été reconstitués sur une base pro forma intégrant les comptes de GTM, Cofiroute et le Stade de France.

Croissance maîtrisée du chiffre d'affaires. Sélectivité dans tous les métiers, progression dans les concessions et dans les routes.

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2001 s'est élevé à 8,2 milliards d'euros, en hausse de 3,6% (hors effets de périmètre et de change) par rapport au 1^{er} semestre 2000. Cette croissance maîtrisée reflète la politique de sélectivité constante de VINCI dans une conjoncture toujours favorable sur les marchés de la construction.

Les métiers récurrents enregistrent les plus fortes croissances : +7,7% dans les concessions, +6,8% dans les routes, +3,7% dans le pôle énergies-information. Le chiffre d'affaires de la construction s'est accru de 2% (données à structure comparable).

En France, l'activité est restée soutenue (+5,9% à structure comparable), tous les métiers ayant enregistré des progressions d'activité.

A l'international, le chiffre d'affaires est globalement demeuré stable. Il atteint 3 milliards d'euros, soit près de 37% du total, les réductions d'activité en Allemagne (-8%) étant compensées par la forte croissance dans les concessions (+25%) et dans les routes (+16% hors Allemagne ; +9% au global).

Nouvelle amélioration de la rentabilité de VINCI. Le résultat d'exploitation semestriel atteint 5% du chiffre d'affaires.

Le résultat net part du groupe atteint 170 millions d'euros, contre 130 millions d'euros au 30 juin 2000 (hors plus value de cession ETPM¹), soit une hausse de 31%.

Le résultat économique (résultat avant impôt et hors éléments exceptionnels) augmente quant à lui de 33%, passant de 200 à 265 millions d'euros.

¹ 73 millions d'euros après impôt

Cette progression est directement liée à l'amélioration du résultat d'exploitation, qui enregistre une hausse de 24% à 415 millions d'euros, contre 335 millions d'euros au 1^{er} semestre 2000. Il représente 5% du chiffre d'affaires contre 4,2% au 1^{er} semestre 2000.

Cette évolution illustre la bonne performance de l'ensemble des métiers du groupe. Dans les métiers de la construction, le résultat d'exploitation progresse de 56% pour atteindre près de 3% du chiffre d'affaires, ce qui traduit à la fois les effets bénéfiques de la politique de sélectivité et l'impact des synergies du rapprochement VINCI-GTM qui produisent leurs effets plus rapidement que prévu. Il en va de même pour les métiers de la route dont le résultat d'exploitation est bénéficiaire au premier semestre (15 millions d'euros), en dépit de la saisonnalité de l'activité.

Le résultat financier est stable à -90 millions d'euros, l'accroissement des frais financiers liés aux investissements dans les concessions étant compensé par l'impact positif des cessions d'actifs (pôle industriel de GTM, BMI, Ingerop).

Le résultat courant progresse ainsi de 31% à 325 millions d'euros.

L'accroissement de la charge nette d'impôt de 83 à 94 millions d'euros est la conséquence de l'épuisement des reports fiscaux déficitaires en France.

Résultat social de Vinci

La société mère du Groupe a enregistré sur le premier semestre 2001 un bénéfice net de 40.4 millions d'euros contre un bénéfice net de 76 millions d'euros au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

Bonnes perspectives : Objectifs 2001 confirmés.

VINCI, qui réalise 80% de son résultat d'exploitation dans des métiers récurrents, dispose de fondamentaux solides et de perspectives durables de croissance illustrées par un carnet de commandes au 31 juillet 2001 de bonne qualité, en augmentation de 4% par rapport au 31 juillet 2000.

Pour l'ensemble de l'exercice 2001, la rentabilité opérationnelle de VINCI devrait enregistrer une nouvelle progression, grâce à l'amélioration des performances opérationnelles de l'ensemble des métiers et à l'impact des synergies.

Le résultat économique² devrait progresser d'environ 20 %.

Le résultat net devrait dépasser le niveau atteint en 2000, malgré un taux d'imposition plus lourd et l'absence de plus-values exceptionnelles significatives.

Ces objectifs ne sont pas remis en cause, en l'état actuel de la situation, par les tragiques événements intervenus aux Etats Unis.

² résultat net avant impôt et hors éléments exceptionnels non récurrents



Les chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2001	Exercice 2000 pro forma (*)	1er semestre 2000 pro forma (*)	1er semestre 2000
Chiffre d'affaires consolidé	8 238,9	17 331,3	7 962,7	4 716,7
Dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	3 024,2	6 641,0	3 032,6	1 752,3
% du chiffre d'affaires	36,7%	38,3%	38,1%	37,2%
Excédent brut d'exploitation	608,2	1 459,7	519,2	181,0
% du chiffre d'affaires	7,4%	8,4%	6,5%	3,8%
Résultat d'exploitation	414,8	966,0	335,4	91,8
% du chiffre d'affaires	5,0%	5,6%	4,2%	1,9%
Résultat courant	325,0	788,6	249,1	88,1
Résultat net part du Groupe	170,0	423,0	203,3	80,3
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	2,13	5,42	2,61	1,99
Dividendes par action hors avoir fiscal <i>(en euros)</i>		1,65		
Capitaux propres	1 989,5	1 834,2	1 564,1	604,4
Provisions pour risques	1 834,1	1 929,5	1 777,6	993,9
Excédent (endettement) financier net	(2 354,1)	(1 855,4)	(2 598,8)	(331,4)
Capacité d'autofinancement	393,4	1 082,0		152,7
Investissements industriels nets	(435,9)	(1 061,1)		(126,4)
Investissements financiers nets	(86,1)	24,8		(121,3)
Effectifs moyens	118 920	122 070		71 330

(*) incluant les comptes de Groupe GTM, de Cofiroute et du Stade de France (66%) dès le 1er janvier 2000



Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)		30 juin 2001	31 décembre 2000 pro forma (*)	30 juin 2000 pro forma (*)	30 juin 2000
	Notes				
Immobilisations incorporelles		88,9	104,2	74,8	33,9
Ecart d'acquisition	1	798,9	800,3	878,4	693,4
Immobilisations du domaine concédé (1)	2	5 354,8	5 035,5	4 865,2	376,5
Immobilisations corporelles	3	1 753,8	1 860,6	1 739,9	892,9
Immobilisations financières					
<i>Titres de participation</i>		167,2	163,4	212,6	153,8
<i>Titres mis en équivalence</i>	4	155,0	117,4	249,4	250,4
<i>Autres immobilisations financières</i>		260,7	324,7	299,8	77,8
		582,9	605,5	761,8	482,0
Charges à répartir sur plusieurs exercices		82,4	37,7	59,7	25,5
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		8 661,8	8 443,8	8 379,8	2 504,2
Stock et travaux en cours	5	598,9	459,8	642,3	360,8
Clients et autres créances d'exploitation	5	7 913,6	7 322,7	7 301,3	4 421,3
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	6-11	1 438,4	1 487,1	1 099,9	742,2
Disponibilités	11	945,5	777,7	620,0	294,2
TOTAL ACTIF CIRCULANT		10 896,3	10 047,3	9 663,4	5 818,6
Impôts différés actif (2)		269,9	251,7	183,0	34,0
TOTAL DE L'ACTIF		19 828,0	18 742,8	18 226,2	8 356,8

(1) antérieurement classées au 1er semestre 2000 en immobilisations incorporelles et corporelles.

(2) antérieurement classés au 1er semestre 2000 en autres créances d'exploitation.



Bilan Consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2001	31 décembre 2000 pro forma (*)	30 juin 2000 pro forma (*)	30 juin 2000
Capitaux propres					
Capital		805,7	791,5	529,2	529,2
Réserves consolidées		1 013,8	619,6	831,6	(5,1)
Résultat de l'exercice		170,0	423,0	203,3	80,3
	7	1 989,5	1 834,2	1 564,1	604,4
Intérêts minoritaires	8	494,8	482,4	449,6	21,4
Subventions d'investissement	9	411,1	409,7	374,0	1,9
Provisions pour engagements de retraite		426,2	429,2	458,7	366,5
Amortissements de caducité		1 021,3	984,5	950,6	
Provisions pour risques	10	1 834,1	1 929,5	1 777,6	993,9
Dettes financières à plus d'un an					
Emprunts participatifs et obligataires		2 104,3	1 857,9	1 900,2	5,3
Autres emprunts et dettes financières		1 143,6	1 173,7	1 225,2	451,7
	11	3 247,9	3 031,6	3 125,3	456,9
Autres dettes à plus d'un an (1)		77,1	60,9	44,6	9,8
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS		9 502,0	9 162,1	8 744,5	2 454,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	5	8 593,8	8 259,8	8 096,0	4 971,9
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	11	1 490,1	1 088,6	1 193,3	910,9
TOTAL PASSIF CIRCULANT		10 083,9	9 348,4	9 289,3	5 882,8
Impôts différés passif (1)		242,1	232,3	192,4	19,3
TOTAL DU PASSIF		19 828,0	18 742,8	18 226,2	8 356,8

(1) antérieurement classés au 1er semestre 2000 en autres dettes d'exploitation.



Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2001	Exercice 2000 pro forma (*)	1er semestre 2000 pro forma (*)	1er semestre 2000
Chiffre d'affaires	12	8 238,9	17 331,3	7 962,7	4 716,7
Autres produits		543,9	774,3	341,0	215,5
Produits d'exploitation		8 782,8	18 105,6	8 303,7	4 932,2
Charges d'exploitation (1)		(8 174,6)	(16 645,9)	(7 784,5)	(4 751,2)
Excédent brut d'exploitation	13	608,2	1 459,7	519,2	181,0
Amortissements et provisions		(193,4)	(493,7)	(183,8)	(89,2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14	414,8	966,0	335,4	91,8
Charges et produits financiers		(57,1)	(116,2)	(57,8)	(5,0)
Amortissements et provisions		(32,6)	(61,3)	(28,5)	1,3
RÉSULTAT FINANCIER	15	(89,7)	(177,4)	(86,3)	(3,6)
RÉSULTAT COURANT		325,0	788,6	249,1	88,1
Charges et produits exceptionnels		(9,0)	1,7		(32,5)
Amortissements et provisions		6,5	(83,8)		26,2
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16	(2,4)	(82,1)	87,3	(6,3)
Impôts sur les bénéfices	17	(93,8)	(109,3)	(82,7)	(6,8)
Amortissement des écarts d'acquisition	1	(30,4)	(94,9)	(24,3)	(19,7)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		198,4	502,2	229,4	55,3
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	4	4,4	5,4	4,4	26,6
Intérêts minoritaires	8	(32,9)	(84,6)	(30,5)	(1,6)
RÉSULTAT NET PART DE GROUPE		170,0	423,0	203,3	80,3
Nombre moyen pondéré d'actions		79 676 334	78 072 801	77 942 694	40 371 478
Résultat par action (en euros)		2,13	5,42	2,61	1,99

(1) La participation des salariés au titre du 1er semestre 2000 a été reclassée en charges d'exploitation conformément à la nouvelle méthodologie des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>		1er semestre 2001	Exercice 2000 pro forma (*)	1er semestre 2000
	Notes			
Opérations d'exploitation				
Excédent brut d'exploitation		608,2	1 459,7	181,0
Opérations financières et exceptionnelles		(110,3)	(245,3)	(32,2)
Impôts courants		(112,9)	(135,9)	(6,5)
Autofinancement		385,0	1 078,6	142,2
Variation nette du besoin en fonds de roulement	5	(323,8)	(49,8)	(275,9)
		61,2	1 028,8	(133,6)
Investissements industriels nets				
Investissements industriels		(273,9)	(630,9)	(137,4)
Cessions d'immobilisations		161,8	62,8	11,1
		(112,2)	(568,1)	(126,4)
Cash flow disponible	I	(51,0)	460,7	(260,0)
<i>avant investissements en projets d'infrastructures et investissements financiers</i>				
Investissements en projets d'infrastructures		(323,8)	(493,0)	-
<i>nets de subventions reçues</i>				
Investissements financiers nets				
Investissements financiers		(76,6)	(292,5)	(113,2)
Actions VINCI		(64,2)	(145,2)	(28,2)
Cessions de titres		54,7	462,4	20,1
		(86,1)	24,8	(121,3)
Variation des immobilisations financières		28,0	(23,2)	(2,2)
	II	(381,9)	(491,4)	(123,5)
Opérations de financement				
Augmentations de capital VINCI		59,0	47,0	15,5
Augm. de capital des filiales souscrites par des tiers		0,3	4,3	0,1
Dividendes distribués par VINCI		(119,5)	(59,1)	(59,1)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales		(16,1)	(44,1)	(1,0)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		8,5	3,4	10,5
Autres dettes à long terme		11,2	4,8	
	III	(56,6)	(43,7)	(34,0)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)		(489,5)	(74,4)	(417,5)
Excédent (endettement) financier net au 1er janvier		(1 855,4)	(2 070,4)	53,4
Effet de change, de périmètre et divers		(73,4)	144,3	5,0
Reclassement actions VINCI en VMP		64,2	145,0	27,7
Excédent (endettement) financier net en fin de période		(2 354,1)	(1 855,4)	(331,4)
<i>dont actions VINCI</i>		<i>338,5</i>	<i>274,2</i>	<i>27,7</i>

(*) incluant les comptes de Groupe GTM, de Cofiroute et du Stade de France (66%) dès le 1er janvier 2000

VINCI

Société Anonyme au capital de 809 253 190 Euros

Siège social : 1, Cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil Malmaison Cedex

RCS NANTERRE B 552 037 806

COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2001

-  **Les chiffres clés** (*en millions de francs*)
-  **Les chiffres clés** (*en millions d'euros*)
-  **Compte de résultat consolidé**
-  **Bilan consolidé**
-  **Tableau des flux de trésorerie**
-  **Annexe aux comptes consolidés**
-  **Liste des principales sociétés consolidées au 30 juin 2001**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. FAITS MARQUANTS

Evénements intervenus postérieurement à la clôture du 1^{er} semestre 2001

Vinci a déposé le 15 août 2001 à Londres une offre publique d'achat en vue d'acquérir la totalité des actions de l'opérateur aéroportuaire britannique TBI. L'offre de Vinci, de 90 pence par action, valorise TBI à 515 millions de livres sterling pour 100% du capital. Vinci a préalablement au dépôt de l'offre acquis un bloc de titres représentant 14,9% du capital de TBI, soit un investissement de 121 millions d'euros (participation non consolidée au 30 juin 2001). Sauf contre offre, le résultat devrait être connu d'ici fin octobre 2001.

Vinci a conclu début septembre un protocole d'accord pour l'acquisition du groupe de services aéroportuaires WFS (Worldwide Flight Services) sur la base d'une valeur de l'entreprise de 295 millions de dollars. Ce montant comprend l'acquisition de l'intégralité des titres WFS pour un montant de l'ordre de 100 millions d'euros, le solde représentant la dette de la société, majoritairement constituée de financements sans recours. L'opération, soumise à l'approbation des autorités américaines de la concurrence, devrait être finalisée d'ici fin octobre 2001.

Variation de périmètre

Les comptes du premier semestre 2001 intègrent ceux de Groupe GTM (fusionné avec Vinci en décembre 2000) et de ses filiales, consolidées depuis le 1^{er} juillet 2000.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes entre les deux exercices, il a été établi des comptes consolidés pro-forma pour l'exercice 2000 et pour le 1^{er} semestre 2000 prenant en compte les données de Groupe GTM, de même que celles de Cofiroute, consolidé par intégration globale, et du Stade de France, consolidé par intégration proportionnelle à 66,66%, compte tenu du nouveau pourcentage de détention de ces deux dernières filiales.

Méthodologie d'établissement des comptes pro forma

Les comptes proforma ont été établis conformément aux principes comptables de Vinci (cf. note B de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2000) dans le cadre de la méthode dérogatoire prévue au paragraphe 215 du règlement 99.02 du comité de Réglementation comptable. L'examen des principes comptables de Vinci et Groupe GTM n'a pas révélé de différences significatives.

Les données de Groupe GTM relatives aux pôles électrique et industriel cédés au 2^{ème} semestre 2000 ont été retenues par mise en équivalence dans les comptes proforma du 1^{er} semestre 2000.

Saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est traditionnellement marqué, dans la plupart des métiers du groupe, et plus particulièrement les travaux routiers, par un volume d'activité généralement inférieur à celui de la seconde partie de l'année en raison des mauvaises conditions climatiques.

Le niveau du chiffre d'affaires et des résultats du premier semestre ne peut donc pas être extrapolé pour l'ensemble de l'exercice.

De plus, la saisonnalité de l'activité se traduit par un alourdissement de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du faible niveau des encaissements durant cette période.

B. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes généraux

Les comptes consolidés de VINCI sont établis selon les normes définies par le plan comptable général, la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986. Celles-ci ont été adaptées pour tenir compte des nouvelles règles et méthodes de consolidation instaurées par le règlement R 99.02 du comité de réglementation comptable.

Les règles et méthodes d'évaluation retenues au 30 juin sont identiques à celles utilisées pour la clôture des comptes de l'exercice et décrites dans le dernier rapport annuel.

Dispositions particulières à l'arrêté des comptes semestriels

D'une façon générale, l'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes du semestre.

Les produits, qu'ils soient cycliques ou occasionnels (ex. produits de réclamation, dividendes) sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle.

Les produits facturés sur une base annuelle (ex. redevances de brevets, licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les coûts de période sont pris en compte également selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Certaines charges estimées sur une base annuelle, sont prises en compte au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre, y compris ceux dont le dénouement est prévu au 2^{ème} semestre de l'exercice sont provisionnés à la clôture de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison connues au cours du semestre sont provisionnées en totalité dès le 30 juin.

Evaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du 1^{er} semestre est établie en appliquant le taux effectif d'impôt de l'ensemble du groupe calculé sur la base des résultats prévisionnels pour l'ensemble de l'exercice, au résultat avant impôt du 1^{er} semestre.

Engagements de retraites

Il n'est pas effectué de calcul actuariel à la clôture du semestre. La charge de retraite du semestre est égale à la moitié de la charge nette projetée pour l'ensemble de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	30/06/2001			Ex.2000 pro forma
	France	Etranger	Total	Total
Intégration globale	722	346	1068	1050
Intégration proportionnelle	63	152	215	203
Mise en équivalence	17	22	39	36
Total	802	520	1322	1289

Les principaux mouvements du semestre concernent :

- Sociétés entrantes
 - Energilec dans Sogea Construction
 - L'ETE, Sylvestre Communication, ACI, ATO, Bergers dans le Pôle Energies - Information (GTIE)
 - Cestne Stavby Kosice (Slovaquie) dans les travaux routiers (Eurovia)
 - BCBR dans les services aéroportuaires (SEN)
 - OMA (Mexique) dans la gestion aéroportuaire (Vinci Concessions)
- Sociétés sortantes
 - Hydrowatt (Canada) cédée par Les Parcs GTM
 - Universal Bau (Allemagne) cédée par Vinci Construction Allemagne
 - Béton Moulé Industriel cédée par GTIE (Energies – Information)
 - Sogea Properties (UK) cédée par Norwest Holst
 - Ingerop cédée par Vinci

C. NOTES RELATIVES AU BILAN

1 · Écarts d'acquisition

Les variations de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette
Valeurs au 31.12.2000	1 257,2	(456,9)	800,3
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	25,5		25,5
Dotation aux amortissements		(30,4)	(30,4)
Ecarts de conversion	8,4	(5,0)	3,4
Sorties de périmètre et divers	(23,6)	23,7	0,0
Valeurs au 30.06.2001	1 267,5	(468,6)	798,9

Les principaux écarts d'acquisition constatés au cours du 1^{er} semestre concernent les sociétés Energilec (9,0 millions d'euros), L'ETE (2,2 millions d'euros) et Cesne Stavby Kosice (1,9 millions d'euros).

2 • Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

2.1. Variation au cours de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31.12.2000	5 657,5	(622,0)	5 035,5
Variations de périmètre	59,2	(11,7)	47,5
Acquisitions	297,9		297,9
Cessions	(5,5)	2,9	(2,6)
Amortissements et provisions de l'exercice		(38,7)	(38,7)
Écarts de conversion et divers	12,9	2,3	15,2
Valeur au 30.06.2001	6 022,0	(667,2)	5 354,8

2.2. Répartition par métiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 30.06.2001	Amortissements au 30.06.2001	Valeur nette au 30.06.2001	Valeur nette au 31.12.2000
Stationnement	1 236,2	(404,7)	831,5	777,6
Cofiroute	3 884,8	(225,5)	3 659,3	3 535,6
Autres concessions d'infrastructures	901,0	(37,0)	864,0	722,3
	6 022,0	(667,2)	5 354,8	5 035,5

3 • Immobilisations corporelles

3.1. Variation au cours de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31.12.2000	4 375,3	(2 514,7)	1 860,6
Variations de périmètre	(104,6)	49,5	(55,1)
Acquisitions	228,8		228,8
Cessions	(281,3)	157,5	(123,8)
Amortissements et provisions de l'exercice		(183,4)	(183,4)
Écarts de conversion	48,6	(22,0)	26,6
Valeur au 30.06.2001	4 266,9	(2 513,1)	1 753,8

La rubrique « cessions » concerne principalement les immeubles du siège social de Vinci pour une valeur nette comptable de 105 millions d'euros au 31 décembre 2000, et dont les financements par crédit bail ont été dénoncés en février 2001.

3.2. Répartition par métiers

	30 juin 2001		31 déc 2000 proforma	30 juin 2000
	Valeur	Amortissements	Valeur	Valeur
(en millions d'euros)	brute	Dépréciations	nette	nette
Concessions	204,5	(70,8)	133,7	333,8
Energies - Information	528,9	(329,0)	199,9	192,7
Industries et travaux routiers	1 776,0	(1 087,1)	688,8	242,6
Construction	1 645,8	(964,7)	681,1	346,4
Holdings et divers	111,7	(61,5)	50,2	108,0
	4 266,9	(2 513,1)	1 753,8	1 223,6

4 • Titres mis en équivalence

Variation de la période

(en millions d'euros)	30 juin 2001	31 déc 2000 pro forma	30 juin 2000
Valeur des titres en début d'exercice	117,4	266,6	234,1
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	4,4	5,4	26,6
Dividendes distribués et divers	(8,5)	(3,4)	(10,5)
Variation de périmètre et divers	41,7	(151,1)	0,1
Valeur des titres en fin de période	155,0	117,4	250,4

Les titres mis en équivalence concernent pour l'essentiel au 30 juin 2001 des sociétés concessionnaires d'infrastructures : ITA et OMA (aéroports mexicains), SMTPC (tunnel du Prado Carénage), Lusoponte (ponts sur le Tage).

5 • Besoin (excédent) en fonds de roulement

(en millions d'euros)	30 juin 2001	31 déc 2000 pro forma	30 juin 2000
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	598,9	459,8	360,8
Créances d'exploitation	8 287,3	7 724,4	4 673,6
Provisions sur créances d'exploitation	(373,7)	(401,7)	(218,2)
Stocks et créances d'exploitation (I)	8 512,4	7 782,5	4 816,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	8 593,9	8 259,8	5 000,9
Dettes d'exploitation (II)	8 593,9	8 259,8	5 000,9
Besoin en fonds de roulement (I-II)	(81,4)	(477,3)	(184,7)

Le poste stocks et travaux en cours comprend notamment les opérations de montage immobilier de Sorif et d'Elige pour 90 millions d'euros au 30 juin 2001, contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2000.

La diminution de l'excédent en fonds de roulement sur le 1^{er} semestre est pour l'essentiel due à des facteurs saisonniers.

6 • Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme

L'analyse des valeurs mobilières de placement et autres créances financières à court terme est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2001	31 déc 2000 pro forma	30 juin 2000
Valeurs mobilières de placement	1 166,0	1 303,9	552,7
<i>dont actions Vinci</i>	338,5	274,2	137,5
Créances financières à court terme	272,3	183,2	189,5
	1 438,4	1 487,1	742,2

L'auto détention est constituée de 6 821 008 actions représentant 8,5% du capital de référence. Acquisées à un prix moyen de 49,91 euros, ces actions sont principalement destinées à être attribuées au management du Groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions.

Au total, 1 025 000 actions ont été acquises durant le 1^{er} semestre 2001 pour un montant de 64,5 millions d'euros au prix moyen de 62,89 euros.

Figurent également en valeurs mobilières de placement 6 142 857 titres Stolt Offshore SA reçus en rémunération de l'apport à cette société en février 2000 des titres ETPM détenus par Groupe GTM en début d'année. Ces titres confèrent à VINCI un pourcentage d'intérêt de 7,05 % au sein de Stolt Offshore SA.

Leur coût d'entrée en portefeuille (116,2 millions d'euros) correspond au prix d'exercice par VINCI de l'option de vente de ces actions détenue sur la société Stolt Offshore SA elle-même pour toute levée d'option intervenant entre février et août 2002.

En raison de l'existence de cette couverture, la valeur d'inventaire des titres Stolt Offshore au 30 juin 2001 a été maintenue au coût d'entrée.

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de titres de créances négociables et parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou sicav). Leur valeur de marché au 30 juin 2001 ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à leur valeur nette comptable à cette date.

Les créances financières à court terme comprennent les comptes courants financiers de sociétés non consolidées.

7 • Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

Capitaux propres	Capital	Réserves *	Résultat	Total
Au 31 décembre 2000	791,5	742,9	299,8	1 834,2
Augmentations de capital	14,2	44,8		59,0
Affectation de résultat et dividendes distribués		180,3	(299,8)	(119,5)
Rachat d'actions propres				0,0
Différences de conversion et divers		45,8		45,8
Résultat de l'exercice part du Groupe			170,0	170,0
Au 30 juin 2001	805,7	1 013,8	170,0	1 989,5

* les écarts d'acquisition, imputés sur les capitaux propres du groupe en 1997 pour un montant de 104 millions d'euros, représentent un amortissement théorique de 5,2 millions d'euros par an.

Les augmentations de capital de la période correspondent aux actions émises dans le cadre du plan d'épargne groupe ou des levées d'options sur actions.

Le capital social à fin juin 2001 est composé de 80 570 264 actions de 10 euros chacune.

8 • Intérêts minoritaires

Au cours de la période, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)

	30 juin 2001	31 déc 2000
Valeur en début d'exercice	482,4	26,1
Incidence de l'intégration du groupe GTM		428,2
Autres variations de périmètre	(4,4)	(4,3)
Augmentations de capital souscrites par des tiers	0,3	4,3
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	32,9	55,8
Dividendes distribués	(16,4)	(27,8)
Valeur en fin de période	494,8	482,4

9 • Subventions d'investissement

Ce poste, présentant un solde de 411 millions d'euros au 30 juin 2001, comprend notamment les subventions d'investissement reçues dans le cadre de concessions d'infrastructures (dont Pont de Rion Antirion en Grèce pour 237 millions d'euros et Stade de France pour 127 millions d'euros).

10 • Provisions pour risques et charges

Au cours de la période, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

	31 déc 2000 pro forma	Dotations	Reprises	Variation de périmètre et divers	30 juin 2001
<i>(en millions d'euros)</i>					
Service après-vente	253,5	50,2	(25,8)	(6,2)	271,8
Pertes à terminaison et risques chantiers	442,3	121,6	(152,8)	(23,0)	388,1
Litiges et autres risques d'exploitation (1)	621,7	63,9	(104,7)	(13,1)	567,9
Risques d'exploitation	1 317,5	235,8	(283,2)	(42,3)	1 227,8
Risques financiers	12,0	4,0	(4,2)	3,8	15,6
Risques exceptionnels	600,0	75,0	(93,0)	8,7	590,7
	1 929,5	314,8	(380,4)	(29,8)	1 834,1

(1) après reclassement à l'actif du bilan des amortissements de caducité d'exploitation en diminution des biens du domaine concédé (21M€ au 31 décembre 2000)

Répartition par métiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Concessions	116,7	0,0	20,8	137,5
Energies - Information	139,7	1,5	60,2	201,4
Industries et travaux routiers	209,4	0,2	58,2	267,8
Construction	699,6	13,7	194,5	907,8
Holdings et divers	62,5	0,2	257,0	319,6
	1 227,8	15,6	590,6	1 834,1

Le poste « provisions pour risques exceptionnels » concerne des provisions destinées à couvrir des risques de caractère non récurrent, notamment des coûts de restructurations (92 millions d'euros au 30 juin 2001), et des contentieux exceptionnels.

11 • Excédent (endettement) financier net

Il s'analyse comme suit :

	30 juin 2001	31 déc 2000 pro forma	30 juin 2000
<i>(en millions d'euros)</i>			
Prêts subordonnés à durée indéterminée	(21,4)	(23,7)	-
Emprunts participatifs (part à plus d'un an)	-	-	-
Emprunts obligataires (part à plus d'un an)	(2 104,3)	(1 752,3)	(5,3)
Autres emprunts et dettes financières divers (part à plus d'un an)	(1 122,1)	(1 121,5)	(462,7)
I - Dettes financières à plus d'un an	(3 247,9)	(2 897,5)	(468,0)
Découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an	(1 490,1)	(1 222,7)	(899,8)
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	1 438,4	1 487,1	742,2
Disponibilités	945,5	777,7	294,2
II - Trésorerie nette	893,8	1 042,1	136,6
Excédent (endettement) net financier	(2 354,1)	(1 855,4)	(331,4)

Répartition de l'endettement financier net par métier

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2001	31 déc 2000 pro forma
Concessions (1)	(2 495,0)	(2 475,4)
Autres métiers	141,0	620,0
	(2 354,1)	(1 855,4)

(1) L'endettement des Concessions est essentiellement constitué de financements sans recours contre Vinci

D. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

12 • Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par métier

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2001	Ex. 2000 pro forma	1er sem 2000 pro forma	Variation Juin 2001 / Juin 2000	
				à périmètre réel	à périmètre constant
Concessions	658,3	1 341,9	609,5	8,0%	7,7%
Energies - Information	1 477,1	3 096,4	1 440,9	2,5%	3,7%
Industries et travaux routiers	2 534,2	5 354,5	2 375,7	6,7%	6,8%
Construction	3 453,3	7 175,7	3 353,9	3,0%	2,0%
Divers et éliminations	116,2	362,8	182,7		
	8 238,9	17 331,3	7 962,7	3,5%	3,6%

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2001	Ex 2000 pro forma	1er sem 2000 pro forma	% CA 2001	Variation juin 2001/2000prof
France	5 214,7	10 690,3	4 930,0	63,3%	5,8%
Allemagne	683,6	1 683,2	744,8	8,3%	(8,2%)
Grande-Bretagne	543,6	1 167,9	543,5	6,6%	0,0%
Benelux	364,5	848,2	327,5	4,4%	11,3%
Espagne	82,1	164,6	76,2	1,0%	7,8%
Autres pays d'Europe	477,0	1 065,1	514,9	5,8%	(7,4%)
Europe hors France	2 150,9	4 929,0	2 207,0	26,1%	(2,5%)
EUROPE	7 365,6	15 619,3	7 137,0	89,4%	3,2%
Afrique	203,9	376,4	194,6	2,5%	4,8%
Asie / Moyen Orient	221,0	388,3	166,3	2,7%	32,9%
Amériques	433,0	905,1	444,2	5,3%	(2,5%)
Océanie	15,4	42,2	20,5	0,2%	(24,7%)
INTERNATIONAL	873,3	1 712,0	825,6	10,6%	5,8%
	8 238,9	17 331,3	7 962,6	100,0%	3,5%

13 • Excédent brut d'exploitation

Répartition par métier

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem	%	Ex. 2000	%	1er sem 2000	%
	2001	CA	pro forma	CA	pro forma	CA
Concessions	328,5	49,9%	647,9	48,3%	302,4	49,6%
Energies - Information	45,2	3,1%	188,7	6,1%	57,4	4,0%
Industries et travaux routiers	82,7	3,3%	297,9	5,6%	61,3	2,6%
Construction	160,5	4,6%	324,8	4,5%	110,5	3,3%
Holding et Divers	(8,7)	-	0,4	-	(12,2)	-
	608,2	7,4%	1 459,7	8,4%	519,3	6,5%

14 • Résultat d'exploitation

Répartition par métier

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem	%	Ex. 2000	%	1er sem 2000	%
	2001	CA	pro forma	CA	pro forma	CA
Concessions	272,5	41,4%	567,6	42,3%	250,4	41,1%
Energies - Information	28,6	1,9%	117,7	3,8%	34,7	2,4%
Industries et travaux routiers	14,9	0,6%	155,7	2,9%	(5,4)	-0,2%
Construction	100,9	2,9%	150,2	2,1%	64,8	1,9%
Holding et Divers	(2,1)	-	(25,3)	-	(9,0)	-
	414,8	5,0%	966,0	5,6%	335,4	4,2%

15 • Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem	Ex. 2000	1er sem 2000
	2001	pro forma	pro forma
Produits (frais) financiers nets	(69,1)	(137,8)	(66,2)
Dividendes perçus	5,2	16,0	4,9
Amortissements de caducité	(37,0)	(65,3)	(31,5)
Provisions financières	4,4	3,0	3,0
Résultat de change et divers	6,8	6,8	3,5
	(89,7)	(177,4)	(86,3)

Les charges financières nettes de la période proviennent entièrement des concessions pour un montant de –105 millions d'euros, dont –82 millions d'euros au titre de Cofiroute.

16 • Résultat exceptionnel

	1er sem	Ex. 2000	1er sem 2000
<i>(en millions d'euros)</i>	2001	pro forma	pro forma
Résultat net sur cessions d'actifs	36,8	156,9	nd
Coûts nets de restructuration	(4,7)	(92,2)	nd
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	(34,4)	(147,0)	nd
	(2,4)	(82,2)	87,3

Le résultat net sur cessions d'actifs du 1^{er} semestre 2001 comprend la plus-value dégagée à l'occasion de la sortie des crédits baux des immeubles du siège social de Vinci à Rueil (22 millions d'euros). Celui du 1^{er} semestre 2000 comprend la plus-value brute sur la cession d'ETPM pour 94 millions d'euros.

17 • Impôts sur les bénéfices

	1er sem	Ex. 2000	1er sem 2000
<i>(en millions d'euros)</i>	2001	pro forma	pro forma
Impôts courants	(112,9)	(135,9)	(77,7)
Impôts différés	19,1	26,6	(5,0)
	(93,8)	(109,3)	(82,7)

L'augmentation des impôts courants au 1^{er} semestre 2001 provient pour l'essentiel de la constatation d'une charge d'impôt au niveau du holding Vinci de 49 millions d'euros, à comparer avec une charge nulle en données pro forma 2000. Par ailleurs, l'appréciation de la nouvelle visibilité fiscale de Vinci a conduit au dégagement d'un produit d'impôts différés de 19 millions d'euros au 1^{er} semestre 2001.

E. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18 • Autres informations

Litiges et arbitrages

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société.

- La réclamation de Nersa contre VINCI s'était traduite fin 1998 par un jugement condamnant celle-ci solidairement avec un entrepreneur italien, à présent en liquidation. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40%, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à 13,6 millions d'euros (en principal et intérêts), avant prise en compte des indemnités d'assurance. Les circonstances de l'affaire ont conduit VINCI à relever appel de cette décision début 1999 ; cette procédure est toujours en cours.

- Dans le cadre des réclamations formulées par la SNCF contre un ensemble d'entreprises ayant participé à la réalisation du TGV Nord, un collège d'experts s'est vu confier l'examen du préjudice éventuellement subi par la SNCF dans le cadre de certains des lots visés par ses requêtes. Le Groupe continue de contester le principe même d'un tel préjudice, alors même que la Cour de Cassation a cassé, en octobre 1999, l'arrêt par lequel la Cour d'Appel de Paris avait confirmé le jugement du Conseil de la Concurrence ayant condamné ces entreprises au paiement d'amendes. La Cour d'appel de Paris, statuant sur renvoi, a été ressaisie par des entreprises : l'arrêt pourrait être rendu en 2002.
- S'agissant de l'affaire SSDS, les différends opposant le groupement constructeur (auquel participait Campenon Bernard) au gouvernement de Hong-Kong, sont en cours de résolution dans le cadre d'un accord transactionnel. VINCI ne s'attend pas à ce que cet accord ait une incidence significative sur sa situation financière.
- Un litige oppose VINCI à la société américaine Global Industries quant aux conséquences de l'échec de la cession à Global Industries de la société ETPM par Groupe GTM. Chacune des parties réclame à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- Dans le cadre de la réalisation d'un hôtel à Lyon et en raison d'une livraison retardée accidentellement par un incendie provoqué par un sous-traitant, un litige oppose Sogea au maître d'ouvrage HIL quant à l'application des pénalités de retard et à l'appréciation du préjudice subi. Sogea a fait appel du jugement du Tribunal de Commerce de Lyon du 10 octobre 2000 la condamnant à payer 9 millions d'euros à HIL, et a exercé des recours à l'égard du sous-traitant responsable. VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- CBC fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et de la part d'un établissement public mexicain qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 MUS\$ par la Coface, elle-même contre garantie par cet établissement public mexicain.
Par ailleurs, CBC a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par CBC et escomptés sans recours auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le Tribunal de Commerce de Paris où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal.
En ce qui concerne ces deux derniers litiges, VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative sur sa situation financière.
- Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles et procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains dirigeants font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont pu faire des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient éventuellement pour effet de dégrader de manière substantielle sa situation financière.

Liste des principales sociétés consolidées au 30 juin 2001

Méthode de consolidation % Intérêt Groupe VINCI

1. Concessions

Stationnement

Sogeparc	IG	97,92
Sogepag	IG	96,94
Sureway (Grande-Bretagne)	IG	97,92
Les Parcs GTM	IG	100,00
Zeson (Hong Kong)	IG	100,00
TFM (Grande-Bretagne)	IG	100,00

Concessions d'infrastructures

Cofiroute	IG	65,34
Stade de France	IP	66,67
Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal)	ME	24,80
SMTPC (Tunnel du Prado-Carénage)	ME	28,98
Autopista del Bosque (Chili)	IG	82,95
Severn River Crossing (Grande-Bretagne)	ME	35,00
Gefyra (Grèce)	IG	53,00
Strait Crossing Development Inc (Canada)	IP	49,90
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong (Cambodge)	IP	70,00
Inversiones Técnicas Aeroportuarias - ITA (Mexique)	ME	24,50
ADP Management	ME	34,00
Operadora Mexicana de Aeropuertos - OMA (Mexique)	ME	37,25
Gecep	IG	100,00

2. Energie-Information

GTIE	IG	99,95
Saunier Duval Electricité - SDEL	IG	99,95
Santerne	IG	99,95
Garczynski Traploir	IG	99,95
Fournié Grospaud	IG	99,84
GTIE Ile de France	IG	99,95
Graniou Ile de France	IG	99,95
Emil Lundgren (Suède)	IG	99,95
Controlmatic (Allemagne)	IG	99,97
Lee Beesley (Grande-Bretagne)	IG	99,95
GTIE Thermique	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00
G + H Montage (Allemagne)	IG	100,00

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence

3. Industries et travaux routiers

Eurovia	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne Lorraine	IG	100,00
Eurovia Ile de France	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00
Eurovia Normandie	IG	100,00
Eurovia Rhône-Alpes Auvergne	IG	100,00
Cornez Delacre (Belgique)	IG	100,00
Cestne Stavby Kosice (Slovaquie)	IG	89,85
CTW Strassenbaustoff (Suisse)	IG	51,68
SPRD (Pologne)	IG	87,26
Eurovia GmbH (Allemagne)	IG	100,00
Teerbau	IG	100,00
Verkehrsbau Union - VBU	IG	100,00
Entreprise Jean Lefebvre	IG	100,00
EJL Ile de France	IG	100,00
EJL Centre-Pays de Loire	IG	100,00
EJL Sud-Est	IG	100,00
EJL Méditerranée	IG	99,99
EJL Est	IG	99,93
EJL Sud-Ouest	IG	99,99
Hubbard (Etats-Unis)	IG	100,00
Ringway (Grande-Bretagne)	IG	85,18
Construction DJL (Canada)	IG	95,80
SSZ (Tchéquie)	IG	61,97
Probisa Tecnologia y Construcción (Espagne)	IG	87,84
Bitumix (Chili)	IG	50,10

4. Construction

Sogea Construction	IG	100,00
Société Industrielle de Construction Rapide - SICRA	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Energilec	IG	100,00
GTM Construction	IG	100,00
Scao	IP	33,33
Chantiers Modernes	IG	100,00
Dumez Ile de France	IG	100,00
Petit	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00
Lainé	IG	100,00
Entreprise Bœuf et Legrand	IG	100,00

VINCI Construction	IG	100,00
Société Anonyme des Travaux d'Outre-Mer - SATOM	IG	100,00
Socaso	IG	100,00
Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction - SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Sobea Gabon (Gabon)	IG	90,00
Constructora Dumez-GTM Tribasa (Chili)	IG	84,60
BSSI (Etats-Unis)	IG	100,00
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	72,93
Klee (Allemagne)	IG	100,00
Brüggemann (Allemagne)	IG	96,94
Bâtiments et Ponts Construction - BPC (Belgique)	IG	100,00
Hidepitö (Hongrie)	IG	97,08
SMP (Tchéquie)	IG	73,66
Wiemer und Trachte (Allemagne)	ME	50,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	45,38
Dredging Environmental and Marine Engineering - DEME	IP	21,67
MBG	IG	45,38
Bageci	IG	45,38
Van Wellen	IP	22,69
Norwest Holst (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Norwest Holst Construction	IG	100,00
Rosser and Russel	IG	100,00
Vinci Investment	IG	100,00
Freyssinet	IG	100,00
Freyssinet France Nord	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00
Ménard Soltraitement	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (Etats-Unis)	IG	100,00
Immer Property (Australie)	IG	74,00
Freyssinet Hong Kong (Hong Kong)	IG	100,00
Freyssinet Koréa (Corée)	IG	90,00

5. Autres entités opérationnelles

Sorif (Immobilier)	IG	100,00
Elige (Immobilier)	IG	100,00
Nickel (Allemagne)	IG	100,00
Doris Engineering	ME	46,95

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence

Annexe 2

GROUPE SOGEPARC

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2001

L'activité du premier semestre de l'année 2001 a traduit une progression sensible du chiffre d'affaires.

Aucune acquisition de société n'a été enregistrée. En revanche, le Groupe a acquis en Espagne quatre parcs de stationnement situés à Barcelone, Madrid, Tolède et Saragosse.

Enfin, la filiale grecque SETEX HELLAS a été cédée, cette cession n'ayant entraîné aucun impact significatif sur les comptes.

COMPTES CONSOLIDES

A – COMPTE DE RESULTAT

I – CHIFFRE D'AFFAIRES

Hausse du chiffre d'affaires en France et à l'International

Le chiffre d'affaires du premier semestre s'établit à 117,2 M€ en progression de 6,76 % (+ 7,4 M€) sur celui du premier semestre 2000.

Cette progression est en partie constituée par le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales stationnement de SOGEA, non consolidées dans le périmètre SOGEPARC (2,4 M€), et auxquelles SOGEPARC fournit des prestations de gestion.

Hors ce chiffre d'affaires, l'augmentation est donc de 5 M€ soit 5,8 %.

En France, la progression s'établit à 6,1 % avec une augmentation du chiffre d'affaires de 5,3 M€.

Cette progression a été obtenue malgré le non-renouvellement de la concession du Parc Boucicaut à Paris (1,2 M€ au 1^{er} semestre 2000). Elle résulte donc, outre le bon niveau général d'activité, de la montée en puissance de plusieurs parcs récents tels que Bercy-Saint-Emilion et Sébastopol et de la bonne orientation d'autres parcs comme Euralille, Porte de Saint-Cloud, Marseille Charles de Gaulle et Bourse ainsi que les parcs de Grenoble.

A l'étranger, le chiffre d'affaires augmente de 9,33 %.

Cette progression est particulièrement marquée en Espagne (+ 114 %) en raison essentiellement de l'apport du chiffre d'affaires de la filiale VALLEHERMOSO SL acquise en juillet 2000, ainsi qu'au Luxembourg (+ 21,3 %) et en Belgique (+ 20,7 %).

La progression de l'International est cependant freinée par le recul enregistré au Royaume-Uni (- 8,3 %) à la suite de la perte du contrat de Kensington et Chelsea.

Ce recul est atténué par la première consolidation de la société SPEED CHECK, dont le groupe détient 50 % du capital et qui a enregistré une activité de 0,4M€ en part du groupe.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger passe au 30 juin 2001 à 21,6 %, contre 21,1 % au 30 juin 2000.

II – RESULTATS

Progression du résultat d'exploitation et du bénéfice net consolidé.

Le résultat net semestriel, part du groupe, est un profit de 15,7 M€. Il traduit une amélioration de 2.1 M€ du résultat du 1^{er} semestre 2000 (+ 15.6 %). Cette évolution du bénéfice net provient essentiellement de l'amélioration du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel qui enregistrent une progression respectivement de 1,7 M€ et de 0,9 M€.

RESULTAT D'EXPLOITATION

L'amélioration du résultat d'exploitation de 26 M€ à 27.7 M€, est due à l'activité France (25.3 M€ contre 23.6 M€).

Le résultat d'exploitation réalisé à l'étranger est, en revanche, globalement inchangé. L'amélioration obtenue en Espagne, notamment sous l'effet de la contribution de la nouvelle filiale VALLEHERMOSO SL, étant compensée par une détérioration au Royaume-Uni.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à 1.4 M€. Il inclut une plus-value réalisée par VALLEHERMOSO SL sur la vente de places de stationnement pour 0.7 M€, et une reprise nette de provision pour risques et litiges pour 0.4M€.

AUTRES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

FINANCIER

Le résultat financier se dégrade de 0,9 M€ en raison de l'augmentation de l'endettement intervenu au cours du deuxième semestre 2000, à la suite des investissements importants réalisés pendant cette période.

IMPOT

Il s'établit à 9 M€ en diminution de 0.3 M€ , en raison principalement de la baisse du taux d'imposition par rapport à l'année 2000.

RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Il progresse de 0,3 M€ grâce à l'amélioration du résultat des sociétés VENDOME ET GARAGE PARKING SAINT HONORE.

BILAN

Les évolutions les plus significatives du bilan concernent :

- le poste Immobilisations incorporelles dont le solde net augmente de 2,5 M€ à la suite de l'acquisition de quatre parcs en Espagne pour un montant total de 15 M€ ;
- le capital social qui a été augmenté de 2,7 M€ à la suite de la conversion en EUROS du capital de la société SOGEPARC.

PERSPECTIVES

En l'état actuel des prévisions, le deuxième semestre devrait voir se maintenir un niveau d'activité équivalent à celui du premier semestre.

En revanche, le lancement des travaux d'adaptation des matériels à l'EURO (cf. note 3.14 de l'annexe) et l'intensification du programme de mise aux couleurs VINCI PARK pèseront sur le résultat d'exploitation et sur le résultat financier qui seront donc inférieurs aux niveaux enregistrés au titre du premier semestre 2001.

Le prochain lancement de la campagne publicitaire institutionnelle sur la marque VINCI Park, prévu en novembre, participera aux charges non récurrentes impactant le résultat d'exploitation.

✱

✱✱

GROUPE SOGEPARC
BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2001

ACTIF (en milliers d'euros)	Net au 30/06/2001	Net au 31/12/2000	PASSIF (en milliers d'euros)	Au 30/06/2001	Au 31/12/2000
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
ECARTS D'ACQUISITION	6 510	6 222	. Capital social	57 560	54 844
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			. Réserves consolidées	201 113	179 718
. Concessions	365 975	360 383	. Réserves de conversion	95	63
. Autres immobilisations incorporelles	11 121	13 461	. Résultat de l'exercice	15 653	27 709
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
. Constructions	71 555	70 160			
. Matériels et outillage	7 240	6 747			
. Autres immobilisations corporelles	6 692	7 038			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			TOTAL (A)	274 421	262 334
. Titres de participation	13 191	12 840	INTERETS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES (B)	1 390	1 258
. Autres immobilisations financières	18 153	13 023			
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	5 918	6 064	SUBVENTIONS (C)	2 092	2 119
TOTAL (A)	506 355	495 937	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (D)	28 628	29 304
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
STOCKS	4 948	4 768	DETTES FINANCIERES		
CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	54 070	50 425	. Emprunts auprès des établissements de crédits	117 135	105 138
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	551	701	. Autres emprunts	44 706	57 280
DISPONIBILITES	14 060	9 795	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	111 611	104 193
TOTAL (B)	73 628	65 689	TOTAL (E)	273 452	266 611
TOTAL GENERAL (A+B)	579 983	561 626	TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)	579 983	561 627

GROUPE SOGEPARC

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros)	6 mois au 30/06/2001	6 mois 30/06/2000	12 mois 31/12/2000
CHIFFRE D'AFFAIRES	117 154	109 736	221 875
. Subventions d'exploitation	420	519	840
. Autres produits	3 104	1 103	2 612
. Achats non stockés	(4 286)	(5 148)	(8 969)
. Rémunération du personnel et charges sociales	(29 645)	(28 628)	(56 411)
. Autres charges d'exploitation	(39 823)	(32 346)	(69 744)
. Impôts, taxes et versements assimilés	(5 252)	(4 453)	(9 288)
1 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	41 671	40 783	80 915
. Dotations nettes aux amortissements et provisions	(13 966)	(14 746)	(26 287)
2 RESULTAT D'EXPLOITATION	27 705	26 036	54 628
. Frais financiers nets	(3 952)	(3 013)	(7 183)
. Dot.nettes provisions financières	(8)	(12)	(63)
3 RESULTAT FINANCIER	(3 959)	(3 025)	(7 246)
4 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (2+3)	23 746	23 012	47 382
. Pertes et profits exceptionnels	181	(226)	(919)
. Dot.nettes amort./prov. exceptionnels	1 185	712	187
5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 366	485	(732)
6 Impôts sur les résultats	9 038	9 328	17 529
7 RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES (4+5-6)	16 074	14 169	29 121
8 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	570	307	735
9 Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	824	775	1 878
10 RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (7+8-9)	15 819	13 701	27 978
11 Résultat des actionnaires minoritaires	166	103	269
12 RESULTAT NET PART DU GROUPE (10-11)	15 653	13 598	27 709
<i>Résultat net consolidé par action</i>	2,18	1,89	3,85
<i>Résultat net consolidé par action, dilué</i>	2,14	1,86	3,79

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	2001 6 mois	2000 12 mois
Opérations d'exploitation		
Autofinancement d'exploitation	28 054	55 430
Variation nette du besoin en fonds de roulement	2 523	4 128
(1)	30 576	59 558
Opérations d'investissement		
Augmentations d'éléments de l'actif immobilisé	-23 018	-68 196
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé	5 823	1 787
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-74	0
Variation des autres immobilisations financières	-302	-83
(2)	-17 572	-66 492
Opérations de financement		
Augmentation de capital de la société mère	0	323
Dividendes distribués par la société mère	-3 698	-24 103
Remboursement des dettes financières	-2 676	-7 959
(3)	-6 373	-31 739
Effet de change, de périmètre et divers	(4) 130	-10 189
variation de la trésorerie	(1+2+3+4) 6 761	-48 862

Annexe aux comptes consolidés

1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés de SOGEPARC arrêtés au 30 juin 2001 sont établis en conformité avec le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable sur les normes consolidées, comme l'avaient déjà été ceux de l'exercice précédent, à l'exception de la charge d'impôt calculée selon la recommandation 99-R01 relative aux comptes intermédiaires.

1.1 Méthodes de consolidation

Toutes les filiales dont SOGEPARC assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Les filiales et participations dans lesquelles un contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SOGEPARC exerce, directement ou indirectement une influence notable, ou détient plus de 20 % du capital, sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales et participations non significatives en raison de la faible importance relative de leurs bilans, de leurs résultats et de leur contribution réelle à l'activité du groupe ne sont pas consolidées.

Les comptes des filiales et participations consolidées dont l'exercice social ne correspond pas à l'année civile sont retraités afin de les faire correspondre à ceux de l'exercice social de SOGEPARC.

1.2 Intégration des comptes des filiales étrangères et conversion

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la clôture et ceux du compte de résultat au taux moyen.

Les capitaux propres sont convertis en euros au taux de change historique. Les écarts de conversion en résultant sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

1.3 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, constitués par la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une filiale et la quote-part d'actif net détenue dans celle-ci à sa date d'entrée dans le périmètre, sont, dans la mesure du possible, affectés à des actifs identifiés. Ces écarts d'évaluation sont alors comptabilisés dans les postes concernés du bilan et amortis linéairement sur la durée de vie habituelle des actifs concernés. Les dotations aux amortissements des écarts d'évaluation figurent en charges d'exploitation.

Les écarts de première consolidation ne pouvant être affectés à des actifs identifiés sont inscrits au bilan en écarts d'acquisition, ou en provisions pour risques et charges s'ils sont négatifs. Leur durée d'amortissement est déterminée en fonction des caractéristiques de la société acquise et de ses perspectives d'évolution (durée résiduelle moyenne des concessions, notamment).

En fonction des évaluations économiques et financières ultérieures, un amortissement exceptionnel peut être constitué.

1.4 Immobilisations incorporelles mises en concession

Le groupe exerçant son activité d'exploitant de parcs de stationnement principalement dans le cadre de concessions de service public, les immobilisations mises en concession figurent dans les immobilisations incorporelles et sont amorties linéairement sur la durée des concessions restant à courir.

Toutefois, les plans d'amortissements progressifs existants lors de l'entrée dans le périmètre du groupe CGSt sont maintenus. La valeur brute des parcs concernés ressort à 52 562 milliers d'euros.

Le rythme des amortissements des immobilisations mises en concession est éventuellement revu lorsque de gros travaux de rénovation et de modernisation sont effectués, s'ils ont pour contrepartie un allongement de la durée des concessions concernées.

1.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de :

- l'écart d'évaluation affecté au renforcement de la marque provenant de l'acquisition du sous-groupe Sogepag et comptabilisé pour 3 048 milliers d'euros dans le bilan consolidé au 30 juin 1996. Il s'amortit linéairement sur 40 ans ;
- l'écart d'évaluation affecté au fonds de commerce provenant de l'acquisition de Compex Development & Marketing Limited, d'un montant de 4 009 milliers d'euros et amorti sur 12 ans ;
- l'écart d'évaluation affecté au fonds de commerce provenant de l'acquisition d'Apcoa Parking France, d'un montant de 610 milliers d'euros et amorti sur 5 ans.

S'y ajoutent des frais de recherche et d'établissement ainsi que le coût d'acquisition des logiciels informatiques généralement amortis selon le mode linéaire pour une durée variant de 1 à 5 ans.

1.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire, ou, le cas échéant, dégressif, en fonction de leur durée de vie estimée.

Les constructions sont constituées principalement des prix de revient des parcs de stationnement que le groupe détient en pleine propriété ou dans le cadre de baux à construction.

Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|----------------|
| ▪ Construction | de 30 à 60 ans |
| ▪ Installations, agencements et aménagements divers | de 5 à 10 ans |
| ▪ Installations techniques, matériels et outillage | de 5 à 10 ans |
| ▪ Matériels de transport | de 3 à 10 ans |
| ▪ Matériels de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier de bureau | de 5 à 8 ans |

1.7 Traitement des contrats de crédit-bail

Les immobilisations financées par crédits-bails sont portées à l'actif pour leur valeur d'origine et amorties suivant les règles définies ci-dessus.

Parallèlement, l'endettement correspondant est inscrit en dettes financières.

1.8 Titres de participation

Les titres de participation détenus dans les sociétés non consolidées sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, hors frais, et font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur historique.

La valeur d'inventaire est appréciée sur une base multicritères parmi lesquels figurent la valeur mathématique et les perspectives favorables de rentabilisation.

1.9 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées de prêts et créances rattachés à des participations non consolidées ou consolidées proportionnellement, de prêts et avances consentis à des tiers, de créances sur les concédants, ainsi que de dépôts et cautionnements.

1.10 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

1.11 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la clôture d'exercice. Les gains et les pertes de change latents sont constatés dans le résultat.

1.12 Comptes de régularisation

Les charges et produits constatés d'avance correspondent à des charges et produits d'exploitation courants, comptabilisés dans l'exercice, mais concernant, partiellement ou totalement, l'exercice suivant.

Les produits d'amodiation figurent en produits constatés d'avance et sont rapportés linéairement au résultat sur la durée la plus courte entre celle de l'amodiation et celle de la concession.

1.13 Impôt sur les résultats

Le taux d'impôt est déterminé sur une base annuelle. La charge d'impôt relative au premier semestre 2001 est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice.

1.14 Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite, dues au personnel sous contrats à durée indéterminée, sont provisionnées au bilan. Pour chacun des salariés présents dans l'entreprise et en fonction de son ancienneté, une évaluation actuarielle est calculée selon la méthode prospective à chaque arrêté semestriel.

2 Périmètre de consolidation

2.1 Composition

Le périmètre de consolidation comprend :

- SOGEPARC, société consolidante cotée au Premier Marché au comptant à la Bourse de Paris, holding de contrôle du groupe ;
- des sociétés concessionnaires de parcs publics de stationnement dont l'activité s'exerce dans le cadre juridique de la concession de service public, acte par lequel une collectivité publique confie la gestion d'un service public à un concessionnaire, sous la responsabilité de ce dernier.

Les contrats de concession, qui sont de longue durée (souvent de 30 à 50 ans), prévoient généralement le financement et la réalisation d'investissements par le concessionnaire. Ces actifs font retour à la collectivité concédante à l'expiration des contrats, sauf prorogations ; en contrepartie, le concessionnaire perçoit des redevances d'occupation sur les usagers du service public qu'il assure pour le compte de la collectivité.

- des sociétés prestataires de services dans les métiers du stationnement et les métiers connexes.

2.2 Variations au cours de la période

Les seules variations de périmètre sont les suivantes :

- Consolidation par intégration globale des sociétés :
 - EURO PARKING NV (85 %)
 - SA PROJET PARKINGBEHEER (100 %)

Ces deux sociétés exploitent à Malines (Belgique) deux parcs comprenant respectivement 470 places et 240 places.

- Consolidation par intégration proportionnelle de la société SPEED CHECK SERVICES LTD (50 %), société britannique spécialisée dans le développement et l'exploitation de systèmes de contrôle de vitesse.

3 - INFORMATIONS SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

3.1 VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

a) Valeurs brutes des immobilisations

	Valeurs brutes au 31/12/00	Augmentations	Diminutions	Variations des taux de change	Variations de périmètre et divers	Valeurs brutes au 30/06/01
Immobilisations incorporelles						
Concessions	539 542	15 994	-3 233		1 015	553 319
Autres immobilisations incorporelles	22 883	746	-2 101	282	-58	21 752
Ecarts d'acquisition	17 781	1 112				18 893
Immobilisations corporelles	111 977	3 890	-944	307	2 000	117 230
Immobilisations financières						
Titres de participation	13 702	2 079	-598		-1 728	13 454
Titres mis en équivalence	6 064	570	-716			5 918
Autres immobilisations financières	13 496	6 138	-1 708	209	153	18 289
Totaux	725 446	30 528	-9 300	799	1 382	748 855

b) Amortissements et dépréciations

	31/12/2000	Augmentations	Diminutions	Variations des taux de change	Variations de périmètre et divers	30/06/2001
Immobilisations incorporelles						
Concessions	179 159	9 701	-1 516		-1	187 344
Autres immobilisations incorporelles	9 422	948		220	42	10 631
Ecarts d'acquisition	11 559	824				12 383
Immobilisations corporelles	28 032	2 549	-166	167	1 160	31 742
Immobilisations financières						
Titres de participation	862		-598			263
Titres mis en équivalence						
Autres immobilisations financières	473		-337			136
Totaux	229 508	14 021	-2 617	387	1 201	242 500

3.2 ECARTS D'ACQUISITION

	<i>Valeur brute au 30/06/01</i>	<i>Amortissements cumulés au 30/06/01</i>	<i>Valeur nette au 30/06/01</i>	<i>Valeur nette au 31/12/00</i>
Totaux	18 893	12 384	6 510	6 222

Les principaux écarts d'acquisition, en valeur nette au 30/06/01, se rapportent aux filiales SUREWAY Parking Services Ltd (1 654), VALLEHERMOSO (1 444) et SOGEPARC France (935)

3.3 TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

<i>Participations</i>	<i>Capital</i>	<i>Capitaux propres avt affectation</i>	<i>Résultat</i>	<i>% détenu</i>	<i>Nette</i>
Parking de la Navigation				14,90	678
Sanpark	74	24	30	60,00	85
PMS Parking Management services SA				30,00	39
SNGS				10,00	53
SNGST				10,00	50
Emparque	15 750	688	475	19,00	8 740
Société Parking du Centre	3 939			50,00	1 910
Autres					1 635
Totaux					13 191

3.4 TITRES DE PARTICIPATION MIS EN EQUIVALENCE

	<i>Société du Parking de la Place Vendôme</i>	<i>Garage Parking Saint-Honoré</i>	<i>Parking Simplon Gare SA</i>	<i>Total des sociétés mises en équivalence</i>
Résultat de l'exercice	747	762	133	
Valeur d'équivalence au 31/12/2000	2 140	3 194	731	6 064
Quote part du résultat	295	219	56	570
Dividendes reçus	-373	-288	-55	-716
Valeur d'équivalence au 30/06/2001	2 061	3 125	732	5 918

3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	<i>Capital social</i>	<i>Primes</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Réserves de conversion</i>	<i>Résultat</i>	<i>Total Part du groupe</i>	<i>Intérêts minoritaires</i>
Situation au 31/12/1999	54 789	169 466	33 762	-79		257 938	1 446
Augmentation de capital	55	268	0			323	
Dividendes distribués		0	-23 733			-23 733	-369
Ecart de conversion et divers		0	-45	142		97	-87
Résultat de l'exercice					27 709	27 709	269
Situation au 31/12/2000	54 844	169 734	9 984	63	27 709	262 334	1 258
Augmentation de capital	2 716	-2 716	0	0	0	0	0
Affectation sur résultat	0	0	24 112	0	-27 709	-3 597	-100
Ecart de conversion et divers	0	0	0	32	0	32	66
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	15 653	15 653	166
Situation au 30/06/2001	57 560	167 018	34 096	95	15 653	274 421	1 390

3.6 PROVISIONS

	<i>Provisions au 31/12/00</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Variations du taux de change</i>	<i>Variations de périmètre et divers</i>	<i>Provisions au 30/06/01</i>
Provisions pour dépréciation						
Titres de participation	862		-598			263
Autres immobilisations financières	473		-337			136
Stocks	1 002	26	-35			992
Comptes clients	4 188	1 058	-315			4 931
Valeurs mobilières de placement	195					195
Sous-totaux provisions pour dépréciation	6 719	1 083	-1 285			6 518
Provisions pour risques et charges						
Amortissements de caducité	1 678	123				1 802
Provisions pour risques	2 679	756	-985		27	2 477
Provisions pour charges	3 754	132	-202		186	3 869
Provisions pour impôts	213		-3			210
Provisions pour retraite	2 920	315	-411			2 824
Provisions pour renouvellement des immos et grosses réparations	2 176	98				2 274
Provisions pour impôts différés passifs	14 072		-391		-12	13 669
Sous-totaux provisions pour risques et charges	25 815	1 423	-1 992		202	27 126
Ecart d'acquisition négatifs	1 811		-309			1 502
Totaux provisions	34 345	2 506	-3 586		202	35 145

3.7 DETTES FINANCIERES

	<i>Emp. auprès des établ. de crédits</i>	<i>Autres dettes financières</i>	<i>Retraitement crédits-bails</i>	<i>Valeurs au 30/06/2001</i>	<i>Valeurs au 31/12/2000</i>
Échéances à moins d'un an	69 798	31 693	1 105	102 596	100 678
Échéances de un à cinq ans	17 404		5 153	22 557	24 510
Échéances à plus de cinq ans	29 932		6 756	36 688	37 230
Totaux	117 135	31 693	13 014	161 841	162 418

L'endettement net au 30/06/2001, compte tenu des créances financières, est de 136 millions d'euros.

La part à taux variable de l'encours, au 30 juin 2001, des emprunts auprès des établissements de crédit s'élève à 98 020 milliers d'euros.

3.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux relatif aux dettes financières est en partie couvert par des opérations de swap qui portent au 30 juin 2001 sur 16,1 millions d'euros.

Sur ce total, 11,5 millions concernent les emprunts des sociétés intégrées globalement, couverts à des taux variant de 4,03% à 4,615%.

3.9 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition géographique :

<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>en milliers d'euros</i>	<i>en %</i>
France	91 863	78%
Royaume Uni	15 507	13%
Bénélux	4 624	4%
Espagne	5 160	4%
Sous total Etranger	25 291	22%
Total	117 154	100%

Répartition par produits :

<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>30/06/2001</i>	<i>30/06/2000</i>	<i>31/12/2000</i>
Prestations de services principales			
Parcs horaires	54 322	49 593	100 464
Abonnements et passagers	27 548	24 560	50 555
Rémunérations et contributions voirie	18 553	19 851	38 282
Prestations de gestion	7 056	8 102	19 152
Produits des activités annexes	9 675	7 630	13 421
Total	117 154	109 736	221 875

3.10 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>30/06/2001</i>	<i>30/06/2000</i>	<i>31/12/2000</i>
France	25 283	23 636	49 652
Etranger	2 415	2 400	4 976
Total	27 698	26 036	54 628

3.11 FORMATION DU RESULTAT FINANCIER

	6 mois 30-juin-01	6 mois 30-juin-00	12 mois 31-déc-00
Dotations nettes aux provisions	-8	-12	-63
Intérêts et charges assimilés	-3 748	-3 193	-7 315
Abandon de compte courant	-279		
Résultat des autres opérations financières	75	180	132
TOTAL	-3 959	-3 025	-7 246

3.12 FORMATION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	6 mois 30-juin-01	6 mois 30-juin-00	12 mois 31-déc-00
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	838	112	-461
Plus ou moins values de cessions d'actifs	764	-16	-46
Résultat des autres opérations exceptionnelles	-545	66	-873
Reprises sur provisions des écarts d'acquisition négatifs	309	323	647
TOTAL	1 366	485	-732

3.13 IMPOTS SUR LES RESULTATS

Répartition de la charge d'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Résultat des sociétés
Résultat courant	23 746	-8 842 #	178	15 082
Résultat exceptionnel	1 366 #	-587 #	214	993
Total	25 112	-9 430	391	16 075

3.14 INFORMATION SUR LE PASSAGE A L'EURO

Les études menées au cours du premier semestre 2001 sur les coûts d'adaptation des équipements existants, permettent de confirmer les évaluations prévues, qui devraient s'inscrire pour l'exercice 2001 dans une fourchette de 2,3 M€, à 3 M€.

Ces travaux seront engagés au cours du second semestre de l'année 2001.

Annexe 3

GROUPE SOGEPAG

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2001

Le premier semestre de l'exercice 2001 a été marqué par l'apport à la société SOGEPARC GESTION, en vue de leur absorption, des filiales SANPAG et APCOA PARKING FRANCE.

En échange de cet apport-fusion, SOGEPAG a reçu une quote-part de 28,02 % du capital de SOGEPARC GESTION.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des opérations de simplification des structures juridiques du groupe SOGEPARC.

COMPTES CONSOLIDES

A – COMPTE DE RESULTAT

I – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du premier semestre s'établit à 4.109 Milliers d'EUROS en diminution de 5.287 Milliers d'EUROS sur celui du premier semestre 2000.

A structures comparables, c'est-à-dire après élimination du chiffre d'affaires réalisé au cours du premier semestre 2000 par les sociétés SANPAG et APCOA PARKING FRANCE, la diminution est de 1.203 Milliers d'EUROS ; elle est due à l'achèvement de la concession du Parc BOUCICAUT à Paris, l'activité des autres parcs restant stable.

II – RESULTATS

Le résultat net semestriel, part du groupe, est un profit de 3.598 Milliers d'EUROS. Il traduit une amélioration de 2.576 Millions d'EUROS du résultat du premier semestre 2001.

Cette évolution du bénéfice net provient essentiellement de la prise en compte d'une plus-value exceptionnelle résultant de l'opération d'apport-fusion décrite ci-dessus (2.393 Milliers d'EUROS).

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit à 1.040 Milliers d'EUROS. Il traduit une diminution de 1.019 Milliers d'EUROS.

A structure comparable, la diminution est de 788 Milliers d'EUROS. Cette diminution résulte principalement de la fin de l'exploitation du parc BOUCICAUT à Paris , et de la baisse du résultat de la filiale Société du Parking du Boulevard Saint-Germain , en raison des charges de rénovation importantes engagées au cours du premier semestre 2001 dans plusieurs parcs de cette société.

RESULTAT FINANCIER

Il représente une charge nette de 511 Milliers d'EUROS quasiment identique à celle constatée au premier semestre de l'année 2001

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il s'établit à 2.640 Milliers d'EUROS. Outre la plus-value de fusion de 2.398 Milliers d'EUROS, il est constitué d'une reprise de provisions pour risques devenue sans objet pour un montant de 247 Milliers d'EUROS.

IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt s'élève à 348 Milliers d'EUROS en diminution de 418 Milliers d'EUROS.

RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Il progresse de 509 Milliers d'EUROS en raison de l'amélioration de la quote-part de résultat des sociétés Garage Parking Saint-Honoré et Société du Parking de la Place Vendôme et de la prise en compte de la quote-part de résultat de la société SOGEPARC GESTION .

BILAN

Les principales évolutions constatées dans le bilan au 30 juin 2001 concernent :

- le poste écart d'acquisition qui varie de + 2.061 Milliers d'EUROS. Cette variation représente la différence entre la valeur comptable des actifs nets de la société SOGEPARC GESTION, mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2001, et leur valeur d'acquisition.
- Le poste titres mis en équivalence qui augmente de 1865 Milliers d'EUROS à la suite de la mise en équivalence de la société SOGEPARC GESTION.
- Le poste Capital qui a été augmenté de 338 Milliers d'EUROS à la suite de l'augmentation du capital social de la société SOGEPAG consécutive à la conversion en EUROS décidée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 29 juin 2001.

PERSPECTIVES DU DEUXIEME SEMESTRE

En l'état actuel des prévisions, l'activité devrait au deuxième semestre se maintenir à un niveau équivalent à celui du premier semestre. Il devrait en être de même pour le résultat courant.

ACTIF (en milliers d'euros)	Net au 30/06/2001	Net au 31/12/2000	PASSIF (en milliers d'euros)	Au 30/06/2001	Au 31/12/2000
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
EACRTS D'ACQUISITION	2 061	0			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			. Capital social	7 167	6 829
. Concessions	47 580	46 990	. Réserves consolidées	6 175	6 376
. Autres immobilisations incorporelles	0	305			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			. Résultat de l'exercice	3 598	2 324
. Constructions	2 691	2 612			
. Matériels et outillage	550	334			
. Autres immobilisations corporelles	91	117	TOTAL (A)	16 940	15 528
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			INTERETS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES (B)	0	2
. Titres de participation					
. Autres immobilisations financières	1 275	2 279			
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	6 869	5 004	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (D)	475	1 525
TOTAL (A)	61 116	57 641			
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 499	9 171	DETTES FINANCIERES		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		55	. Emprunts auprès des établissements de crédits	10 537	9 789
			. Autres emprunts	11 889	14 641
DISPONIBILITES	102	1 557	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	24 877	26 939
TOTAL (B)	3 602	10 783	TOTAL (E)	47 303	51 369
TOTAL GENERAL (A+B)	64 718	68 424	TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)	64 718	68 424

GROUPE SOGEPAG

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros)	6 mois au 30/06/2001	12 mois au 31/12/2000	6 mois au 30/06/2000
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 109	18 815	9 396
. Subventions d'exploitation	116	228	114
. Autres produits	263	661	89
. Achats non stockés	(225)	(673)	(467)
. Rémunération du personnel et charges sociales	(85)	(6 378)	(3 171)
. Autres charges d'exploitation	(1 760)	(4 788)	(2 050)
. Impôts, taxes et versements assimilés	(391)	(1 402)	(600)
1 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 027	6 463	3 311
. Dotations nettes aux amortissements et provisions	(987)	(2 245)	(1 252)
2 RESULTAT D'EXPLOITATION	1 040	4 218	2 059
. Frais financiers nets	(511)	(1 169)	(516)
. Dot.nettes provisions financières	0	0	0
3 RESULTAT FINANCIER	(511)	(1 169)	(516)
4 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (2+3)	529	3 049	1 542
. Pertes et profits exceptionnels	2 393	(70)	(22)
. Dot.nettes amort./prov. exceptionnels	247	(253)	0
5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 640	(323)	(22)
6 Impôts sur les résultats	(348)	(1 053)	(766)
7 RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES (4+5-6)	2 821	1 673	754
8 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	777	652	268
9 Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0
10 RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (7+8-9)	3 598	2 324	1 022
11 Résultat des actionnaires minoritaires	0	(1)	0
12 RESULTAT NET PART DU GROUPE (10-11)	3 598	2 324	1 022

Résultat net consolidé par action en euros

2,01

1,30

0,57

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	2001 6 mois	2000 12 mois
Opérations d'exploitation		
Marge brute d'autofinancement	2 121	4 579
Variation nette du besoin en fonds de roulement	2 817	-1 056
(1)	4 938	3 523
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	-1 950	-5 972
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-44
Variation des autres immobilisations financières	0	34
(2)	-1 950	-5 982
Opérations de financement		
Dividendes distribués	-2 186	-1 111
Variation des dettes financières	5	-462
(3)	-2 181	-1 573
Effet de change, de périmètre et divers	(4) -84	
variation de la trésorerie	(1+2+3+4) 723	-4 032

Annexe aux comptes consolidés

1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés de SOGEPAG arrêtés au 30 juin 2001 sont établis en conformité avec le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable sur les normes consolidées, comme l'avaient déjà été ceux de l'exercice précédent, à l'exception de la charge d'impôt calculée selon la recommandation 99R01 relative aux comptes intermédiaires.

1.1 Méthodes de consolidation

Toutes les filiales dont SOGEPAG assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Les filiales et participations dans lesquelles un contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SOGEPAG exerce, directement ou indirectement une influence notable, ou détient plus de 20 % du capital, sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales et participations non significatives en raison de la faible importance relative de leurs bilans, de leurs résultats et de leur contribution réelle à l'activité du groupe ne sont pas consolidées.

1.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, constitués par la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une filiale et la quote-part d'actif net détenue dans celle-ci à sa date d'entrée dans le périmètre, sont, dans la mesure du possible, affectés à des actifs identifiés. Ces écarts d'évaluation sont alors comptabilisés dans les postes concernés du bilan et amortis linéairement sur la durée de vie habituelle des actifs concernés. Les dotations aux amortissements des écarts d'évaluation figurent en charges d'exploitation.

Les écarts de première consolidation ne pouvant être affectés à des actifs identifiés sont inscrits au bilan en écarts d'acquisition, ou en provisions pour risques et charges s'ils sont négatifs. Leur durée d'amortissement est déterminée en fonction des caractéristiques de la société acquise et de ses perspectives d'évolution (durée résiduelle moyenne des concessions, notamment).

En fonction des évaluations économiques et financières ultérieures, un amortissement exceptionnel peut être constitué.

1.3 Immobilisations incorporelles mises en concession

Le groupe exerçant son activité d'exploitant de parcs de stationnement principalement dans le cadre de concessions de service public, les immobilisations mises en concession figurent dans les immobilisations incorporelles et sont amorties linéairement sur la durée des concessions restant à courir.

Le rythme des amortissements des immobilisations mises en concession est éventuellement revu lorsque de gros travaux de rénovation et de modernisation sont effectués, s'ils ont pour contrepartie un allongement de la durée des concessions concernées.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées principalement par la construction du parc TRIANGLE à Montpellier pour un montant brut de 2.210 Milliers d'EUROS amortis sur 50 ans.

1.5 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

1.6 Comptes de régularisation

Les charges et produits constatés d'avance correspondent à des charges et produits d'exploitation courants, comptabilisés dans l'exercice, mais concernant, partiellement ou totalement, l'exercice suivant.

Les produits d'amortissement figurent en produits constatés d'avance et sont rapportés linéairement au résultat sur la durée la plus courte entre celle de l'amortissement et celle de la concession.

1.7 Impôt sur les résultats

Le taux d'impôt est déterminé sur une base annuelle. La charge d'impôt relative au premier semestre 2001 est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice.

2 Périmètre de consolidation

2.1 Composition

Le périmètre de consolidation comprend :

- SOGEPAG, société consolidante cotée au second Marché au comptant à la Bourse de Paris, holding de contrôle du groupe ;
- des sociétés concessionnaires de parcs publics de stationnement dont l'activité s'exerce dans le cadre juridique de la concession de service public, acte par lequel une collectivité publique confie la gestion d'un service public à un concessionnaire, sous la responsabilité de ce dernier.

Les contrats de concession, qui sont de longue durée (souvent de 30 à 50 ans), prévoient généralement le financement et la réalisation d'investissements par le concessionnaire. Ces actifs font retour à la collectivité concédante à l'expiration des contrats, sauf prorogations ; en contrepartie, le concessionnaire perçoit des redevances d'occupation sur les usagers du service public qu'il assure pour le compte de la collectivité.

- des sociétés prestataires de services dans les métiers du stationnement et les métiers connexes.

2.2 Variation au cours de la période

La seule variation constatée au cours du premier semestre 2001 est représentée par la mise en équivalence de la société SOGEPARC GESTION.

Par voie de conséquence, les filiales SANPAG et APCOA PARKING FRANCE ne sont plus consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

3 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

a) Valeurs brutes des immobilisations (en milliers d'euros)

	<i>Valeurs brutes au 31.12.00</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Variations des taux de change</i>	<i>Reclassement</i>	<i>Variations du périmètre</i>	<i>Valeurs brutes au 30.06.01</i>
Ecart d'acquisition	0					2 061	2 061
Immobilisations incorporelles							
Concessions	62 254	1 933					64 187
Autres immobilisations incorporelles	722					-690	33
Immobilisations corporelles	4 460	12				-567	3 905
Immobilisations financières							
Titres mis en équivalence	5 004	777	-998			2 086	6 869
Autres immo. Fi.	2 311	71	0			-1 075	1 307
Totaux	74 751	2 792	-998			1 816	78 361

b) Amortissements (en milliers d'euros)

	<i>Montants au 31.12.00</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Variations des taux de change</i>	<i>Reclassement</i>	<i>Variations du périmètre</i>	<i>Montants au 30.06.01</i>
Immobilisations incorporelles							
Concessions	15 264	836			507		16 607
Autres immobilisations incorporelles	417					-384	33
Immobilisations corporelles	1 397	61			-507	-379	573
Immobilisations financières							
Autres immo. Fi.	32						32
Totaux	17 110	897	0	0	0	-763	17 245

3.1 TITRES DE PARTICIPATION MIS EN EQUIVALENCE

	<i>Société du Parking de la Place Vendôme</i>	<i>Garage Parking Saint-Honoré</i>	<i>Sogeparc Gestion</i>	<i>Total des sociétés mises en équivalence</i>
Résultat de l'exercice	747	762	941	
Valeur d'équivalence au 31/12/2000	1 915	3 089	0	5 004
Quote part du résultat	295	219	264	777
Dividendes reçus	-373	-288	-337	-998
acquisition complémentaire			2 086	2 086
Valeur d'équivalence au 30/06/2001	1 837	3 020	2 012	6 869

3.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	<i>Capital social</i>	<i>Primes</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Résultat</i>	<i>Total Part du groupe</i>	<i>Intérêts minoritaires</i>
Situation au 31/12/1999	6 829	683	6 804		14 315	1
Augmentation de capital					0	
Dividendes distribués			-1 111		-1 111	0
Ecart de conversion et divers			0		0	0
Résultat de l'exercice				2 324	2 324	1
Situation au 31/12/2000	6 829	683	5 693	2 324	15 528	2
Augmentation de capital	338	-338			0	
Dividendes distribués			-2 186		-2 186	0
Ecart de conversion et divers			0		0	-2
Résultat de l'exercice				3 598	3 598	0
Situation au 30/06/2001	7 167	345	3 507	5 922	16 940	0

3.3 PROVISIONS

	<i>Provisions au 31/12/00</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Variations du taux de change</i>	<i>Variations de périmètre et divers</i>	<i>Provisions au 30/06/01</i>
Provisions pour dépréciation						
Titres de participation						
Autres immobilisations financières	32					32
Comptes clients	186	40			-127	99
Valeurs mobilières de placement						
Sous-totaux provisions pour dépréciation	218	40			-127	132
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques	339		-247		-15	76
Provisions pour charges	244	30			-64	210
Provisions pour impôts	76				-76	
Provisions pour retraite	604	3			-563	44
Provisions pour impôts différés passifs	263		-11		-106	145
Sous-totaux provisions pour risques et charges	1 525	33	-258		-825	475
Totaux provisions	1 743	73	-258		-952	606

3.4 DETTES FINANCIERES

	<i>Emp. auprès des établ. de crédits</i>	<i>Autres dettes financières</i>	<i>valeur 30/06/01</i>	<i>valeur 31/12/01</i>
Échéances à moins d'un an	6 181	11 889	18 070	20 080
Échéances de un à cinq ans	3 067		3 067	3 088
Échéances à plus de cinq ans	1 288		1 288	1 262
Totaux	10 537	11 889	22 426	24 430

La part à taux variable de l'encours, au 30 juin 2001, des emprunts auprès des établissements de crédit s'élève à 9 725 milliers d'euros.

3.5 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition par produits :

<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>30/06/2001</i>	<i>31/12/2000</i>	<i>30/06/2000</i>
Prestations de services principales			
Parcs horaires	2 218	6 130	3 126
Abonnements et passagers	1 503	4 798	2 427
Rémunérations et contributions voirie		487	241
Prestations de gestion	269	6 781	3 207
Produits des activités annexes	118	619	394
Total	4 109	18 815	9 396

3.6 FORMATION DU RESULTAT FINANCIER

Dotations nettes aux provisions			
Intérêts et charges assimilés	-511	-1 169	-516
Résultat des autres opérations financières			
TOTAL	-511	-1 169	-516

3.7 FORMATION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	247	-253	
Plus ou moins values de cessions d'actifs		-5	-5
Plus value de consolidation	2 398		
Résultat des autres opérations exceptionnelles	-5	-65	-18
TOTAL	2 640	-323	-22

3.8 IMPOTS SUR LES RESULTATS

Répartition de la charge d'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Résultat des sociétés intégrées
Résultat courant	529	-263	0	267
Résultat exceptionnel	2 640	-86	0	2 554
Total	3 169	-348	0	2 821

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices	2 001	2 000
Résultat net des sociétés intégrées avant impôts sur les bénéfices	3 169	2 726
	35,33%	36,67%

Annexe 4



COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2000

EN FRANCS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2000

En millions de francs	Note	Année 2000	Année 1999
Chiffre d'affaires	15	21 632,4	18 806,5
Autres produits		1 519,0	1 166,7
Produits d'exploitation		23 151,4	19 973,2
Charges d'exploitation	16	(21 788,3)	(18 982,5)
Excédent brut d'exploitation		1 363,1	990,7
Amortissements et provisions	17	(598,0)	(577,1)
Résultat d'exploitation		765,1	413,6
Coût du financement		42,4	(3,0)
Autres charges ou produits financiers nets	18	17,1	(89,3)
Variations nettes des provisions		(4,1)	112,4
Résultat financier		55,4	20,1
Résultat courant		820,5	433,7
Charges et produits exceptionnels	19	(8,1)	(54,1)
Variation nette des provisions	19	20,4	77,9
Résultat exceptionnel		12,3	23,8
Participation des salariés		(48,5)	(19,3)
Charge nette d'impôts	20	71,6	(83,0)
Amortissement des écarts d'acquisition		(21,3)	(79,7)
Résultat des sociétés intégrées		834,6	275,5
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence		3,4	2,7
Part des minoritaires dans les résultats du groupe		0,2	(7,0)
Résultat net part du Groupe		838,2	271,2
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice		3 332 940	3 332 940
Résultat net par action (en francs)		251,49	81,38

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2000

ACTIF

En millions de francs	Note	Année 2000	Année 1999
Immobilisations du domaine concédé	3	559,9	691,0
Immobilisations du domaine privé	4-5	1 975,1	1 841,6
Ecarts d'acquisition	6	221,7	223,4
Titres de participation	7	439,0	250,0
Titres mis en équivalence		29,2	26,3
Autres immobilisations financières	8	127,4	122,9
Total des immobilisations financières		817,3	622,6
Actif immobilisé net		3 352,3	3 155,2
Stocks et travaux en cours	9	344,8	335,4
Créances d'exploitation	14	10 701,9	9 263,4
Charges à répartir sur chantiers	10	25,6	39,0
Créances financières	13	3 843,8	2 657,9
Valeurs mobilières de placement	13	34,0	53,7
Disponibilités	13	401,5	561,1
Actif circulant		15 351,6	12 910,5
Total actif		18 703,9	16 065,7

PASSIF

En millions de francs	Note	Année 2000	Année 1999
Capital		1 639,7	1 639,7
Réserves consolidées		(145,6)	1,6
Résultat de l'exercice		838,2	271,2
Capitaux propres part du Groupe		2 332,3	1 912,5
Avances capitalisables		-	-
Total des fonds propres		2 332,3	1 912,5
Intérêts minoritaires	11	20,2	20,2
Amortissements de caducité du domaine concédé		125,2	113,0
Subventions d'investissements et provisions réglementées		9,5	9,5
Provisions pour risques et charges	12	2 083,1	2 194,4
Dettes financières à plus d'un an	13	240,8	358,3
Autres dettes d'exploitation à long terme		16,1	12,9
Total des dettes à long et moyen terme		256,9	371,2
Total des capitaux permanents		4 827,2	4 620,8
Dettes d'exploitation à court terme	14	12 457,6	10 147,9
Dettes financières à court terme	13	1 419,1	1 297,0
Total passif circulant		13 876,7	11 444,9
Total passif		18 703,9	16 065,7

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions de francs + encaissement - décaissement	Note	Année 2000	Année 1999
Trésorerie nette à court terme au 1er Janvier	13	1 975,7	2 382,5
Excédent brut d'exploitation		1 363,1	990,7
Opérations financières et exceptionnelles		(63,2)	(50,7)
Impôts et participations		23,1	(102,3)
Capacité d'autofinancement		1 323,0	837,7
Variation nette des ressources en fonds de roulement	14	676,0	(585,6)
Impact net des opérations d'exploitation		1 999,0	252,1
Investissements industriels	3-4-5	(859,3)	(581,8)
Cessions d'immobilisations	3-4-5	36,2	99,1
Investissements industriels nets		(823,1)	(482,7)
Investissements financiers	7	(80,8)	(118,8)
Cessions de titres	7	130,4	258,9
Investissements financiers nets		49,6	140,1
Variation des autres immobilisations financières		(5,0)	1,4
Impact net des opérations d'investissement		(778,5)	(341,2)
Dividendes distribués par la Société Mère		(420,9)	(160,3)
Augmentation de capital des filiales souscrites par des tiers		0,4	0,2
Dividendes versés aux actionnaires des filiales		(0,9)	(1,1)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1,1	0,1
Variation des autres dettes à long terme		(14,2)	(141,4)
Impact net des opérations de financement		(434,5)	(302,5)
Variation nette de l'exercice		786,0	(391,6)
Impact net des variation de périmètre, effets de change et divers		98,5	(15,2)
Trésorerie nette à court terme au 31 Décembre	13	2 860,2	1 975,7

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

En millions de francs	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 1998	1 639,7	127,9	71,0	1 832,0
Conversion du capital en euros	6,6	(6,6)		
Distribution de dividendes		(160,3)		(160,3)
Différence de conversion		(0,1)		(0,1)
Résultat de l'exercice			271,2	271,2
Affectation des résultats antérieurs		71,0	(71,0)	
Changement de méthode (1)		(30,3)		(30,3)
Capitaux propres au 31 Décembre 1999	1 639,7	1,6	271,2	1 912,5
Distribution de dividendes		(420,9)		(420,9)
Différence de conversion		2,5		2,5
Résultat de l'exercice			838,2	838,2
Affectation des résultats antérieurs		271,2	(271,2)	0,0
Capitaux propres au 31 Décembre 2000	1 639,7	(145,6)	838,2	2 332,3

(1) Annulation charges différées sur contrats de concesssion déficitaires

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de Sogea, intégrés dans les comptes consolidés de VINCI, sont établis selon les normes définies par le plan comptable général du bâtiment et des travaux publics, le règlement n° 99.02 du CRC relatif à la consolidation et de l'avis n° 99.10 du CRC relatif au traitement comptable des contrats à long terme.

I - PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions de francs, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles Sogea exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale.

Celles sur lesquelles Sogea exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés communautaires d'intérêt et les sociétés en participation dont les bilans et comptes de résultat présentent une importance significative pour le Groupe sont intégrées suivant la méthode proportionnelle. Les autres sont intégrées suivant la méthode dite semi-proportionnelle limitant l'intégration proportionnelle aux seuls éléments du compte de résultat. Sont exclues du périmètre, les participations dans les sociétés de fabrication d'enrobés, de liants ou de matériaux exploités en commun avec d'autres groupes. Ces sociétés ne répondent individuellement pas au critère d'intégration basé sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2000 le traitement des entrées et sorties de périmètre s'est fait à la date de l'acquisition ou la cession sur la base du plus proche arrêté comptable disponible.

1.2 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Le suivi des états financiers des entités situées à l'étranger repose sur la ventilation de leurs opérations par devise de financement.

Les postes du bilan et du compte de résultat des établissements ainsi exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice tout comme le bilan des filiales consolidées.

En revanche le compte de résultat des filiales est converti au taux moyen, l'écart avec le taux de clôture étant porté en réserves dans le poste différences de conversion.

Seuls sont inclus dans les réserves consolidées, jusqu'à cession hors Groupe, les écarts de conversion relatifs aux filiales dont les états financiers sont exprimés dans des monnaies ne présentant pas de dévalorisation durable vis-à-vis du franc français.

1.3 Eléments libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au cours de change de la clôture de l'exercice ou au cours de la couverture qui leur est affectée. Leur incidence positive comme négative est prise en résultat par annulation des écarts de conversion constatés dans les comptes sociaux.

1.4 Ecarts d'acquisition

Le principe est d'affecter les écarts de première consolidation représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part des capitaux propres correspondant à la date d'acquisition, aux différents éléments actif et passif du bilan de la société acquise.

Le solde non affecté des écarts d'acquisition est porté à l'actif du bilan consolidé et amorti sur une durée n'excédant pas vingt ans, sauf cas particuliers justifiant un amortissement accéléré.

Les écarts d'acquisition dont le montant est inférieur ou égal à un million de francs sont amortis totalement dans l'année.

Les écarts d'acquisition relatifs aux carrières sont amortis sur la durée d'exploitation prévisible du gisement et au maximum sur quarante ans.

1.5 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués à leur coût de revient, éventuellement réestimés en cas de réévaluation légale. En ce qui concerne les immobilisations du domaine concédé, ce coût de revient intègre les frais financiers de la période de construction.

Les amortissements économiques sont pratiqués selon le mode linéaire ou dégressif suivant la nature du bien concerné

Les durées moyennes d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immeubles et agencement des constructions	de 20 à 30 ans
Matériels de travaux publics	de 4 à 10 ans
Véhicules	de 3 à 5 ans
Autres agencements	10 ans
Matériel de bureau	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Ces durées peuvent être réduites lorsque les conditions d'utilisation du matériel l'exigent, notamment dans le cadre de l'exploitation des entités situées à l'étranger.

1.6 Titres de participation

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de leur intérêt pour le Groupe ou des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées.

1.7 Engagements pour retraites

Les engagements pour retraites concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective en vigueur au plan international (méthode des crédits projetés). En revanche, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance.

1.8 Dégagement du résultat

Les résultats sur contrats à long terme sont établis selon la méthode de l'avancement suivant les modalités prescrites par l'avis n° 99.08 du CRC.

1.9 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible des entités consolidées corrigé des impôts différés. Ceux-ci proviennent des différences temporaires apparaissant notamment entre le résultat fiscal et le résultat consolidé des entités concernées et sont déterminés selon la méthode du report variable.

Les différences temporaires déductibles donnant lieu à constatation d'impôts différés actif, sont prises en compte à hauteur de leur probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions fiscales.

2 - EVOLUTION DU GROUPE

2.1 Changement de méthode

Contrats à long terme

La mise en application de l'avis n° 99.10 du CRC s'agissant des chantiers bénéficiaires présentant éventuellement un résultat au stade inférieur au résultat linéarisé sur la base des prévisions à terminaison, s'est révélé sans impact significatif sur le résultat.

2.2 Evolution de la structure groupe

Sogea a connu en 2000 les réorganisations suivantes de ses activités.

Dans le domaine de la construction :

- Sogea s'est développé en externe en acquérant les Sociétés Gauthier, Chaillan et Have , et s'est par contre dégagé de son activité en Belgique en cédant le groupe Denys.

Dans le domaine des services :

-Sogea a cédé sa filiale Sogea Environnement titulaire des contrats d'affermage et d'assainissement de l'eau de la ville de Troyes. Elle a par ailleurs cédé son activité de gestion de résidences de personnes âgées exercée au travers du groupe Socerpa.

Dans le domaine routier, Eurovia a poursuivi son processus de croissance externe en rachetant la société Cardem implantée en France et accentué son implantation en Europe de l'Est, notamment en Slovaquie à travers l'acquisition de CSK

2.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 180 sociétés, y compris les filiales intégrées dans les sous-groupes consolidés.

Il se décompose en nombre de la façon suivante :

	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Nombre de sociétés consolidées fin 1999	134	49	183
Entrées de la période	11	6	17
Sorties de la période	13	7	20
Nombre de sociétés consolidées fin 2000	132	48	180

3 - IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

En millions de francs	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Charges différées	Total
Valeurs nettes au 31.12.1998	153	512	90	755
Acquisitions	11	9		20
Cessions	(39)			(39)
Activation			1	1
Amortissements et provisions	(7)	(5)	(4)	(16)
Variations de périmètre et changement de méthode			(30)	(30)
Valeurs nettes au 31.12.1999	118	516	57	691
Acquisitions	2	12		14
Cessions				
Activation				
Amortissements et provisions	(5)	(5)	(1)	(11)
Variations de périmètre et changement de méthode	(73)	(5)	(56)	(134)
Valeurs nettes au 31.12.2000	42	518	0	560

Au tableau de financement, les investissements en immobilisations du domaine concédé incluent les reprises de provisions pour renouvellement et garantie totale pour une valeur de 9 millions de francs.

La variation de périmètre de l'exercice 2000 relative aux charges différées correspond principalement à la cession de Sogea Environnement.

4 - IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PRIVE

En millions de francs	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeurs nettes au 31.12.1998	17	1 849	1 866
Acquisitions	7	539	546
Cessions		(35)	(35)
Amortissements et provisions	(6)	(525)	(531)
Variations de périmètre et divers	1	(5)	(4)
Valeurs nettes au 31.12.1999	19	1 823	1 842
Acquisitions	59	777	836
Cessions	(1)	(31)	(32)
Amortissements et provisions	(11)	(589)	(600)
Variations de périmètre et divers	8	(79)	(71)
Valeurs nettes au 31.12.2000	74	1 901	1 975

5 - IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR VOIE DE CREDIT BAIL

En millions de francs	2000	1999
Valeurs nettes à l'ouverture	140	171
Acquisitions	19	1
Cessions	(1)	(2)
Amortissements et provisions	(18)	(20)
Variations de périmètre et divers	(37)	(10)
Valeurs nettes à la clôture	103	140

6 - ECARTS D'ACQUISITION

En millions de francs	2000	1999
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture	223	267
Ecarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice	20	36
Dotations aux amortissements de l'exercice	(21)	(80)
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	222	223

L'écart d'acquisition de l'exercice concerne l'acquisition de la société Cardem pour 11 MF et la société Gauthier pour 6 MF.

Les dotations aux amortissements de l'exercice concernent majoritairement les sociétés du groupe Eurovia notamment la société Moter pour 7MF

7 - TITRES DE PARTICIPATION

En millions de francs	2000	1999
Valeurs nettes à l'ouverture	250	453
Acquisitions	80	118
Cessions	(78)	(304)
Dotations nettes aux provisions	(3)	9
Variations de périmètre et divers	190	(26)
Valeurs nettes à la clôture	439	250

Les acquisitions de l'exercice se répartissent à hauteur de 27 et 53 millions de francs entre les secteurs construction et routier.

Les cessions intègrent la sortie des groupes Denys et Socerpa ainsi que le reclassement de la société Sogea Environnement auprès de la Compagnie Générale des Eaux.

L'incidence nette des retraitements de consolidation consécutifs à l'entrée ou à la sortie de ces filiales est intégrée à la ligne "Variations de périmètre et divers" qui comprend par ailleurs l'incidence de la consolidation de la société Socogim pour 156 MF.

8 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES

En millions de francs	2000	1999
Prêts à long terme	18	22
Titres immobilisés	6	6
Dépôts et autres immobilisations financières	103	95
Total	127	123

9 - STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Outre les stocks du pôle routier (99 millions de francs à fin de période), composés de matières premières et de marchandises, les stocks correspondent aux approvisionnements des chantiers principalement localisés en Afrique et dans les départements d'Outre-Mer.

10 - CHARGES A REPARTIR SUR CHANTIERS

En millions de francs	2000	1999
Valeurs nettes à l'ouverture	39	40
Activation de la période	15	18
Dotations aux amortissements	(29)	(19)
Autres variations	1	
Valeurs nettes à la clôture	26	39

Les charges à répartir sur plusieurs exercices sont constituées par les frais d'installations de chantiers dont l'amortissement est étalé sur la durée d'exécution des travaux, ainsi que les frais de recherche et d'installation de carrières dans le pôle routier.

N'ayant pas la nature d'un investissement réel à long terme, elles sont traitées comme un élément du besoin en fonds de roulement.

11 - INTERETS MINORITAIRES

En millions de francs	2000	1999
Solde à l'ouverture	20	6
Dividendes distribués par les filiales aux minoritaires	(1)	(1)
Part des minoritaires dans les résultats de l'exercice		7
Autres variations	1	8
Solde à la clôture	20	20

Le Groupe prend en charge la quote-part des situations nettes négatives incombant aux minoritaires des sociétés en difficulté.

12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En millions de francs	1999	Dotations	Reprises	Autres variations	2000
Risques et charges d'exploitation	1 849	813	904	11	1 769
Risques financiers	13	6	8	(2)	9
Risques à caractère exceptionnel	332	201	200	(28)	305
Total	2 194	1 020	1 112	(19)	2 083

Répartition par secteur d'activité

En millions de francs	Bâtiment et Travaux Publics	Travaux Routiers	Total
Risques et charges d'exploitation	1 168	601	1 769
Risques financiers	5	4	9
Risques exceptionnels	200	105	305
Total	1 373	710	2 083

Les provisions pour risques d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	Note	2000	1999
Renouvellement garantie totale		88	87
Engagements de retraites	22	299	292
Service après-vente		300	296
Pertes à terminaison		89	169
Autres risques d'exploitation		993	1 005
Total		1 769	1 849

Les provisions pour autres risques d'exploitation comprennent pour l'essentiel les provisions pour litiges.

Le poste "Risque à caractère exceptionnel" concerne les provisions destinées à couvrir des risques de caractère non récurrent, notamment des coûts de restructuration pour 61 millions de francs et des contentieux exceptionnels.

13 - EXCEDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER NET

En millions de francs	1999	Variations de périmètre	Variations nettes	2000
Emprunts et dettes financières à long terme	(259)	63	17	(179)
Dettes financières relatives au crédit bail				
- part à plus d'un an	(99)	36	1	(62)
- part à moins d'un an	(21)		2	(19)
Découverts bancaires et autres dettes financières à court terme	(1 276)	(8)	(116)	(1 400)
Total des dettes financières	(1 655)	91	(96)	(1 660)
Valeurs mobilières de placement	54	1	(21)	34
Autres créances financières à court terme	2 658	105	1 081	3 844
Disponibilités	561		(160)	401
Total des disponibilités	3 273	106	900	4 279
Excédent financier net	1 618	197	804	2 619
Dont part à court terme	1 976	98	786	2 860

La ventilation des emprunts à long terme par échéance est la suivante :

En millions de francs	2000	1999
Echéance 2001		57
Echéance 2002	45	97
Echéance 2003 à 2005	59	174
Echéance au-delà de 5 ans	87	30
Echéance non définie	50	

Le poste "autres créances financières" comprend les disponibilités placées auprès de VINCI pour 3 517 millions de francs. Les emprunts à long terme sont couverts à la fin de l'exercice par des sûretés réelles à hauteur de 3 millions de francs.

14 - VARIATION DES RESSOURCES EN FONDS DE ROULEMENT

En millions de francs	1999	Variations nettes	Variations de périmètre	2000
Stocks	335	29	(19)	345
Charges à répartir	39	(14)	1	26
Créances d'exploitation à court terme	9 739	1 475	(6)	11 208
Provisions sur créances d'exploitation	(475)	(41)	10	(506)
Autres dettes d'exploitation	10 148	2 125	185	12 458
Ressources en fonds de roulement	510	676	199	1 385

15 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de refléter plus fidèlement la notion d'activité économique, la définition du chiffre d'affaires tient compte :

- de l'intégration proportionnelle du compte de résultat de l'ensemble des SEP, qu'elles soient gérées ou non gérées ;
- de l'exclusion systématique des prestations de services et ventes de marchandises non liées directement à l'exploitation des chantiers.

Le chiffre d'affaires 2000 tient compte des surtaxes ventes d'eau à hauteur de 52 millions de francs contre 37 millions de francs en 1999.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

En millions de francs	2000	1999
France Métropole	17 878	15 493
France Outre-Mer	1 170	958
Autres pays d'Europe	1 129	1 038
Afrique	1 455	1 318
Total	21 632	18 807

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions de francs	2000	1999
Bâtiment	4 559	4 418
Travaux publics	1 581	1 237
Hydraulique	2 734	2 165
Services	478	504
Routes	12 280	10 483
Total	21 632	18 807

ACTIVITE A PERIMETRE CONSTANT

En millions de francs	2000	1999
Activité consolidée	21 632	18 807
Activités des sociétés entrantes pour 2000 et des sociétés sortantes pour 1999 par pôle :		
- bâtiment	(28)	(2)
- travaux publics	(2)	
- hydraulique	(33)	(106)
- services		(44)
- routes	(201)	(23)
Activité retraitée	21 368	18 632

16 - CHARGES D'EXPLOITATION

En millions de francs	Note	2000	1999
Achats consommés		8 429	6 998
Services extérieurs		7 438	6 420
Frais de personnel	23	4 899	4 600
Impôts et taxes		364	363
Autres charges d'exploitation		658	602
Total		21 788	18 983

L'incidence positive sur le résultat d'exploitation du retraitement du coût de financement compris dans les redevances de crédit bail s'élève à 8 millions de francs.

17 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

La dotation nette aux amortissements et provisions comprend les dotations aux amortissements suivants :

En millions de francs	2000	1999
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	16	13
Immobilisations corporelles	594	530
Charges à répartir	1	4
Total	611	547
Dotations nettes aux provisions		
Dépréciations d'actifs	56	10
Risques et charges d'exploitation	(69)	20
Total	(13)	30
Total des amortissements et provisions	598	577

18 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS

En millions de francs	2000	1999
Dividendes	10	16
Résultat de change	(1)	(3)
Quote-part de résultats des sociétés non consolidées		3
Abandons de créances et divers	8	(105)
Total	17	(89)

19 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions de francs	2000	1999
Résultat net sur cessions d'actifs	76	12
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	(84)	(66)
Variation des provisions pour dépréciations ou risques exceptionnels	20	78
Total	12	24

Le résultat exceptionnel ne comprend pas les plus-values réalisées sur la vente de matériels de chantier inscrites en autres produits d'exploitation pour un montant de 51 millions de francs.

20 - IMPOTS

En millions de francs	2000	1999
Impôts courants	(196)	(85)
Impôts différés	268	2
Total	72	(83)

Hormis la charge d'impôt des entités étrangères, l'impôt courant de l'exercice comprend l'impôt versé dans le cadre du régime d'intégration du groupe fiscal VINCI pour 179 millions de francs.

Compte tenu des perspectives de résultat, les économies futures d'impôt liées aux différences temporaires ont été prises en résultat quelle que soit leur échéance de retournement prévisionnel.

21 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions de francs	Au 31 décembre 2000	
	Engagements donnés	Engagements reçus
Caution de contre garantie et autres avals donnés	5 057	539
Garanties solidaires des associés des sociétés de personnes non consolidées	360	-
Effets escomptés non échus sur METP en cours	553	550
Total	5 970	1 089

Les cautions de contre garantie données couvrent notamment les avances reçues et garanties de bonne fin d'exécution des chantiers en cours.

22 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

En millions de francs	2000	1999
Indemnités de départ en retraite	170	159
Pensions et compléments de retraite	98	97
dont : - actifs	21	16
- retraités	77	81
Engagement total	268	256
Ecart actuariels	(31)	(36)
Total couvert par des provisions	299	292

Les hypothèses actuarielles retenues en 1999 ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et du taux moyen d'évolution des salaires du groupe. Les écarts actuariels lorsqu'ils sont supérieurs à 10% de l'en cours total font l'objet régime par régime d'un amortissement au prorata de la durée de vie ou d'activité moyenne de la population concernée.

23 - CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIFS

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du groupe s'élèvent à 4 899 millions de francs pour l'exercice 2000 contre 4 600 millions de francs pour l'exercice 1999.

	2000	1999
Cadres	2 587	2 376
Non cadres	21 806	20 499
Total des effectifs moyens pondérés	24 393	22 875

24 - AUTRES INFORMATIONS

Certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles dans le cadre de la législation sur la concurrence, et, certains dirigeants font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire.

Sogea ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient éventuellement pour effet de dégrader de manière substantielle sa situation financière.

GROUPE SOGEA AU 31 DECEMBRE 2000

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

FRANCE

	Pourcentage d'intérêt		Périmètre ▲ Sortie ● Entrée
	2000	1999	
Sogea	100,00	100,00	
Sofipa	100,00	100,00	
Sobea Ile de France	100,00	100,00	
Sobea Environnement	100,00	0,00	● APA de Sobea Ile de France
Cofex Ile de France	100,00	100,00	
Sicra	100,00	100,00	
Socerpa	0,00	100,00	▲ cession externe
Sogea Centre	100,00	100,00	
Cofex Littoral	100,00	100,00	
Croizet Pourty	100,00	100,00	
Tradilor	100,00	100,00	
SFMP	100,00	100,00	
Sogeforh	100,00	0,00	● application des seuils
Dodin	100,00	100,00	
Sogea Atlantique	100,00	100,00	
Dodin Nord	100,00	100,00	
Sogea Bretagne	100,00	100,00	
Sogea Bretagne BTP	100,00	0,00	● APA de Sogea Bretagne
Sogea Nord-Ouest	100,00	100,00	
Sogea Nord-Ouest TP	100,00	0,00	● APA de Sogea Nord Ouest
Have	100,00	0,00	● acquisition
Sogea Nord	100,00	100,00	
Sogea Port Normand	100,00	100,00	
Sogea Est Environnement	0,00	100,00	▲ cession externe
Sogea Est BTP	100,00	100,00	
Urban BTP	100,00	100,00	
Hallé	100,00	100,00	
Sorec	0,00	100,00	▲ application des seuils
Sogea Rhône Alpes	100,00	100,00	
Sogea Sud-Est	100,00	100,00	
Sogea Sud-Est TP	100,00	0,00	● APA de Sogea Sud Est
Socogim	0,00	100,00	▲ application des seuils
Chaillan	100,00	0,00	● acquisition
Cardaillac	100,00	100,00	
Effiparc	99,98	99,98	
Sogea Sud-Ouest	100,00	100,00	
Cavalier	100,00	100,00	
Claisse	100,00	100,00	
Gefiparc	100,00	100,00	
Somaco	100,00	100,00	
Entreprise Bourdarios	100,00	100,00	
Campenon Bernard Ouest	100,00	100,00	
Caroni Construction	100,00	100,00	
Génie Civil de Lens	100,00	100,00	

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

FRANCE

	Pourcentage d'intérêt		Périmètre ▲ Sortie ● Entrée
	2000	1999	
Heulin	100,00	100,00	
Chanzy Pardoux	100,00	100,00	
Sté Luxembourgeoise Chanzy Pardoux	100,00	0,00	● application des seuils
Sotram Construction	100,00	100,00	
Santerne Génie Civil	100,00	100,00	
La Construction Résidentielle	100,00	100,00	
Sirca	100,00	100,00	
Sogam	100,00	100,00	
Sogea Hydraulique Sud-Ouest	100,00	100,00	
Sogea TP Sud-Ouest	100,00	100,00	
Gauthier	100,00	0,00	● acquisition
Sogea Sud	100,00	100,00	
Dodin Ile de France	100,00	100,00	
CT Châteaupanne	100,00	100,00	
Périgourdine de TP	100,00	100,00	
Eurovia International	100,00	100,00	
Carrières Chasse	100,00	100,00	
Société de TP de l'Essor	100,00	100,00	
Emulithe	100,00	100,00	
Lalitte TP	100,00	100,00	
Mino	100,00	100,00	
Eurovia Bretagne	100,00	100,00	
Rol Normandie	100,00	100,00	
Routière du Midi	100,00	100,00	
Eurovia Alsace Franche Comté	100,00	100,00	
Interdesco	100,00	100,00	
Carrières Ballastières de Normandie	100,00	100,00	
Société d'Exploitation des Carrières Sourdines	100,00	100,00	
Sept	100,00	100,00	
Travaux Signalisation Sécurité	100,00	100,00	
Eurovia	100,00	100,00	
Giffard	100,00	100,00	
Del Campo	0,00	99,46	▲ application des seuils
Moter SA	99,46	99,46	
Moter BTP	99,46	99,46	
Lafitte - Moter	100,00	100,00	
Carrières Lafitte	100,00	100,00	
Euroresine	100,00	100,00	
Société Lorraine de Matériaux	100,00	100,00	
Société Nouvelle Sowistra	100,00	100,00	
Bailleul TP	100,00	100,00	
Eurovia GPI	100,00	100,00	
Grands Travaux Urbains	100,00	100,00	
Heulin Routes et Canalisations	100,00	100,00	

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

FRANCE

	Pourcentage d'intérêt		Périmètre ▲ Sortie ● Entrée
	2000	1999	
Sec TP	100,00	100,00	
Travaux et Cylindrage	100,00	100,00	
Valentin	100,00	100,00	
Travaux Publics de l'Ouest	100,00	100,00	
Routière des Pyrénées	100,00	100,00	
Les Paveurs de Montrouge	100,00	100,00	
Roussey	100,00	100,00	
Carrières Saint-Christophe	100,00	100,00	
Ferez	100,00	100,00	
Carrières de Chailloué	100,00	100,00	
Société de Travaux Publics Régionale	100,00	100,00	
Gibet Finet TP	100,00	100,00	
Cognac	100,00	100,00	
Euro Concept Etanchéité	100,00	100,00	
Eurovia Bourgogne	100,00	100,00	
Eurovia Méditerranée	100,00	100,00	
Eurovia Rhône Alpes Auvergne	100,00	100,00	
Renon	100,00	100,00	
Eurovia Centre Loire	100,00	100,00	
Cotra	100,00	100,00	
Watelet TP	100,00	100,00	
Eurovia Poitou Charentes Limousin	100,00	100,00	
Eurovia Forez	0,00	100,00	▲ absorbée par Eurovia Rhône Alpes Auvergne
Eurovia Services	100,00	100,00	
Viaud Moter	100,00	100,00	
TTPH	99,46	99,46	
Routières Bourdarios	0,00	99,46	▲ application des seuils
Viafrance Normandie	100,00	100,00	
Société Normande d'Exploitation de Carrière	100,00	100,00	
Carrières de Coet Lorch	100,00	100,00	
Carrières de la Garenne	100,00	100,00	
Gercif	100,00	100,00	
Eurovia Ile de France	100,00	100,00	
Entreprise Charles de Filippis	100,00	100,00	
Eurovia Normandie	100,00	100,00	
Eurovia Aquitaine	100,00	100,00	
Cochery Bourdin Chaussé Ile de France	100,00	100,00	
Eurovia Nord	100,00	100,00	
Eurovia Midi Pyrénées	100,00	100,00	
Eurovia Champagne Ardennes Lorraine	100,00	100,00	
Eurovia Atlantique	100,00	100,00	
Joulié et Fils TP	0,00	100,00	▲ absorbée par Eurovia sa
Joulié SNC	100,00	100,00	
Cardem	100,00	0,00	● acquisition
Champion TP	100,00	0,00	● application des seuils
Travaux publics agricoles Gersois	100,00	0,00	● application des seuils
SETHY	100,00	100,00	

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

DOM TOM

	Pourcentage d'intérêt		Périmètre ▲ Sortie ● Entrée
	2000	1999	
Sogea Réunion	100,00	100,00	
Sogea Mayotte	100,00	100,00	
SBTPC	100,00	100,00	
Sté Mahoraise de Travaux Publics	100,00	100,00	ex périmètre SBTPC
Bourbonnaise Industrielle de Préfabrication	100,00	100,00	ex périmètre SBTPC
Bourbonnaise de maintenance Industrie	100,00	100,00	ex périmètre SBTPC
Bourbonnaise Industrielle d'enrobés	100,00	100,00	ex périmètre SBTPC
Dodin International	100,00	100,00	
Sogea Martinique	100,00	100,00	
Caraïbes Qualité Service	100,00	100,00	
Dodin Guadeloupe	100,00	100,00	
Moter Martinique	100,00	100,00	
Blanchard Préfabrication Industrie	100,00	100,00	
Moter Caraïbes	100,00	99,99	

AFRIQUE

Sobea Gabon	90,00	90,00	
Satom	100,00	100,00	
Soca	50,50	50,50	
Checom SA	50,00	50,00	
GTGC	50,00	50,00	

BENELUX

Denys SA	0,00	100,00	▲ cession externe
Conduites et Entreprises	0,00	100,00	▲ cession externe
Socea NV	0,00	100,00	▲ cession externe
Denys Engineers and Contractors	0,00	100,00	▲ cession externe
Cochery Bourdin Chaussé Belgique	100,00	100,00	
Cornez Delacre	100,00	100,00	
Grizaco	90,17	90,17	
Modern Asphalt	90,27	90,27	
Eurovia Belgium	0,00	100,00	▲ Absorbée par CBC Belgique
Boucher	100,00	100,00	
Hydrocar Industrie	98,34	98,34	

SUISSE

CTW Strassenbaustoffe Ag	51,68	51,68	
--------------------------	-------	-------	--

ALLEMAGNE

Eurovia Services gmbh	100,00	0,00	● application des seuils
Eurovia Beton und Verkehrstechnik gmbh	100,00	0,00	● application des seuils

AUTRICHE

SIPEE Holding	100,00	0,00	● application des seuils
---------------	--------	------	--------------------------

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

EUROPE DE L'EST

	Pourcentage d'intérêt		Périmètre ▲ Sortie ● Entrée
	2000	1999	
Eurovia Romania	100,00	100,00	
SLOV-VIA	100,00	100,00	
Slaskie Przedsiębiorstw RD	87,26	87,10	
PBK - Beskidzki Drogi	100,00	100,00	
Albavia	69,68	69,66	

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

FRANCE

	Pourcentage d'intérêt		Périmètre ▲ Sortie ● Entrée
	2000	1999	
Société Toulousaine de Stationnement	50,00	50,00	
Société Méditerranéenne de Stationnement	50,00	50,00	
Roy	50,00	50,00	
Société Lorraine d'Agregats	36,00	36,00	

DOM TOM

Soretub	50,00	50,00	
---------	-------	-------	--

BENELUX

SP Ecole Européenne du Luxembourg	60,00	60,00	
-----------------------------------	-------	-------	--

SOCIETES CONSOLIDES PAR MISE EN EQUIVALENCE

FRANCE

	Pourcentage d'intérêt		Périmètre ▲ Sortie ● Entrée
	2000	1999	
Société de Gestion et de Distribution d'Eau	49,98	49,98	
Kléber Moreau	26,41	26,41	